

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

VOYAGE ANONYME ET INÉDIT
D'UN JANSÉNISTE
EN HOLLANDE ET EN FLANDRE

(1681)

EXTRAIT DE LA *REVUE DE GÉOGRAPHIE*

Dirigée par M. L. DRAPEYRON

[CHARLES LEMAITRE]

VOYAGE ANONYME
ET INÉDIT
D'UN JANSÉNISTE
EN HOLLANDE ET EN FLANDRE

En 1681

ÉTUDE HISTORIQUE D'APRÈS UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU HAVRE

PAR

CH. FIERVILLE

DOCTEUR ÈS LETTRES
MEMBRE HONORAIRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
CENSEUR DU LYCÉE CHARLEMAGNE

PARIS

CHAMPION LIBRAIRE

9, QUAI VOLTAIRE

—
1889

BX

4735

.L44F5

1889

VOYAGE ANONYME
ET INÉDIT
D'UN JANSÉNISTE

EN FLANDRE ET EN HOLLANDE

(1681)

I

Nom de l'auteur; essai biographique.

Le manuscrit original que je me propose de faire connaître et d'analyser a pour titre: *Relation de mon voyage de Flandre, de Hollande et de Zélande, fait en mil six cent quatre-vingt et un*. C'est un in-4° en papier de 294 pages. Il a appartenu d'abord au fameux bibliophile Claude Robert Jardel, de Braisne (Aisne) (1720-1793), dont il porte la signature, puis au géographe J.-B. Eyriès (1767-1846); il est ensuite entré à la bibliothèque du Havre, où on le conserve.

L'auteur a dû l'écrire peu de temps après son retour, mais il a pris un tel soin de cacher son nom qu'il m'eût été impossible de le trouver, sans le concours obligeant et empressé de M. Gazier¹, maître de conférences à la Sorbonne, secrétaire du comité des travaux historiques. « Selon toute apparence, c'est un certain CHARLES LEMAITRE, qui n'appartient pas à la famille des célèbres Lemaistre, si connus dans l'histoire de Port-Royal, » m'a écrit M. Gazier, qui a eu entre les mains toutes les pièces nécessaires pour arriver à cette conclusion.

Nous ne savons rien sur sa famille pas plus que sur le lieu et la date de sa naissance. Il avait, à Paris et en Hollande, des parents qui étaient dans le commerce; mais d'après le système qu'il a suivi dans sa *Relation*, il se garde bien de nous donner leurs noms.

C'est une figure nouvelle à ajouter à la galerie de Port-Royal, et bien que ce personnage ne soit que de second ou de troisième ordre, il ne manque pas de relief.

Il entra dans la maison de Navarre, se fit recevoir docteur, embrassa franchement les doctrines jansénistes, et fit partie du groupe des soixante-treize docteurs qui, le 14 janvier 1656, votèrent sur *la question de fait* en faveur

1. Je prie M. Gazier de vouloir bien recevoir l'expression de ma gratitude pour la bonne grâce avec laquelle il a mis à ma disposition les connaissances spéciales qu'il possède sur l'histoire du jansénisme.

d'Arnauld⁴. Cela suffit pour le signaler à l'attention des ennemis de Port-Royal et à la confiance des solitaires.

Le fameux M. Singlin, qui avait entrepris la conversion de l'abbé de Pontchâteau, le chargea en 1657 de l'accompagner dans le voyage qu'il fit en Bretagne, pour visiter ses abbayes et assister aux États de cette province⁵. Ce voyage n'eut pas les résultats qu'on en attendait, et Lemaître, jugeant que le séjour en Bretagne serait plus long qu'il n'avait pensé, quitta l'abbé de Pontchâteau et retourna à Paris. Ce départ nuisit aux progrès de Pontchâteau dans la piété. Son zèle se refroidit; il se lança plus que jamais dans les distractions mondaines⁶. Cependant il n'en voulut pas à Lemaître de cet abandon; il continua de le voir et d'avoir pour lui toute l'estime que méritait son caractère⁴.

En 1664, une nouvelle et violente persécution éclata contre Port-Royal, à propos du refus que les religieuses firent de signer le *formulaire*. Beaucoup de docteurs compromis cherchèrent à assurer leur salut en disparaissant ou en se cachant. C'est à cette époque que se place un voyage de Lemaître à Rome. Y alla-t-il pour protester contre les violences de l'archevêque de Paris? — C'est ce qu'on ne peut savoir; mais il est certain qu'il eut une audience du pape Alexandre VII⁵.

Il nous parle à différentes reprises de ses voyages en Allemagne, en Hongrie, en Italie, en Roussillon⁶. En a-t-il fait une relation? Je ne le crois pas, car il y eût fait allusion.

A son retour, il se consacra tout entier au service de Port-Royal et prit une part active aux luttes religieuses de ce temps-là⁷, aussi le nécrologue de Port-Royal dit-il qu'il était regardé par Louis XIV comme un *grand janséniste*⁸.

Cette attitude militante, quelque dissimulée qu'elle fût, lui attira l'antipathie sinon la haine de l'archevêque de Paris, Fr. du Harlay⁹, qui le poursuivit

1. Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université*, Paris, Hachette, in-folio, 1862, p. 197. (Il y eut cent vingt-quatre docteurs contre Arnauld.)

2. *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*, etc. 1 vol. in-12, à Utrecht, 1740, p. 432.

3. Voy. Besoigne, *Histoire de Port-Royal*, t. IV, p. 607. — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 3^e édition, t. VI, appendice : *La vie de M. de Pontchâteau*, p. 310.

4. Sainte-Beuve, *ibid.*, p. 337.

5. Manuscrit, p. 185.

6. « Après avoir fait autrefois un voyage assez considérable en Allemagne, en Hongrie et en Italie, dans les années 1664 et 1665, il m'était toujours resté depuis ce temps un grand désir de voir la Flandre et la Hollande. » Manuscrit, p. 1. Voy. aussi p. 71, 97, 218.

7. « On ne sera pas fâché de trouver ici la liste de tous ces vertueux ecclésiastiques et même des pieux laïques qui servaient chacun en leur façon aux offices de l'église et aux différentes cérémonies. Voici les noms des principaux que j'ai trouvés dans les journaux de Port-Royal, depuis 1669 : M. Arnauld, Bourgeois, Hermant, *Le Maître*, docteur de Sorbonne, Le Noir, Burluguay, etc., etc. » (Besoigne, *histoire de Port-Royal*, t. II, p. 484, 485.) — Il y a dans cette liste un grand nombre des docteurs qui avaient voté pour Arnauld le 11 janvier 1656.

8. Note communiquée par M. Gazier.

9. Cependant Lemaître prétend avoir rendu des services à « M. l'Archevesque, en brillant une méchante pièce qui avoit été faite contre sa réputation ». (Ms., p. 2.) — Il y a un détail très curieux à noter : Fr. du Harlay, l'ennemi acharné des jansénistes, a été un des prédécesseurs de Sainte-Beuve, l'historien de Port-Royal, dans le dix-neuvième fauteuil de l'Académie française.

à outrance. Toutefois, en dehors de la cause qui détermina son voyage en Flandre, nous ne savons plus rien de lui. D'après le nécrologe de Port-Royal, il mourut le 23 décembre 1688, et fut enterré au pied de la croix du cimetière Saint-Landri, à Paris².

2. Note communiquée par M. Gazier.

Les différents voyages en Flandre et en Hollande faits au XVII^e siècle ; — leurs causes. Ch. — Lemaître y va par peur de la Bastille ; le rendez-vous chez Van Bont où il faillit être arrêté.

Les voyages en Flandre et en Hollande ont été assez fréquents au XVII^e siècle. Nous en avons un certain nombre de relations¹, toutes intéressantes, mais faites à des points de vue différents, suivant le caractère personnel du voyageur, et aussi suivant les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé.

1. En 1646, le chanoine *Claude Joly* faisait partie de la suite du duc de Longueville, envoyé aux conférences de Munster, qui aboutirent à la paix de Westphalie. Il accompagnait particulièrement madame et mademoiselle de Longueville, voyageait en grand seigneur et n'avait pas à s'occuper de tous les petits détails de la vie matérielle. Il faisait une espèce de promenade triomphale. Cela ne l'empêchait pas de consigner dans son livre des observations judicieuses sur tout ce qu'il voyait. Le milieu même dans lequel il était donné un cachet tout spécial à son récit, qu'aucun autre ne saurait remplacer.

1. Les principaux voyages faits dans les Pays-Bas et en Hollande, au XVII^e et au XVIII^e siècles, dont nous avons les *relations*, sont les suivants :

1^o *Les voyages de Munster, d'Hollande, d'Osnabrugh, Varendorph, des Pays-Bas et de Cologne, avec le retour des dits lieux...* par Joly, chanoine de Notre-Dame. 1 vol. in-12. Paris, P. Promé, 1672. (Le départ de Paris eut lieu en juin 1646.)

2^o *Relations historiques et curieuses de voyages en Allemagne, Angleterre, Hollande, Bohême, Suisse, etc.*, par Charles Patin, docteur médecin, 2^e édition, Paris in-12, Cl. Muguet, 1676. (Celle qui nous concerne est la troisième, datée d'octobre 1671 à Strasbourg.)

3^o *Voyage de Flandre et de Hollande*, commencé le 26 avril 1681, par Regnard. (Œuvres complètes.) — *Nota* : le 25 mai, il quitte Amsterdam pour aller en Danemark.

4^o *Voyage de Pierre Thomas, sieur du Fossé, et de son frère, dans le nord de la France et des Pays-Bas espagnols.* (Mémoires de P. Th., sieur du Fossé, publiés en entier pour la première fois, d'après le manuscrit original, par F. Bouquet, t. III. Rouen, in-8, Métérie, 1876-1878.)

A ces documents imprimés, nous ajoutons les trois suivants, qui sont manuscrits et inédits :

5^o La relation dont nous nous occupons ici (manuscrit de la bibliothèque du Havre),

6^o Une relation très courte (15 pages) et incomplète, qui se rattache à la précédente. et qui est comprise dans le même manuscrit. J'ai une copie de ces deux manuscrits.

7^o Voyage de Hollande en 1763 (*de Pelvert*, janséniste). Manuscrit original, petit in-8 de 206 pages (dans ma bibliothèque). Ce voyage est rédigé tout différemment que les précédents, et mérite une étude spéciale d'autant plus qu'il est inédit.

On peut ajouter, comme indication, les ouvrages suivants :

Description générale de tous les Pays-Bas, par B. Rohault, in-16. Rouen, Jacques Besoigne, 1647.

La Guide Universelle de tous les Pays-Bas, par le R.-P. Boussingault, in-12. Paris, Fr. Clouzier, 1672.

II. *Charles Patin* voyageait pour voyager, en curieux et en amateur, dont le bonheur est de raconter ses découvertes à ses correspondants en les enjolivant avec force rhétorique et un grand appareil d'érudition. Ses amis « qu'il faut presque toujours supposer des gens d'étude et toujours d'honnêtes gens », le conduisaient là surtout où il pouvait apprendre quelque chose, dans les musées et dans les bibliothèques. Il était à la recherche des antiquailles et s'occupait peu ou point des mœurs du pays. Au fond, il est instructif, original; il voyait beaucoup et bien, et surtout ce que les autres n'avaient pas vu et ne pouvaient voir facilement.

III. *Regnard* avait des préoccupations d'une nature spéciale. Il nous a donné, dans *La Provençale*, la cause de son voyage, qu'il poursuivit jusqu'en Laponie, au bout du monde :

Hic tandem stetimus, nobis ubi defuit orbis.

« Le retour de de Prade auprès d'Elvire fut célébré par de nouvelles noces. Zelmis (c'est Regnard) ne voulut point être présent à cette cérémonie dont il aurait dû être le sujet. Il ne trouvait d'autre consolation dans ses malheurs que de croire qu'il ne pouvait plus lui en arriver. Il partit, et sans prendre de route certaine il se trouva en Hollande. *Ce pays qui est l'asile de tant de gens n'en fut pas un pour lui* : il y porta son amour et son désespoir. Il demeura quelques mois à Amsterdam, et y ayant appris que le roi de Danemark était à Oldenbourg, il entreprit ce voyage autant par chagrin que par curiosité¹. »

Néanmoins il voyait et jugeait bien, mais rapidement et en courant, les monuments et les curiosités des villes par où il passait. Les petits détails de mœurs n'attiraient pas son attention, sauf une fois ou deux; encore aurait-il pu se dispenser de les noter.

IV. Avec les voyages des jansénistes, de 1680 à 1682, nous entrons dans un nouvel ordre d'idées. La plupart d'entre eux ont été entrepris pour visiter Arnauld réfugié en Hollande, ce sont des espèces de pèlerinages près du grand homme persécuté. MM. de Sainte-Marthe, du Vaucel, de Pontchâteau, Nicole, Duguet, Quesnel, de Tillemont, n'avaient pas d'autre but. Nous n'avons pas leurs relations, peut-être même n'en ont-ils pas fait.

Dans le nombre il faut compter aussi celui de du Fossé, bien qu'il ne soit pas allé voir Arnauld, mais c'était dans ses plans², et ce dernier, qui l'atten-

1. *La Provençale*: Œuvre posthume de Regnard. (Œuvres complètes, nouvelle édition. Paris, libraires associés, 1788, in-12, t. 1^{er}, p. 313.) — Il faut remarquer deux choses dans ce passage : 1^o Une allusion discrète aux jansénistes réfugiés en Hollande, « ce pays qui est l'asile de tant de gens... » ; 2^o Une erreur (voulue ou non) dans l'indication de la durée de son séjour à Amsterdam. Il dit ici qu'il y demeura quelques mois, et dans la relation de son voyage, il constate qu'il a quitté Amsterdam le 25 mai 1681 : or il était parti de Paris le 26 avril précédent.

2. « Au mois de septembre de l'année 1682, étant au Fossé, je crus devoir me donner quelque relâche, et je résolus, avec mon frère [M. de Bosroger, qui avait épousé la nièce d'Arnauld] de faire un voyage en Flandre, et de pousser encore plus loin si le temps nous le permettoit. Il étoit tout naturel qu'un neveu allât voir son oncle, et qu'ayant besoin de me promener pour estre ensuite plus en état de travailler, j'accompagnasse mon frère dans cette visite, ayant une liaison si étroite et si ancienne avec celui dont je lui avois procuré l'alliance. » (*Mémoires de Th. du Fossé*, t. III, p. 172.)

daît, était même demeuré exprès « au lieu où il était¹ ». Mais du Fossé avait compté sans la mauvaise saison et sans son horreur de la mer, même pour une petite traversée. Il n'alla qu'en Flandre.

V. C'est la peur d'être incarcéré à la Bastille qui détermina Lemaître à entreprendre son voyage. Il voulait se cacher pour ne pas être arrêté.

Il y avait en effet de quoi ne pas être rassuré. Il s'était lié avec un prêtre flamand, janséniste acharné, nommé Van Bont², qui lui avait été recommandé par ses amis de Flandre. Ce personnage, assez étrange d'ailleurs, était en relations suivies avec ceux qui distribuaient les diatribes les plus violentes contre l'archevêque de Paris. De plus, il faisait un *journal* plus ou moins exact de tout ce qu'il voyait ou entendait à Paris, et y attribuait à Lemaître bien des choses, dont la moindre était capable de lui attirer les plus graves et les plus fâcheux ennuis³. La police le surveillait de près. Un jour ou l'autre, lui et ceux qui le fréquentaient pouvaient être arrêtés. C'est ce qui arriva le 13 mars 1681.

Voici comment Lemaître raconte cette scène, qui n'est pas connue :

« Le sieur Van Bont ayant reçu ce jour-là des lettres de Flandres, dans lesquelles on luy mandoit je ne scais quelles impertinences ridicules qu'un moine flamand avoit faites, voulut m'en donner part pour me divertir. Il m'écrivit dans ce dessein un billet dans lequel il me convioit, si je sortois, de monter à sa chambre, sur les six heures du soir, où il m'attendroit. Je me rendis à son assignation; mais après avoir heurté à sa porte par trois fois, et l'avoir appelé autant, dans la pensée qu'il ne vouloit estre visible que pour moy, je me retiroy, personne ne m'ayant répondu.

» La maîtresse du logis voyant que je descendois si promptement, et m'en ayant demandé le sujet, m'assura fortement que le sieur Van Bont étoit dans la maison, et voulut m'obliger à remonter, ce que je refusoy de faire, me contentant de luy dire que s'il avoit affaire à moy, il pouvoit me venir trouver à mon logis. Dieu ne permit pas que je remontasse, j'aurois infailliblement été arrêté.

» En m'en allant, je m'arrestay chez une dame qui connoissoit le sieur Van Bont. D'abord je luy fis des plaintes de ce qu'il m'avoit donné rendez-vous à faux. Elle me demanda si je voulois qu'elle luy envoïast dire que j'étois chez elle : ce que je ne voulus pas, me contentant seulement qu'elle lui fist scavoir, si elle le voyoit, que je ne sortirois point de mon logis le reste du jour.

» Sitost que je me fus retiré de la maison du sieur Van Bont, un homme y arriva pour y faire un paquet de livres qu'un crocheteur, qu'ils croyoient leur

1. *Ibid.*, p. 208.

2. Charles Van Bont, licencié en théologie de la faculté de Louvain, était auteur d'un livre intitulé : *La Vérité catholique victorieuse*, publié à Ypres avec l'approbation de Jean Cuyper, depuis doyen de Malines. Ce livre renferme, dit-on, la quintessence des doctrines jansénistes, ce qui a fait dire au célèbre protestant Leydeker, dans son *Histoire du Jansénisme* (p. 275) : « Hæc Carolus Bontius, quem laudamus ut Jansenistam ingenuum præ cateris, ipsoque patriarcha meliorem. » Ce livre avait d'abord été attribué à tort à M. de White, puis au P. Gerberon. — L'évêque de Castorie, M. de Neercassel, l'avait pris en affection et avait cherché plusieurs fois à lui donner des postes importants; mais en revanche l'archevêque de Malines avait eu soin de l'exclure d'un bénéfice considérable où il s'était fait nommer dans le Brabant. (Voy. *Dictionnaire des livres jansénistes*, etc., t. IV, p. 183-186. A Anvers, 1755.)

3. Manuscrit, p. 1 et 2.

estre très affidé, et qui les trahissoit néanmoins, y arriva avec tout ce qui luy étoit nécessaire pour faire un ballot. Ce crocheteur qui avoit promis qu'il livreroit ces deux hommes à point nommé, mena avec luy un valet de l'exemt Desgrais, sous prétexte de luy faire voir que la besogne qu'il avoit à faire ne l'occuperoit point longtemps, mais dans la vérité, pour estre certain si les deux personnes dont on vouloit s'assurer étoient au rendez vous¹. Ils ne les eurent pas plutost veues, que le crocheteur, feignant de n'avoir pas assez de fiscelle pour faire son ballot, sortit de la chambre pour en aller chercher, ce sembloit, mais effectivement pour aller avertir l'exemt qu'il tenoit ses deux hommes.

» Dans cet entre temps, la dame chez qui j'avois passé... envoia un de ses enfans dire au sieur Van Bont que, si il avoit à me parler, il me trouveroit chez moy tout le soir. Mais Dieu permit que cet enfant... luy dist que je l'attendois au logis de sa mère, ce qui le détermina à y venir pour me dire un mot, *ainsi qu'il le fit entendre à celui qui étoit dans sa chambre*. Il sortit donc pour me voir où je n'étois plus, et dans le moment mesme qu'il fut sorti, Desgrais arriva dans sa chambre, avec une douzaine d'archers qui se saisirent de la personne qu'ils trouvèrent et l'emmenèrent à la Bastille.

» On ne vit pas plutost entrer dans la chambre cette cohorte, que l'on courut avertir [Van Bont], au lieu où il étoit allé, ce qui luy servit merveilleusement bien à le faire évader². »

Cette arrestation pouvait faire trois victimes; elle n'en fit qu'une, et nous la connaissons, malgré le vague des indications données par Lemaître. C'étoit un ecclésiastique du nom de *Bourdin*³, grand ami de M. Lenoir, l'ancien théologal de Sées, et auteur de libelles violents contre l'épiscopat et contre l'archevêque de Paris. Bourdin ne nia pas « qu'il n'eût part aux libelles qui ont été faits contre M. de Paris; il s'offrit même de prouver tout ce qu'on avoit avancé dans ces libelles ». Après plus de deux ans de détention préventive, un tribunal composé de douze juges du Châtelet, avec M. de la Reynie comme président, le condamna aux galères perpétuelles; on dit même qu'il y avait eu quatre voix pour la mort. (*Lettre de M. Ruth d'Ans à M. de Neercassel*, 30 mai 1683.)

Certes Lemaître ne s'étoit pas douté de la gravité du danger auquel il avait échappé; il a beau protester de son innocence, les apparences au moins étoient contre lui. Cette affaire avait fait grand bruit: il dut se cacher, et, le 18 mai 1681, il écrivit à l'abbesse du Port-Royal, la Mère Angélique de Saint-Jean⁴: « Je n'ai que faire, ma chère Mère, de vous raconter mon histoire, de laquelle je crois qu'on vous a déjà instruite; il ne me reste qu'à me recommander à vos prières dans le voïage que je dois faire. J'espère cette charité de vous, afin que je puisse dire véritablement toutes les paroles suivantes: *Ego Johannes, frater vester et particeps in tribulatione et regno et patientia in Christo Jesu (fugi propter verbum Dei et testimonium Jesu.* »

1. Il y a quelque chose d'assez obscur dans ce récit. Il semble en résulter que Van Bont avait reçu la visite d'un autre ecclésiastique après le départ de Lemaître, et que ce dernier fut la victime du guet-apens.

2. Manuscrit, p. 3, 5.

3. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, troisième édition, t. V, p. 327, 328.

4. Cette lettre m'a été communiquée par M. Gazier.

Le 23 mai il quitta Paris et resta quelque temps à Jouaignes (Aisne). Toujours poursuivi par ses terreurs, il se décida enfin à aller en Flandre. Le 15 juin, il partit de Soissons, avec de l'argent d'emprunt et un bagage des plus simples, « le tout se réduisant à une seule chemise dans un sac, avec quelques mouchoirs et autres menus linges à proportion, mon bréviaire et un Nouveau Testament dans ma poche¹ ». Cinq jours après il était chez M. Champagne (neveu), peintre du roi, à Bruxelles, qui ne fut pas surpris de le voir, et qui devait lui-même s'observer de très près¹. On le savait lié avec Van Bont qui l'avait également compromis, comme il en convint, à sa honte, quand Lemaitre le rencontra chez un ami commun².

1. Manuscrit, p. 24.

2. Manuscrit, p. 46.

3. Manuscrit, p. 48

III

Comparaison de l'itinéraire suivi par Lemaitre, par du Fossé et par Regnard.

De tous les voyages que j'ai indiqués précédemment, le plus complet est celui de Lemaitre. Du Fossé n'est allé qu'en Flandre ; Regnard a parcouru rapidement la Flandre et la Hollande. Ces deux derniers, pressés par le temps, ne sont jamais revenus sur leurs pas, ce qu'a fait Lemaitre. Il avait des loisirs forcés, et cela lui a permis de nous donner des détails curieux qui lui avaient échappé à première vue. Quant aux itinéraires suivis par Claude Joly et par Charles Patin, ils n'ont rien de comparable à celui des précédents. Les circonstances n'étaient pas les mêmes. On peut tout au plus rapprocher leurs jugements et leurs appréciations de ceux que porte Lemaitre sur les lieux que les uns et les autres ont visités.

Manuscrit. Pages.	VOYAGE DE DU FOSSÉ.	VOYAGE DE REGNARD.
ITINÉRAIRE DE LEMAITRE ¹		
Départ de Paris, 23 mai.....	5	
Nanteuil.....	7	
La Ferté-Milon.....	7	
La Fère.....	8	
Jouaignes.....	9	
Lagery, 7 juin.....	13	
Jouaignes.....	17	
Résolution d'aller en Flandre, 11 juin.....	18	
Départ de Jouaignes pour Soissons.	19	
Départ de Soissons, 15 juin.....	24	
Diné à Chavignon.....	25	
Arrivée à Laon.....	25	
Diné à Marles, 16 juin.....	26	
Arrivée à Vervins.....	27	
Diné à La Capelle, 17 juin.....	29	
Couché à Avesnes.....	31	
Diné à Maubeuge, 18 juin.....	32	
Couché à Mons.....	36*
Diné à Soignies, 19 juin.....	42*

1. Cet itinéraire peut en même temps servir de table des matières contenues dans le manuscrit du Havre.

ITINÉRAIRE DE LEMAITRE.	Manuscrit.	VOYAGE	
	Pages.	DE DU FOSSÉ	DE REGNARD.
Couché à Hall	43**
Couché à Bruxelles, 20 juin	44**
Couché à Anvers, 26 juin.....	65**
Couché à Malines, 28 juin.....	83**
Retour à Bruxelles.....	87*	.. *
à Anvers (2 ^e fois), 7 juillet.....	101		
Arrivée à Nordeich.....	113		
Couché à Rotterdam, 9 juillet... ..	117	 *
Couché à Delft, 10 juillet.....	123		
Couché à Amsterdam, 12 juillet..	127	 *
— à Utrecht, 17 juillet.....	153		
— à Leyde, 18 juillet.....	154	 *
Séjour à La Haye, 19 juillet.....	158	 *
Retour à Delft, 19 juillet.....	160		
Retour à Rotterdam, 20 juillet..	161		
Retour à Nordeich, 20 juillet....	170		
A Anvers (3 ^e fois), 21 juillet.....	175		
A Bruxelles (3 ^e fois), 23 juillet..	178		
A Alost, 28 juillet.....	182		
A Gand, 28 juillet.....	183*	
A Sommerghem, 7 août.....	198		
Départ pour la Zélande, 11 août..	204		
A Middelbourg.....	208		
A Flessingue, 13 août.....	223		
Retour à Gand, 13 août.....	227		
Départ pour Bruges, 14 août.....	228*	
Départ pour Ostende.....	235		
Couché à Ostende, 15 août.....	238*	
Départ pour Nieupoort, 16 août... ..	241*	
Abbaye des Dunes.....	242		
A Dunkerque, 16 août.....	244*	
Départ pour Ypres, 18 août.....	252		
Passé devant le fort de Kenoque..	255*	
A Ypres.....	256*	
A Lille, 19 août.....	260		
Départ pour Valenciennes, 20 août..	263		
Passé par Saint-Amand.....	266*	
Arrivée à Valenciennes.....	267*	
Retour à Mons.....	270		
Abbaye de Saint-Denis-lès-Mons..	272		
Départ de Mons (après un séjour de 15 jours).....	284		
Couché à Avesnes.....	284		
Diné à La Capelle.....	285		

	Manuscrit. Pages.
ITINÉRAIRE DE LEMAITRE.	
Arrivée à Vervins.....	286
Arrivée à Laon, 7 septembre....	288
Arrivée à Soissons.....	291
Retour à Jouaignes, 9 septembre à 15 octobre.....	291
Rentrée à Paris, 17 octobre.....	291
Voyage à Nemours.....	291
Retour définitif à Paris, où il reste caché jusqu'en mars 1682.....	292

Si l'on compare maintenant les époques de l'année auxquelles Regnard, Lemaitre et du Fossé entreprirent leurs voyages, tout l'avantage est à Lemaitre. Regnard est parti trop tôt ; du Fossé est parti quand il fallait rentrer. Lemaitre est parti et revenu au bon moment, si nous nous en rapportons au P. Bous-singault : « Le voyageur ne doit point partir de France qu'au commencement de juin, à cause des pluies, du froid et des marécages qui durent longtemps en ces provinces. Juin, juillet, août et septembre sont les mois pour bien faire commodément ce voyage. »



IV

Description des monuments les plus remarquables des villes par où il passe.

Comme tous les hommes instruits de son temps, Lemaitre décrit assez bien la nature et les paysages. Il nous donne de plus une idée assez nette des travaux de fortification, dont il semble s'occuper avec un certain intérêt (tous les esprits étaient alors à la guerre). Mais il laisse à désirer en ce qui concerne les beaux-arts proprement dits. Il n'a pas une notion exacte de l'architecture, et il est impossible de reconnaître, dans ce qu'il nous a dit des églises, quel est leur caractère propre, le style et l'époque de leur construction. Quand il cite des tableaux, c'est avec des épithètes banales qui prouvent que, s'il en sent la beauté, il ne sait pas en faire ressortir la valeur. La sculpture est mieux traitée, en général, surtout la sculpture sur bois.

Ces réserves faites, il est intéressant de relever certaines de ses observations, et de les comparer au besoin avec celles des voyageurs ou des auteurs contemporains.

SOISSONS. Un incendie considérable avait détruit la riche bibliothèque du couvent des Célestins, avec tout le pavillon dans lequel elle était ¹.

LA CAPELLE. Il s'était fait une grande idée de cette ville, il trouve que ce n'est qu'une rue assez droite et assez large, avec de méchantes petites maisons. Le fort était tout bouleversé dans les fossés, et les briques qui provenaient de la démolition des bastions et des murailles servaient à qui voulait pour bâtir à peu de frais ².

AVESNES. Il ne peut comprendre comment, située dans un fond commandé de tous les côtés, cette ville peut passer pour être forte. On travaillait alors à la réparation des fossés.

MAUBEUGE. Le roi de France fortifiait extraordinairement cette ville, « pour en faire une place des plus régulières, n'y ayant pas une toise de muraille qui ne soit toute neuve. Il y avoit environ huit mille hommes qui travailloient aux fortifications. La profondeur et la largeur des fossés me parurent tout à fait surprenantes. Les terres qui se tiroient des fossés servoient à élever des cavaliers d'une hauteur extraordinaire pour y mettre des batteries de canon qui commandent à toutes les éminences qui sont à l'entour de la place. Il y a quatre cavaliers de cette sorte, que l'on peut appeler des montagnes, aux quatre coins de la ville, d'où l'on peut battre à l'aise toute la campagne.

1. Manuscrit, p. 23.

2. Manuscrit, p. 30.

« On ne peut pas voir de plus belles murailles que celles de Maubeuge, ni de plus belles portes, qui sont toutes de brique, avec des cordons et des angles de marbre noir brut, qui fait une agréable décoration aux fenestres et aux portes de la ville, autour de laquelle il y avoit un campement de soldats dans de petites baraques qui faisoient comme une autre petite ville¹. »

MONS. « Nous commençâmes, dit-il, à découvrir d'où nous étions la tour de l'horloge de Mons. Cette tour se voit de fort loin, tant à cause de sa grande élévation, qu'à cause aussi qu'elle est posée sur le terrain le plus éminent de la ville. Il est vray qu'après l'avoir aperçue, nous la perdîmes de vue, parce que les abords de cette ville, du costé de France, sont hauts et bas, et qu'ainsi on ne la peut voir quand on est dans les fonds. Cela fait qu'il y a mesme des éminences aux environs de cette ville, d'où on la peut d'autant plus facilement incommoder par des batteries de canon, que de ces endroits la ville est comme dans une espèce d'amphithéâtre, tout à découvert. Lors ce défaut, la place est très forte par ses dehors, et par les grandes eaux qui l'environnent, au milieu desquelles il y a des pieux plantez pour en empêcher l'abord aux bateaux que l'on pourroit mettre sur ces eaux². »

A une petite lieue de Mons se trouvoit l'abbaye de Saint-Denis (ordre de Saint-Benoit), tout près de laquelle, dans les guerres précédentes, avoit eu lieu une action sanglante. Lemaitre ne manqua pas d'aller la visiter. L'église étoit de toute beauté, et ornée de magnifiques statues. Derrière l'abbaye étoit un parc bien entretenu, situé sur une colline que les Hollandais occupoient dans le dernier combat; les Français étoient sur l'éminence opposée. « Entre l'une et l'autre, dit Lemaitre, l'abbaye... ne reçut aucun dommage, quoique l'on tirast beaucoup de coups de canon de part et d'autre, parce qu'elle est dans un grand fond.... Les plus grandes marques du canon... paroissent dans les murs de la cloture qui étoient sur le haut. Elles en étoient toutes percées³. »

BRUXELLES. Le premier monument qui attire son attention, c'est *la Cour*, c'est-à-dire le palais où loge le gouverneur des Pays-Bas. Ce qu'il en dit complète ce qui a été publié jusqu'à présent⁴.

« Une des premières choses que l'on me fit voir... fut *la Cour*.... On me fit passer pour cela dans le parc, dont les arbres sont assez beaux, et qui étant plantez un peu éloignez les uns des autres, rendent la promenade d'autant plus agréable, qu'on ne trouve sur la terre qu'une belle pelouse qui s'entretient toujours de mesme par la grande quantité de daims qui sont renfermez là, et qui broutent incessamment l'herbe... Il y a eu autrefois un rocher, avec de grandes figures de pierre, rempli de fontaines jaillissantes, mais elles n'y paroissent plus maintenant, par l'avarice des gouverneurs qui n'ont rien voulu fournir pour entretenir ces fontaines...

« Entre ce parc et ce palais il y a un grand fond, dans lequel il y a un quarré d'eau assez petit, et une orangerie tout proche, très médiocre. Ce fond a obligé de faire un escalier d'environ trente-cinq marches, pour monter au

1. Manuscrit, p. 32, 33.

2. Manuscrit, p. 35. — Ch. Joly (p. 297), Regnard, Boussingault (p. 309) et Rohault (p. 262) ne font pas mention de ce vice dans le système des fortifications de Mons.

3. Manuscrit, p. 273, 275.

4. Cf. Rohault (p. 120); Boussingault (p. 210); Regnard, *Mémoires de Th. Du Fossé*, t. III, p. 196, 197.

palais, dont on ne voit rien de riche et de majestueux, tant sur le devant que sur le derrière, sinon que sur celui cy on voit une galerie ouverte, environ de quinze ou seize toises de long, dans laquelle il y a des figures d'empereurs et de princes, qui ont le visage tourné au dedans de la galerie. Je puis dire que cette galerie, qui est très peu considérable, est le seul ornement que l'on voye dans ce palais, si ce n'est que l'on veuille parler encore de la chapelle,... laquelle, dans la vérité, est d'une très belle et très délicate architecture, mais pourtant sans aucune décoration de peintures ny de dorures au dehors ny au dedans. On y monte par un escallier de dix ou douze marches, d'où on entre dans une grande salle qui luy sert comme de vestibule.... Cette salle est destinée encore à d'autres usages, puisqu'il y a des marchands de dentelles, de rubans et de différentes babioles, qui y étalent comme on fait dans la grande salle du palais de Paris, toute proportion pourtant gardée. Les Suisses de la garde du Gouverneur des Pais-Bas font leur garde aussi dans cette salle. Ils y paroissent assez mal en ordre avec un manteau sur leurs épaules....

« La place de devant ce palais seroit considérablement grande, si elle n'étoit point coupée par une closture de pierre, travaillée à jour, liée à des piliers de mesme, environ de dix piés de hauteur, sur lesquels il y a encore quelques figures des princes de la maison de Bourgogne, de cinq à six piés de hauteur ¹. »

La description de la *Chambre des poissonniers*, une sorte de cercle au xvii^e siècle, est entièrement nouvelle :

« Il y a encore d'autres communautés de bourgeois dans la ville de Bruxelles, dont la plus considérable est celle des poissonniers, qui ont une fort belle chambre proche le marché au poisson, dont le plus bel ornement consiste en une grande quantité de portraits de poissonniers. Il y en a bien environ deux cents, lesquels servent à faire la tapisserie de la chambre.... Tous les meubles ..sont réduits à de longues tables et à des chaises à l'usage du pais : rien ne sied mieux aussi que ces meubles qui servent à boire, ce qui est le plus commun usage que l'on peut en faire ordinairement.... Il y a dans cette chambre des poissonniers une fort belle fontaine de marbre blanc, avec quelques figures de mesme matière, dont celle d'une femme jette l'eau par ses mamelles dans une grande coquille de marbre blanc ². »

Les promenades qu'on lui fit faire aux environs de Bruxelles nous ont valu des descriptions curieuses et inédites du couvent des Observantins, à une lieue et demie dans les bois ³; d'une abbaye de religieuses ⁴; du pèlerinage de Notre-Dame du Lac ⁵ et de la redoute des *Trois Trous*, qui « est de la dernière importance pour le commerce de Bruxelles. Aussi fut-elle attaquée dans les dernières guerres par les François, qui s'approchèrent de là pour rompre les eaux du canal, qui auroit demeuré à sec, s'ils eussent pu réussir dans leur entreprise, à laquelle les Flamands s'opposèrent de toutes leurs forces ⁶. »

1. Manuscrit, p. 48, 49.

2. Manuscrit, p. 60, 61.

3. Manuscrit, p. 92, 93.

4. Manuscrit, p. 93.

5. Manuscrit, p. 94.

6. Manuscrit, p. 66.

ANVERS. La cathédrale est une merveille qui ne pouvait échapper à son attention¹. « Celui qui étoit mon guide satisfit d'abord à ma plus grande curiosité, qui étoit de voir la cathédrale, où il me mena, et où il me fit voir de près la magnifique tour de cette église, dont la structure, qui est fort élevée, et tout à jour dans son éguille de pierre, ne cède guères à la tour de la cathédrale de Strasbourg que j'ay veüe en Allemagne. Celle d'Anvers est de la forme d'une triple couronne, qui l'environne en trois endroits, et qui en fait trois étages différens. Le carillon de l'horloge, qui est fort harmonieux et agréable, est dans cette tour, aussi bien que les quadrans que l'on voit de quatre costez...

« Nous entrâmes dans la cathédrale, et ce que je vis d'abord de remarquable fut un porche magnifique dans la porte de la croisée du costé de l'epistre, d'où on en voit un autre tout semblable à l'opposite du costé de l'Évangile, dans la mesme croisée. L'un et l'autre de ces porches est soutenu par deux grosses colonnes de marbre de la hauteur de douze piés, et enrichy de toutes parts de mesme matière de marbres de différentes couleurs. La magnificence du jubé répond à celle des porches... à quoy se rapporte encore la magnificence du porche qui est à l'entrée de l'église, sous le portail...

« S'il y avoit moins d'ornemens de marbre dans cette église, elle en seroit assurément plus belle; mais il y en a une si grande confusion que cela luy oste de son lustre, principalement à cause de deux chappelles adossées contre la croisée.... Les tableaux qui sont à ces chappelles sont d'un grand prix, particulièrement celui qui est à droite, où on voit cette belle descente de croix faite par Rubens, cet excellent peintre, qui est original de ce grand homme. Il est vray que cette incomparable pièce n'a plus sa première beauté, d'autant qu'on l'a toute gastée en la voulant laver : ce qui a fait un tort incomparable à cette peinture si accomplie et si parfaite . »

La description de l'église des jésuites s'ajoute à celles que nous avons déjà³. Tout ce qui a été écrit sur cette église est d'une importance d'autant plus grande qu'elle a été détruite par la foudre, en 1718, avec tous ses tableaux. Il n'en resta que la tour, le frontispice et la petite chapelle Notre-Dame.

« Je commençay par l'église des jésuites, dont on m'avoit vanté, il y avoit plusieurs années, la rare beauté : en quoy je reconnus, si tost que je l'eus vue, que l'on ne m'avoit point trompé, quand on m'en avoit donné une idée aussi avantageuse qu'elle pouvoit estre. En effet, je trouvay une église environ de la grandeur de celle de Saint-André-des-Arcs de Paris, toute bastie de marbre blanc poli, ornée de galeries et de balustrades aussi de marbre tout à l'entour et enrichie de toutes parts de très riches peintures, principalement dans la chapelle de la Vierge, qui est sur la droite en entrant, et comme hors d'œuvre, laquelle est éclatante en or et en marbres précieux de toutes couleurs...

« Il n'y a rien dans cette chappelle qui ne soit très précieux : car sans parler de l'image de la Vierge, qui est d'un très grand prix, on ne peut rien voir

1. Cf. Rohault (p. 129), Boussingault (p. 187), Th. Du Fossé, *Mémoires*, t. III, p. 205, 206 et Regnard.

2. Manuscrit, p. 71, 72

3. Manuscrit, p. 74, 75. — Cf. Boussingault (p. 87), Regnard, Du Fossé, *Mémoires*, t. III, p. 206, 207. — Elle avait été construite de 1614 à 1621, sur les plans de Bubens.

de plus beau en matière de confessionnaux que ceux qui sont dans cette chapelle.... Il y a encore... une autre chapelle en symétrie à celle de la Vierge, bastie de la mesme manière et d'une pareille matière de marbre blanc ; mais elle n'a pas de semblables décorations à celle-cy. »

L'église de l'abbaye de Saint-Michel méritait aussi une mention. « Elle a ses beautés communes au pays, c'est-à-dire une grande netteté. Mais outre cela, elle en a aussi de singulières, par les décorations qui y sont particulières, et entre autres celle de ses tableaux, dont le plus grand et le plus considérable est celui qui fait face à la croisée, du costé de main droite, qu'il couvre d'un bout à l'autre. Il ne s'en voit guères où il y ait tant de travail. Le jubé de cette église me parut encore considérable, à cause de ses enrichissemens de différens marbres qui en relèvent la beauté, aussi bien que font ceux qui sont aux environs du chœur¹... »

Dans l'église des Carmes mitigés, il y avait encore une petite chapelle bien remarquable, bâtie aux dépens d'un simple bourgeois d'Anvers, et dont la richesse, la beauté en tout genre surpassaient tout ce qu'on pouvait imaginer².

Les rues d'Anvers étaient généralement belles ; mais entre toutes, il cite la rue de *Mer*, à l'une des extrémités de laquelle était un grand crucifix en bronze doré. Mais ce qui l'attriste, c'est de voir le délabrement dans lequel est tombée la *maison des Indes*, par suite de la ruine du commerce d'Anvers³. Ses visites aux remparts, qui sont célèbres dans toute l'Europe, à la citadelle, à la Bourse, à l'hôtel de ville sont l'objet d'un récit très original⁴.

MALINES. Malines est appelée *la jolie*, et non sans raison, nous dit Regnard, car « il semble que ce soit plutôt une ville peinte que réelle, tant les rues en sont propres et bien pavées, et les bâtimens bien proportionnés ». Cependant elle n'a pas produit une grande impression sur Lemaitre. Il ne parle pas du béguinage, que Regnard et Du Fossé ne négligent pas, et qui, d'après ce dernier, est trois fois plus grand que celui de Bruxelles. Il ne dit rien non plus de la cathédrale, que Du Fossé nous cite avec intérêt⁵. Il trouve les fortifications bien inférieures à celles d'Anvers ; l'arsenal, dont on lui avait vanté les merveilles, est pauvre⁶. Tout au plus, à la *Cour souveraine*, signale-t-il des tableaux, « dont quelques-uns représentent l'entrée de Charles-Quint dans les Pays-Bas, et la manière dont il occupa le siège quand il vint dans cette *Cour* de Malines, où il paroist dans ces tableaux accompagné de tous les grands seigneurs de sa suite⁷ ».

ROTTERDAM. Après avoir visité les deux temples protestans, dont un est uniquement affecté aux Français, et qui est remarquable par son aménagement et les ornemens qui le décorent⁸, il va voir la statue « d'Erasmus qui est dans le coin d'une place assez spacieuse, sur le bord d'un canal. La statue, qui est de bronze, grande comme nature, est parfaitement bien faite ; elle est posée sur

1. Manuscrit, p. 76.

2. Manuscrit, p. 77, 78.

3. Manuscrit, p. 79, 80. — Cf. Du Fossé *Mémoires*, t. III, p. 206.

4. Manuscrit, p. 80, 82. — Du Fossé *Ibid.* et Regnard.

5. Du Fossé, *Mémoires*, t. III, p. 199, 200.

6. Manuscrit, p. 84.

7. Manuscrit, p. 87.

8. Manuscrit, p. 102.

un pié d'estail, d'environ trois piés de haut, entourée d'un gros treillis de fer. Ce pié d'estail, qui est de pierre, a des inscriptions à la louange d'Erasmus, sur les quatre costez, dont celle qui est la plus en face est latine⁴, et les trois autres flamandes. La quantité d'ordures que l'on fait à l'entour de cette figure la déshonore beaucoup, quoy qu'elle ait été élevée par les habitans de la ville à la gloire de celuy qu'elle représente, tenant un livre à la main, et un bonnet quarré sur la teste². »

Un peu plus loin, nous dit-il, « dans une rue voisine du principal temple, on nous montra la maison dans laquelle Erasmus est venu au monde. Elle nous parut fort ancienne, et nous y lusmes des vers, au dessus de la porte, qui ne l'étoient guère moins, écrits par le pinceau, à l'honneur et en la mémoire de la naissance de cet homme si célèbre en ce lieu là. Je les eusse volontiers écry, mais je n'avois point alors de tablettes³ ».

DELFT. Là, il est frappé de trouver un béguinage, bien que ce soit une ville hérétique⁴. Ce qu'il remarque ensuite, ce sont, dans un des plus beaux temples, les tombeaux des deux amiraux Heinius et Tromp et, dans un autre, celui du prince d'Orange, qui fut poignardé à Delft. Ce dernier mausolée est des plus beaux. Le fondateur de la République « est représenté en des situations différentes; dans l'une, il est couché tout de son long, et dans l'autre il est assis à la face du mausolée, avec son baston de commandement à la main, le visage tourné vers ceux qui entrent dans le temple. Il n'a pas la mine flamande ni hollandaise, c'est-à-dire que sa taille n'est point grosse, ni son visage plein, comme l'ont ordinairement les naturels du païs, mais il est assez déchargé de corps et a la teste fort petite; qui étoit pourtant dans son temps pleine d'esprit... Comme ce mausolée magnifique est tout à jour, il est orné de beaucoup de petites colonnes de marbre, d'environ cinq piés de hauteur, qui soutiennent une espèce de voute... Elles sont d'un bleu traversé de quantité de lignes dorées. Il y a aux quatre coins de ce bel ouvrage quatre figures de bronze grandes comme nature. Celles qui sont au devant tiennent, l'une un chapeau, avec cette devise : *Aurea Libertas*, et l'autre une balance à la main. Les deux autres qui sont sur le derrière portent chacune une branche, la première de laurier, et la seconde une palme⁵ ». Le revers de la médaille, pour Lemaitre, c'est que ce monument est placé là où étoit le maître-autel, quand ce temple servait au culte catholique.

Il ne dit qu'un mot de la grande place et de l'hôtel de ville, dans la tour duquel est un très beau carillon. Mais ce qui le frappe surtout, ce sont les environs qui sont « plus charmans » que dans les autres villes de Hollande. La route de Delft à Amsterdam, par le canal, excite toute son admiration par

1. Voici cette inscription qui nous est donnée par Cl. Joly (p. 144) : « Erasmus natus Roterodami. octob. xxviii, anno MIVCLXVII. Obiit Basileæ XII Julii, anno MDXXXVII. » — Cette statue a été érigée en 1545, lors du passage de Philippe II à Rotterdam.

2. Manuscrit, p. 163.

3. Voici ces vers tels que nous les donne Cl. Joly (p. 145) :

Ædibus his ortus mundum decoravit Erasmus
Artibus ingenuis, religione, fide.
Fatalis series nobis invidit Erasmum,
At Desiderium tollere nemo potest.

4. Manuscrit, p. 123.

5. Manuscrit, p. 124, 125. Cf. Cl. Joly (p. 142).

l'élégance, la grâce et le nombre des villas qui la bordent de droite à gauche. Il n'oublie pas de nous décrire les moulins à vent qui sont mieux bâtis et plus élevés que ceux de France, et dont quelques-uns sont employés au sciage du bois¹.

AMSTERDAM. Au premier abord, il ne remarque que l'étroitesse des rues, sauf de celles où il y a des canaux; le pavage est fait en cailloux pointus très incommodes; mais en revanche il y a des trottoirs fort larges et en briques². Il y a moins de carrosses qu'à Paris, et encore ce ne sont que des traîneaux. Les ponts sur les canaux sont en quantité considérable; tous sont en sapin goudronné et se lèvent. Les canaux ont environ huit toises de large et sont bordés de grands arbres; mais l'eau est tellement sale et puante qu'elle ternit l'argenterie des maisons.

UTRECHT. Il passe trop peu de temps dans cette ville pour que ce qu'il en rapporte ne soit pas superficiel. Il en avait d'avance une haute idée qui fut déçue, parce que si les rues étaient vastes et larges, elles étaient désertes, et les canaux étaient sales et mal entretenus. Le principal temple venait d'être brûlé par la foudre³.

LA HAYE. Il n'y reste qu'un jour; il remarque surtout le palais du prince d'Orange et la richesse des maisons particulières, qui surpasse tout ce qu'il a vu en Hollande. « La plus grande partie (de ces maisons) ont une avance d'environ douze ou quinze piés au devant des portes, laquelle règne tout le long de la face du bastiment. Cette avance est fermée d'une haute balustrade de planches façonnées, d'environ huit ou neuf piés de haut, et de deux pouces de large, accompagnée d'une porte tout de mesme, à laquelle la corde de la sonnette est attachée. On en use ainsi, me dit-on, dans le país, afin que, par le moyen de cette barrière avancée, on ne puisse point approcher des fenestres du logis, pour y entendre ce qu'on dit⁴. »

GAND. La cathédrale, dédiée à saint Bavon, présente certaines beautés, et est surtout remarquable par les épitaphes des chanoines, par les tombeaux de ses évêques et par sa crypte qui, dans différentes circonstances, sert pour le culte et pour les catéchismes. — L'abbaye de Bandeloo (ordre des Bernardins) n'a qu'une bibliothèque pitoyable, dont la plupart des livres sont bons à mettre au feu⁵. Il trouve que la statue de Charles-Quint, élevée sur la grande place, avec la couronne impériale sur la tête, le globe du monde dans une main, et l'épée dans l'autre, ne satisfait pas l'idée grandiose qu'il s'en était faite d'avance. Cette statue, en bronze doré, placée sur une haute colonne, est trop petite pour produire un bon effet dans une aussi grande place. « J'en dis mon sentiment avec ceux avec qui j'étois, qui me dirent que nostre Roy en avoit parlé de la sorte quand il eut pris la ville de Gand, et qu'il vint voir la statue de Charles-Quint dans cette place⁶. »

1. Manuscrit, p. 128-130.

2. Manuscrit, p. 131, 137, 138. — La description de Cl. Joly (p. 104-108) est plus favorable à Amsterdam que celle de Lemaître, ainsi que celles de Boussingault (p. 142-150), de Ch. Patin (p. 158-163) et de Regnard. Lemaître n'a aucun enthousiasme pour cette ville.

3. Manuscrit, p. 153, 154.

4. Manuscrit, p. 158, 159. — Cf. Cl. Joly (p. 137); Boussingault (p. 164); Regnard.

5. Manuscrit, p. 186, 187.

6. Manuscrit, p. 194, 195.

A l'hôtel de ville, il cite particulièrement une salle, « ornée de tableaux qui représentent les plus célèbres actions de l'empereur Charles-Quint, et principalement celle où il prit, dans une bataille, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse¹ ».

MIDDELBOURG. Il visite le palais, qui était autrefois le monastère des Bernardins. Je ne crois pas que personne ait jamais décrit avec autant de précision l'ameublement curieux des salles de réunion. « La première que nous vîmes, qui étoit fort grande fut une salle dont l'ameublement étoit verd; je veux dire une belle tapisserie de paysage, avec deux douzaines de fauteuils de velours verd, à l'entour d'une longue table couverte d'un tapis de mesme couleur, dont étoient aussi les rideaux des fenestres. Tous ces fauteuils qui étoient arrangez proche la table, à droite et à gauche, étoient dans une propreté singulière, aussi bien que le tapis, sur lequel, quoy qu'il y ait toujours douze gros encriers, et autant de poudriers, qui servent chacun à deux des vingt-quatre députez, on ne voit pourtant pas dessus ce tapis, non seulement la moindre goutte d'encre, mais pas mesme le plus petit grain de sable...

« Proche de cette salle, nous en vîmes encore une autre de mesme étendue, avec un ameublement... de velours violet.... Pour la tapisserie dont cette chambre est tendue, elle représente divers combats de mer que les Zélandois ont eus autrefois entre eux et les Espagnols, que ceux là ont deffaits en différentes occasions. Hors cette tapisserie, tout l'ameublement de cette chambre est violet. Il n'y avoit point de fauteuil sur lequel les armes de Zélande ne fussent deux fois en broderie d'or, larges d'un pié en quarré. Elles étoient sur le siège et au dossier, avec la devise qui accompagne ces armes, qui sont d'un lion qui sort des eaux à demy corps. La devise est dans ces mots : *Luctor dum emergo*...

« Dans l'une et dans l'autre de ces deux chambres, il y a un fauteuil plus riche que les autres, avec les mesmes armoiries, destiné pour le prince d'Orange, dont la place, qui est au bout de la table, en entrant, passe pour la plus honorable en Zélande, au lieu qu'elle seroit la dernière en France...

« De cette dernière salle, on nous mena dans un cabinet tout proche, dans lequel le greffier des États se retire. Il y avoit quelques tableaux de remarque, et entre autres le portrait en naturel du prince d'Orange qui fit révolter les Provinces Unies, qui est de toute sa hauteur. On nous assura que c'étoit un original qui représentoit très bien ce prince deffunt². »

FLESSINGUE. Les fortifications sont semblables à celles de Middelbourg : ce ne sont que des terrassements sans revêtement; il n'y a pas de garde réglée; cette ville se ressentait encore de la dernière guerre; le port étoit moins fréquenté qu'autrefois. L'hôtel de ville est surmonté d'une plateforme, assez mal entretenue, du haut de laquelle il y a une vue magnifique. A l'intérieur se trouve un musée d'histoire naturelle assez curieux³.

DUNKERQUE. Il arrive à Dunkerque avec deux compagnons de voyage. « Nous trouvâmes, dit-il, que l'on travailloit à force aux fortifications de la ville, par terre. Nous n'eûmes pas le loisir de les considérer, parce qu'il étoit tard.

1. Manuscrit, *ibid.*

2. Manuscrit, p. 213, 215.

3. Manuscrit, p. 224, 225.

Nous vîmes cependant de longues barrières, en passant. Elles nous parurent très agréables, en ce que tous les poteaux, qui étoient en très grand nombre, étoient ornés de figures bien peintes d'officiers et de soldats, dont les uns portoient la pique, les autres un drapeau; ceux-cy le mousquet, ceux-là le casque et le carcolet; d'autres sonnoient de la trompette, du tambour, du fifre et de tous les autres instrumens qui sont en usage dans la guerre¹. »

Nous avons déjà sur les travaux qui se faisoient alors, par ordre du roi, dans cette ville, des renseignements d'autant plus précieux, que les fortifications, la citadelle, les forts, les digues et le canal ont été démolis, et le port comblé, sous les yeux des commissaires anglais, après la paix d'Utrecht, en 1713². La description de Lemaitre mérite d'être citée à côté de celles-là.

« Nous allâmes au port, auquel on travailloit fortement. Au lieu que son entrée étoit autrefois oblique, on la rendoit alors toute droite, par le moyen de deux estacades, à droite et à gauche, qui avancent un demy quart de lieue dans la mer. Il est impossible de dire combien on a employé de poutres, tant de celles qui sont en pilotis, que des autres qui servent de traverses pour ces deux terribles machines. L'effroyable quantité de fascines et de pierres qu'il faut pour remplir le dedans de ces deux estacades, jointe aussi à celle du fer que l'on a employé pour lier toutes les pièces de bois ensemble, est une chose inconcevable. Il y a deux petits fortins de bois à l'extrémité de ces deux longues estacades, du costé de la mer, qui deffendent l'entrée du port.

« Outre ces deux fortins, il y en a un grand, tout de pierre, que l'on nomme le Richeban³, lequel est attaché à l'une des estacades, du costé de Calais. Ce fort est basti en ovale; tout le bas est de pierre dure, jusqu'à l'endroit où les plus hautes marées peuvent venir, et le reste, qui est en haut, est tout de brique. Ce fortin est entre la ville et le fortin du bout de l'estacade. Il n'étoit pas encore tout à fait terminé, quand je le vis....

« Nous eusmes le plaisir d'entrer dans le Richeban, et d'y considérer toute son étendue dans laquelle le marchand qui nous conduisoit nous dit que l'on devoit toujours faire entrer deux cents hommes de garnison, et que l'on y devoit mettre cinquante pièces de canon, dont les deux couplevrines que le Roy avoit prises à Nancy seroient du nombre, l'une desquelles a vingt et deux piés de long, et qui est déjà en batterie sur le plus haut bastion de la citadelle de Dunkerque.

« ...Je fus bien aise d'apprendre le dessein qu'avoit le Roy de rendre la ville imprenable, par le moyen d'un fort qu'il devoit faire bastir sur la coste, à une lieüe de la place, du costé de Gravelines, environ vers l'endroit où il y a présentement un fort de bois seulement... Ce fort étant ainsi avancé dans la mer, battoit bien loin les grands vaisseaux qui assiégeroient la place, sans qu'il pust jamais en estre incommodé, parce qu'ils n'auroient point assez d'eau pour approcher de luy et pour l'insulter, que cependant les petits vaisseaux de secours auroient toute liberté de courir la coste,... pour favoriser le passage de

1. Manuscrit, p. 243, 244.

2. Voy., *Gazette de France*, année 1680, journal du Voyage du Roy: « La cour arriva à Dunkerque [le 26 juillet] sur les huit heures du soir. Monseigneur le Dauphin étoit à cheval, etc. », p. 293-396. — Th. Dufossé (*Mémoires*, t. III, p. 224, 227).

3. Lemaitre dénature le nom; c'est le *Risban*.

ceux qui voudroient amener du secours et toutes sortes de provisions dans la ville.

« ...Nous nous présentâmes à la porte de la citadelle.... L'officier (qui commandoit)... nous donna un soldat pour nous conduire partout, le mousquet sur l'épaule. Nous trouvâmes que cette citadelle étoit une assez grande place pour y tenir un couvent de douze moines Récollets, qui sont les curez des soldats....

« Nostre guide nous fit connaitre l'avantage de la garnison qui avoit deux puits d'eau douce si proche de la mer. Il nous mena par toutes les fortifications, et sur tous les bastions, qui ont chacun leur nom inscrit en brique blanche sur de la rouge¹... »

1. Manuscrit, p. 246-251.

**Imprudences de Lemaitre, malgré le soin qu'il prend
de se cacher.**

Dans les circonstances délicates où était Lemaitre¹, il lui aurait fallu ne jamais trouver d'indiscrets sur sa route. Mais il était trop connu, et c'était bien difficile. Ses rencontres fâcheuses commencèrent dès Soissons. Il alla, le soir, au sermon de l'abbaye Notre-Dame. « J'entray là, dit-il, comme à la dérobée, et je me fourray dans un coin fort obscur, tant j'avois peur que quelqu'un me reconnust, n'imaginant, assez mal à propos, qu'on me cherchoit partout, parce qu'on m'avoit donné lieu à Jouaigne d'en avoir une juste peur². » — Il ne vit aucun visage suspect, et s'enhardit à aller à la cathédrale, le lendemain, voir la procession de la Fête-Dieu, le nez couvert de son chapeau. Malgré cette précaution, il fut reconnu par un chanoine assez mal avisé pour quitter son rang et venir lui faire compliment. Il le dérouta en disant qu'il faisait un pèlerinage à Notre-Dame de Liesse³.

Mais, le soir, il n'en fut pas quitte à si bon compte avec le sous-prieur des

1. La peur le prend dès son départ de Paris. [Le vendredi 23 mai] « Je dis adieu à très peu de personnes qui me donnoient plus d'effroy que je n'en devois avoir, et qui me dirent qu'il falloit que je sortisse de Paris avant les quatre heures du matin, si bien que j'arrivay sur les cinq heures aux Récollets. Je m'en allay à pié à la Villette. J'attendis bien deux bonnes heures avant que [le coche] vint; après quoy il parut, et je me mis dedans, en la place d'une personne qui l'occupoit pour moy. » (Ms., p. 6, 7.) — Cette peur le tient pendant tout le voyage, entre autre à Vervins, où la seule vue des soldats qui étaient dans la ville le fait trembler. (Ms., p. 27.) Mais c'est à son retour qu'il a les plus belles frayeurs. A Laon, six gardes du corps, bien inoffensifs, qui revenaient du pèlerinage de Notre-Dame de Liesse, le font fuir (Ms., p. 289), et il n'ose aller voir deux curés de ses amis, dans les environs de Melun et de Provins, « qui peuvent passer pour les meilleurs et les plus gens de bien du diocèse de Sens ». Il redoutait, en leur faisant visite, de tomber « entre les mains des satellites qui n'étoient point chargez d'inquiéter tant d'autres eurez concubinaires et yvrognes, mais seulement les plus gens de bien » (Ms., p. 292). L'aventure héroï-comique qui lui arriva le 8 décembre 1681 elôt dignement la série. C'est la fable du Lièvre et des Grenouilles mise en action : « Revenant de la messe de grand matin, je renconray dans mon chemin le bedeau de la faculté de théologie, nommé M. Tassin... Je m'avançay brusquement vers luy, et luy ayant touché sur l'épaule, il se retourna vers moy avec un si grande fraieur qu'il eut, que croïant que je venois pour prendre sa bourse, il se mit à crier au voleur.... J'avois beau faire pour l'appaiser, et pour me donner à connoître à luy, il n'écouteoit rien de ce que je luy disois; il crioit toujours, et il fuyoit comme s'il eust été troublé... Je fus bien heureux de ce que l'excessive peur qu'il eut de moy ne luy laissast pas la liberté de crier distinctement *au voleur*, et de ne pouvoir le dire qu'entre les dents, parce que s'il eust pu se faire entendre, assurément il eust excité le voisinage à se jeter sur moy, et après m'avoir arrêté, à me mener prisonnier au Chastelet où il auroit fallu décliner mon nom. » (Ms., p. 293.)

2. Manuscrit, p. 20.

3. Manuscrit, p. 21, 22.

Célestins, qui l'était souvent venu voir à Paris, et que certes il n'attendait pas là. Il aurait au moins bien voulu profiter de cette occasion pour se cacher dans un couvent de cet ordre (en payant pension); mais, ajoute-t-il tristement, « cela ne se peut faire; la politique de ce temps ne permettant pas que l'on assiste les gens dont on a mesme compassion à cause de la persécution injuste que l'on reconnoist qu'on leur fait¹. »

Quelques jours plus tard, le 26 juin, en allant de Bruxelles à Anvers, par le canal, un Flamand de ses amis faillit le nommer. Mais la prudence lui fit employer un subterfuge. Ses compagnons de route, intrigués par sa conversation intéressante, peut-être, mais certainement maladroite, interrogèrent son ami pour savoir s'il n'était pas docteur. La vanité le fit parler; « il le leur avoua, ce dont ils dirent qu'ils se doutoient bien. Ils firent paroître en mesme temps un grand désir de sçavoir mon nom, qu'il leur fit connoître, leur disant que l'on m'appeloit *M. le Meusnier* : de quoy celuy à qui il parloit fut si satisfait qu'il prit ses tablettes pour le marquer dessus, disant qu'il me demanderoit en Sorbonne quand il viendrait à Paris, parce qu'il avoit beaucoup d'estime pour moy². »

Cette indiscretion anodine n'eut pas de suites fâcheuses, et si le brave homme qui avait inscrit le nom de *Le Meusnier* sur son carnet alla demander plus tard son docteur à la Sorbonne, il dut être bien surpris de ne le pas trouver. On l'avait mystifié.

Lemaitre laissait faire et laissait dire : ce qui lui importait c'est qu'on ne sût pas son véritable nom. A Malines, le 29 juin, chez les Pères de l'Oratoire, on le reçut très bien, parce qu'on avait dans la pensée qu'il était M. Arnauld, « ainsi que le sacristain voulut le faire avouer à celuy qui m'accompagnoit pour répondre à ma messe³. » Il se garda bien de détromper les bons oratoriens, et cependant ils avaient des attaches jansénistes.

Toujours dans les trances, parce qu'il croyait toujours qu'on s'occupait de lui, il eut encore une autre aventure, qui pouvait mal tourner, et qui n'était rien au fond. A Middelbourg, le 11 août, il rencontra deux soldats français qui le considérèrent avec une grande attention : il crut qu'ils le connaissaient particulièrement, et il eut peur d'être dénoncé par eux, quoiqu'il fût déguisé et en habit gris⁴.

Trois jours après, en allant par la barque de Gand à Malines, il lia spon-

1. Manuscrit, p. 23.

2. Manuscrit, p. 68, 69. Ce pseudonyme était le nom d'un des docteurs qui, avec Lemaitre, avaient voté en faveur d'Arnauld en 1656. Les jansénistes, obligés de se cacher, dissimulaient leur identité sous des noms d'emprunt dont quelques-uns sont très connus : Arnauld s'appelait tantôt *Davy*, tantôt *du Vertbois*; Nicolle, *Chanteresse*; ou *Maubriguy*. Guelle, qui fut le secrétaire d'Arnauld pendant vingt ans, *M. François*; Th. Dufossé, *De la Motte*; Dom Gerberon, *François Duvi vier*; de Pontchâteau et de Sainte-Marthe, *Duvi vier*, etc. — Ils employaient même quelquefois les chiffres; ainsi dans une lettre de la Mère Angélique de Saint-Jean, du 16 novembre 1661, Port-Royal de Paris est désigné par 971; Port-Royal-des-Champs par 972; l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, par 905. — Il semble d'ailleurs que ce fût une habitude au xvii^e siècle de remplacer les noms propres par des chiffres. Dans une lettre d'Anne d'Autriche à Mazarin (30 juin 1660), elle parle d'elle-même en ces termes : « 22 me prie de vous dire, etc. » (*Le Nouveau Siècle de Louis XIV*, Paris, in-18, Garnier, 1857, p. 38.)

3. Manuscrit, p. 85.

4. Manuscrit, p. 212.

tanément connaissance avec un voyageur qui se trouva être non seulement français, mais bourgeois de Paris, et qui plus est, parent et ami de beaucoup de ses parents et amis. Heureux de cette rencontre, Lemaitre continua sa route avec ce nouveau compagnon et le lendemain, dans la collégiale Notre-Dame, à Bruges, ils se trouvèrent face à face avec un ancien procureur du parlement de Paris, qui était venu se promener, *aussi bien qu'eux*, dans les Pays-Bas ¹. C'était probablement un fugitif aussi, car la promenade de Lemaitre n'avait rien de volontaire. — Ce fut la dernière affaire de ce genre, avant sa rentrée en France. Et cependant que d'imprudences il commettait! Il écrivait des lettres et en recevait ². Peut-être ne les signait-il pas de son nom, et se les faisait-il adresser sous un pseudonyme.

1. Manuscrit, p. 234.

2. Manuscrit, p. 132, 142, 160, 201, 231.

VI

Les visites faites par Lemaître, ses hôtes.

En dehors des personnes que Lemaître rencontra, sans les chercher, il y a celles chez lesquelles il se présenta, soit pour leur demander l'hospitalité, soit simplement pour les voir. Quelquefois il fut reçu avec une froideur qui lui fut pénible, mais souvent il fut accueilli avec une grande sympathie.

Il ne nous a pas donné le nom du seigneur de Jouaignes¹, « de madame sa femme et de mademoiselle sa sœur », qu'il avait prévenus de son arrivée, et qui lui témoignèrent « une honnêteté et une cordialité au delà de tout ce qu'on peut imaginer² ». S'il avait pu trouver la sécurité dans cette retraite, il est probable qu'il ne fût pas allé plus loin. Il passait son temps dans sa chambre à étudier, n'en sortant jamais que pour aller dire la messe et pour prendre ses repas, à la grande surprise de ses hôtes, quand vint un avis de la supérieure d'un prieuré voisin qu'un garde du roi avait reçu l'ordre de s'emparer d'un ecclésiastique retiré dans ce château. Il n'en fallait pas tant pour réveiller ses terreurs. Il ne voulut même pas dîner et se sauva (7 juin) dans une ferme du village de Lagery (diocèse de Reims), à cinq lieues de là³.

Deux jours après, il rentra à Jouaignes, tout heureux d'avoir échappé à un danger au fond imaginaire, quand on vint lui dire « qu'un P. Jésuite, beau-frère d'une dame à une demi lieue de Jouaignes, y étoit venu, où il avoit dit qu'il sçavoit bien qu'un ecclésiastique s'étoit retiré chez le seigneur de Jouaignes. Il ajoutoit mesme que cet ecclésiastique avoit changé de nom, mais pourtant que, nonobstant cela, il ne laisseroit pas de le déterrer et de le déferer aux supé-

1. M. le comte de Marsy a bien voulu me faire communiquer la note ci-dessous, relative aux seigneurs de Jouaignes :

D'après le *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, de Melleville, Laon 1857, t. 1^{er}, p. 325, les seigneurs de Jouaignes furent dans la seconde moitié du XVII^e siècle :

Vers 1660. Eustache des Fossés, chevalier, seigneur de Jouaignes; femme: Jeanne de Guibera; enfants: Eustache, Louis et Charles Léon, sans alliances; Marie-Hieronyme, femme de N. de la Rue, chevalier, seigneur de Héricourt.

1695. Il est possible qu'Eustache II ait été seigneur avant cette époque, Melleville ayant généralement donné la date à laquelle il rencontrait pour la première fois les noms : — Eustache II des Fossés, seigneur dudit, surnommé le *Beau Gendarme*, gendarme de la garde, — femme: Anne de Nicolardot; enfants: Eustache III, Charles-François, sous brigadier des gardes du corps; Nicolas-Louis, aussi sous-brigadier des gardes du corps; Antoine et Elie-Joseph, gardes du corps; Anne, sans alliance; Henriette-Charlotte, femme d'Antoine-Guillaume-Alexis de Vignolles, chevalier.

2. Manuscrit, p. 8.

3. Manuscrit, p. 12, 13. Voir plus loin, chapitre X.

rieurs¹ ». — Ce Jésuite était bien là, il n'y avait pas à s'y méprendre : l'arrivée subite de deux marchands de laine, qu'on prit pour des exempts, fut le dernier coup. Il partit, pour ne revenir qu'à la fin de son voyage.

Il goûta alors une tranquillité relative, troublée par de simples alertes que j'ai rapportées plus haut. Sur divers points de son parcours il avait des amis. A Mons, une première fois, ce fut « le célèbre libraire Gaspard Migeot » qui le força à demeurer chez lui². Une seconde fois, à son retour au mois d'août, ce fut M. N***, son ami, qui le garda pendant quinze jours. Ce personnage, que Lemaître ne nomme pas, mais qui, dit-il, avait une grande influence dans la ville³, pourrait bien être, selon toute vraisemblance, M. Robert, président du conseil suprême de Hainaut, chez lequel Arnauld était demeuré caché pendant six mois. La lettre dont Lemaître était porteur pour lui était ou d'Arnauld, ou de M. de Neercassel. On ne trouve pas, il est vrai, que Lemaître ait fait une visite à Arnauld ; mais il est tellement vague dans certaines parties de sa relation qu'on est bien en droit de la supposer, étant donnés ses rapports antérieurs avec lui. Quant à M. de Neercassel, c'était certainement un des amis de M. Robert, car il était très lié avec Arnauld qui resta près de deux ans (1680-1682) à Delft, à cause de lui.

Quoi qu'il en soit, la maison de ce M. N*** (Robert?) était l'asile des jansénistes persécutés. La principale compagnie de Lemaître fut « un fort honneste ecclésiastique » auquel on donnait le vivre et le couvert, « depuis qu'il avoit été chassé du diocèse de Beauvais, après la mort de M. de Buzenval, qui le considéroit beaucoup de son vivant⁴ ». — Ce prêtre avait dû se montrer digne de la persécution qu'il subissait, parce qu'en fait de vrai mérite, M. de Buzenval « s'y connoissoit plus que personne, et il n'avoit pour reconnoître de tels gens que l'estime et la confiance : toute autre voye... luy étoit fermée par leur désintéressement⁵ ».

Ce ne fut pas sa seule société : on convoqua aussi tous les amis de la famille, « et particulièrement les Pères de l'Oratoire, dont le supérieur et un autre le vinrent aussitôt visiter, ainsi que le fit aussi un fort bon ecclésiastique nommé M. Michel,... ce qui continua toujours tout le temps qu'il demeura à Mons⁶... »

A Bruxelles, il eut moins de satisfaction : il se présenta chez M. Champagne (le neveu). « Il étoit encore si matin que je le trouvoy couché, ce qui me donna lieu de dire mon bréviaire dans son jardin... Je n'eus pas plutost achevé mon office que M. Champagne... me vint trouver dans son jardin, où il me fit toutes les caresses possibles, témoignant n'estre pas surpris de ma venue en son pais. Il me fit paroître bien du déplaisir de ne me pouvoir loger chez luy,

1. Manuscrit, p. 17, 18.

2. Manuscrit, p. 36.

3. Manuscrit, p. 270. — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, deuxième édition, t. V, p. 136, 139, 144, 145.

4. Manuscrit, p. 271. M. de Buzenval était un des plus ardents partisans du jansénisme. Ce fut un des quatre évêques de France qui refusèrent de signer le formulaire d'Alexandre VII. Il chassa les jésuites de son diocèse, et mourut le 12 juillet 1679. — Voy. *Idée de la vie et de l'esprit de messire Nicolas Choart de Buzenval, évêque et comte de Beauvais*, in-12, Paris. (Fr. Barois, 177, ouvrage anonyme, dont l'auteur est Fr. Philippe Mesenguy, écrivain notoirement janséniste.)

5. *Idée de la vie*, etc., p. 75.

6. Manuscrit, p. 271.

parce qu'il avoit une de ses servantes qui étoit dans son logis comme un espion des jésuites, et qui étoit actuellement conduite par un prestre fort animé contre les disciples de saint Augustin... qui faisoit toujours venir la servante, sa pénitente, dans un cabaret du voisinage, où il luy faisoit dire tout ce qu'elle sçavoit, et lui donnoit des règles de conduite ¹. » La situation étoit des plus pénibles, et Champagne ne savoit comment en sortir. Le P. du Hout, supérieur de l'Oratoire, se chargea alors de procurer à Lemaitre toutes les distractions qu'il lui fut possible, mais à condition qu'il resterait caché, de peur d'être reconnu. Cela ne l'empêcha pas d'aller de temps en temps chez quelques personnes sûres; mais il étoit toujours sur des épines ², car les jésuites étoient à l'affût pour découvrir les réfugiés de France, et il eût été de bonne prise.

Ses promenades dans le carrosse du baron de Ponderlée, sa rencontre fortuite, dans la rue avec *un de ses amis* de Paris, ses visites au P. Gabriélis, « illustre par son voiage à Rome, pour la défense du livre qu'il avoit fait contre la morale corrompue ³, duquel il rapporta l'approbation à Bruxelles », et auquel il ne voulut cependant pas se faire connaître; une autre visite à une religieuse brigittine ⁴, sœur Euphrosine, « qui est une fille de beaucoup de religion et de piété, et fort zélée, » occupèrent une partie de ses loisirs à Bruxelles.

Mais c'est à Amsterdam qu'il fit les rencontres les plus intéressantes. On le conduisit loger chez une bonne veuve nommée Schippe, qui lui fit toutes les honnêtetés possibles ce qui le consola un peu des mésaventures qui lui arrivèrent. Un de ses parents, parisien de naissance, avoit une maison de commerce dans cette ville ⁵. Il alla le voir; pour ne pas paraître importun, il commença par lui déclarer qu'il n'avoit aucun service d'argent à lui demander, refusa son invitation à dîner pour le lendemain, parce qu'il avoit accepté chez M. de Neercassel, et quand le surlendemain il se présenta, ce fut pour être traité avec un sans-gêne voisin de la grossièreté. Ce parent qui l'avoit invité, qui l'avoit fait attendre près de deux heures, n'arriva que pour s'excuser de ne pouvoir le recevoir et pour l'emmener malgré son refus dîner dans une maison étrangère ⁶.

1. Manuscrit, p. 46.

2. Manuscrit, p. 47, 48.

3. Manuscrit, p. 95.

4. Les religieuses de ce couvent devoient être fort attachées aux doctrines jansénistes : c'est ce qui explique la visite de Lemaitre. Nous en avons la preuve dans ce passage curieux qui rappelle, en petit, les persécutions de Port-Royal. « Ces bonnes filles souffrent beaucoup pour le temporel dont elles ne sont pas fort avantagées. Celle en particulier dont je viens de parler en peut être sinon l'unique, au moins la principale cause, parce que l'on sçait qu'elle a beaucoup d'estime pour toutes les vérités de Jésus-Christ, et pour ceux qui les aiment aussi et qui les enseignent de vive voix ou par écrit. Elle me dit que tous les moines de la ville, avec les bons Pères jésuites, avoient fait une conspiration générale contre leur monastère, et qu'ils empeschoient, autant qu'ils pouvoient, qu'elles ne receussent des filles, ce qu'elles taschoient de supporter avec le plus de patience qu'elles pouvoient, vivant pauvrement, et autant que 25 livres de rente qu'elles avoient chacune, le partage étant fait de tout leur bien, pouvoient le permettre. » (Ms., p. 96.)

5. Manuscrit, p. 142, 143.

6. Manuscrit, p. 145, 146. Une histoire du même genre lui arriva encore à Lille, à la fin de son voyage. « J'appris, dit-il, qu'une personne de Lille, que j'avois vu à Paris, étoit dans la ville. Comme nous nous étions fait beaucoup d'amitié en France, je crus qu'elle seroit bien aise que je la visse dans son pays... Il vint enfin à son rendez-vous où je luy parlay. Je croiois qu'il me dust faire beaucoup de caresses; mais il me reçut

L'évêque de Castorie, M. de Neercassel, qui l'avait invité aussi, ne le reçut pas davantage, mais pour d'autres raisons. Ce prélat, qui était fort considéré de Bossuet, et qui est la figure la plus importante dans ce jansénisme de Hollande, avait beaucoup à surveiller ses relations. « Le matin, dit Lemaitre, il me fit prévenir qu'il seroit bien aise que cette partie se remist à un autre jour, auquel nous aurions plus de liberté de nous entretenir... parce qu'il s'étoit engagé avec certains ecclésiastiques qui étoient en ce pais là aussi peu raisonnables sur le soupçon du prétendu jansénisme, dont il faut que ce grand prélat se deffende, que le sont tant d'autres en France : ce que je suis bien aise de marquer icy, pour faire connoître l'étendüe de la persécution que l'on fait partout, avec la dernière violence, à ceux qui sont le moins du monde soupçonnez de l'hérésie purement imaginaire du jansénisme ¹. »

Il vit plus tard M. de Néercassel, en compagnie d'intimes. La conversation dura environ deux heures : on en devine aisément le sujet. Elle dut être la même que celle qui eut lieu à Gand, quelques jours plus tard, chez M. de Nevèle, ardent janséniste, qui l'attendait, le reçut fort bien et qui aimait tant à faire boire ses hôtes à la santé du pape ², « un si saint pape... un si bon pape... » qui venait de faire censurer soixante-cinq propositions des jésuites. — Ce M. de Nevèle ³ était au courant de toutes les petites nouvelles mystérieuses des jansénistes, et s'il avait si bien reçu Lemaitre, c'est qu'il était prévenu de son arrivée. Un autre visiteur, qui s'était présenté chez lui, et qu'on avait pris bien à tort pour un espion, avait été évincé sans aucune façon ⁴. La récit de ce qui

assez froidement, ce qui me surprit fort... Avant de me séparer de cette personne, il me pria à disner dans sa maison, mais d'une manière si froide que quand je n'aurois pas pris mes mesures pour sortir cette journée là mesme de Lille, son froid à me prier m'en auroit fait prendre la résolution... » (Ms., p. 261, 262.)

1. Manuserit, p. 144.

2. Manuserit, p. 183, 184.

3. Son nom est à la page 228 du manuserit.

4. Je crois bon de donner ici les deux récits, qui se corroborent l'un l'autre. — Voici ce que dit Lemaitre : « Il arriva à cet amy le contraire de ce qu'il s'étoit promis, puisqu'au lieu d'estre bien receu par cet honneste homme, qu'il visita à Gand, il ne luy parla qu'avec un très grand froid, et mesme avec du rebut, de quoy il fut extraordinairement surpris, d'autant plus qu'on luy avoit beaucoup vanté la cordialité de cette personne pour ses amis et pour tous ceux qui venoient de leur part. Il demeura toujours dans cet étonnement, jusqu'à ce qu'il eut été informé du sujet d'un traitement si choquant : qui fut que cet honneste homme l'avoit pris pour un espion envoyé de France par les jésuites, pour découvrir en quel endroit se seroit retiré *une personne a qui ils ne veulent point de bien.*

« Il apprit cette aventure à Alost... ; un de ses bons amis... lui dit qu'assurément on l'avoit pris pour un espion, sur ce qu'on avoit écrit partout, aux personnes de connoissance que l'on se donnast de garde d'un certain homme qui étoit party de France pour découvrir s'il *pourroit apprendre où étoit M. N.*, et que, quoy que l'on ne sceust pas où il étoit, il ne falloit pas écouter cet homme, mais plutost le rebuter quand il voudroit s'en faire instruire. Celui qui luy parla de la sorte lui parla juste, ainsi que je l'appris moy mesme dans la suite, lorsque je fus à Gand, chez ce mesme homme qui me receut fort bien, et avec qui je me réjouis agréablement de cette aventure. » (Ms., p. 100.)

Voici maintenant le récit de celui à qui arriva l'aventure ; il est à la page 14 du petit manuserit annexé à la relation de Lemaitre :

« Je fis dépendre ma résolution de l'accueil que me feroit un *amy de M. du Verdbois*, que je connoissois de réputation. Je m'informay de sa demeure, et j'entray dans sa maison sur les six heures du matin. La servante me dit qu'il étoit encore au lit. Je me réclamay de la part de *M. du Verdbois* et je luy fis dire que j'étois pressé. Il me fit monter, et je luy parlay à son lit. Un avertissement qu'il avoit reçu depuis, qu'un es-

se passa alors nous est parvenu et par Lemaitre, et par son ami dont la relation est intercalée dans la sienne. On cherchait en ce moment à s'emparer d'Arnauld, qui était caché sous le nom de *M. Du Vertbois*, et tous ses amis étaient sur le quivive perpétuel.

pion devoit venir en Flandre pour tendre des pièges à nos amis, fut cause qu'il me fit une mine fort froide. Il crut, par les marques que je luy avois donné, que j'étois moy-même cet espion, ce qui fit qu'il se tint perpétuellement sur ses gardes ; et quelques marques que je pusse luy donner que je n'estois pas ce qu'il croioit, je vis bien qu'il se défioit toujours de moy, et toute l'amitié que je pus tirer de luy fut qu'il me presta un valet pour me conduire au carosse, et pour m'y faire donner une place. J'y montay sans déjeuner. »

VII

Opinions jansénistes de Lemaitre.

Comme tous ceux qui partageaient les doctrines de Port-Royal, Lemaitre met une affectation singulière à ne pas vouloir passer pour janséniste; il se décele cependant non seulement par ses relations, mais encore par son langage et par la manière même dont il se défend.

Au début de son voyage forcé, le seigneur de Jouaignes lui avait proposé de cacher dans l'abbaye d'Ilonnecourt¹, dont son cousin germain était abbé. Mais apprenant que « cet abbé et les moines ne faisoient que boire le jour et la nuit, je sentis que je me perdrois sans ressource si je me retirois là, parce que n'étant pas d'humeur à boire comme ces moines, mais aimant un peu l'étude et la prière, je passerois aussi pour janséniste, ce qui m'attireroit des persécutions de toutes parts² ».

Dans le coche, en route pour La Capelle, ses compagnons accusaient le curé de la Flamengrie³ « de tous mauvais sentimens touchant le culte de la sainte Vierge, et touchant encore d'autres choses qui regardent les sacremens de l'Eglise... Il déclamoit sans cesse, disoit-on, contre tout ce qui étoit de l'extérieur de nostre religion, comme sont les prières vocales, les cérémonies de l'Eglise et choses semblables⁴ ».

Ces accusations étaient formulées d'une manière si ferme et si unanime, que Lemaitre, tout en essayant de le défendre, ne put pas ne pas reconnaître que ce curé allait trop loin⁵; et cependant c'étaient des reproches de la même nature qu'on faisait aux jansénistes.

1. Abbaye de bénédictins, à deux lieues sud de Cambrai, sur l'Escaut. Elle valait 9,000 livres (aujourd'hui département du Nord).

2. Manuscrit, p. 9.

3. Lemaitre l'avait vu à Laon, au moment de partir pour Vervins : « Un ecclésiastique à cheval, que je ne connoissois que de veüe, m'aborda en me disant qu'il alloit à Paris, pour solliciter auprès du patron d'une cure au delà de La Cappelle, qu'on luy avoit donnée, de quoy faire des réparations, l'église étant sans ornemens et sans la moindre sonnette : si bien que l'on étoit obligé de se servir d'une corne pour faire venir les habitans à la messe. » (Ms., p. 25.) — Cette cure était celle de La Flamengrie, et bien que ce village, qui compte aujourd'hui plus de 1,500 habitans, ait été « souvent pillé, bruslé, désolé par les guerres, la cure passoit pour une des meilleures de cet évêché, puisqu'on la faisoit valoir jusqu'à cinq cent écus ». (Ms., p. 31.)

4. Manuscrit, p. 30.

5. Lemaitre laisse d'ailleurs entendre que ce curé ne méritoit pas être défendu. « Je me rappelay dans mon esprit certaines choses que je ne peux pas dire et qui sembloient assez me confirmer dans tout ce que l'on m'en disoit. »

Ce fameux curé était François Poulain de La Barre, né à Paris en 1647, mort à Genève en 1723. Reçu docteur en Sorbonne, il obtint la cure de La Flamengrie (dio-

Il en méritait bien peut-être une partie lui-même, si nous nous en rapportons aux réflexions qu'il fait sur le culte de la sainte Vierge à Hall.

« Hall est une petite ville dans laquelle il y a une image de la Vierge¹ qui a une pareille réputation à celle de Notre-Dame des Vertus, près de Paris, où les Pères de l'Oratoire occupent l'église, comme les Jésuites occupent celle de Notre-Dame de Hall, ceux là peut estre avec bien moins de profit que les autres qui font valoir le lieu à merveille. J'eus bien de la peine à empêcher notre aumosnier d'armée² à dire la messe dans cette église avant notre départ. La manière de vivre et de parler impudente et souvent impure de cet homme m'obligea de luy représenter que sa dévotion prétendüe nous retarderoit beaucoup... J'admirois son entêtement à dire *la messe*... par dévotion à la sainte Vierge, qui est honorée dans ce lieu, laquelle assurément ne pouvoit guère recevoir la vénération de semblables clients, quoy qu'en disent ceux qui ont combattu, dans nos jours, le petit livret qui a pour titre *Avis salutaire aux dévots à la sainte Vierge*³, dans lequel on règle si chrétiennement le culte que l'on doit rendre à la sainte mère de Dieu, et l'on réforme la piété prétendüe de tous ces faux dévots, dont on peut dire une belle parole de saint Augustin contre les Ariens qui relevoient la grandeur du Père éternel par l'abaissement de son fils : *De filii contumelia honorant Patrem*, ce que l'on

cèse de Laon). « Des chagrins que lui avait attirés la liberté avec laquelle il s'exprimait sur des choses que son état lui faisait un devoir de respecter le déterminèrent à quitter sa patrie, et à renoncer à sa religion. » (Weiss, *Biographie universelle*.) Il se retira à Paris, d'abord, puis à Genève, en 1688, abjura le catholicisme et se maria en 1690. Il se fit professeur et reçut le titre de bourgeois de Genève (1716). Il a laissé quelques ouvrages médiocres, entre autres : *L'Égalité des sexes*, in-12, 1673 et 1691; *De l'excellence des hommes, contre l'égalité des sexes*, in-12, 1675 et 1692; *De l'éducation des dames*, 1679, etc. Son fils, Jean-Jacques de La Barre (1696-1751), devint pasteur protestant et a écrit des ouvrages de controverse estimés. — Lemaître était loin de partager les idées exagérées de Poulain de La Barre : en allant de Dunkerque à Nieuport, il eut une conversation avec une « bonne femme hollandaise » au sujet de la religion, « à quoy cette bonne femme... prenoit un singulier plaisir. J'augmentoy sa joye là-dessus, quand, après luy avoir parlé de l'excellent livre de M. de Condom, touchant *l'Exposition de la foy catholique*, je le luy donnay à lire, en lui faisant remarquer combien cet ouvrage pouvoit estre favorable et avantageux aux protestans, pour les réduire aux sentimens de l'Eglise romaine ». (Ms., p. 243.)

1. « La ville de Hall doit tout ce quelle est à Notre-Dame, qui luy a donné de la réputation parmy les étrangers, par les miracles qui se font dans sa chappelle, pour les riches présens que les villes et les provinces y font tous les ans, et pour les grands et signalez miracles que le doigt de Dieu y opère tous les jours eu faveur de sa Mère. Le thrésor est immense et sans prix : ce ne sont que tableaux et figures d'or et d'argent, que les plus grands princes et seigneurs ont donnés... » Boussingault, *La Guide universelle de tous les Pays-Bas*, etc., p. 216, 217.

2. C'était un de ses compagnons de route, « aumosnier d'un régiment italien, qui n'avoit pas la moindre teinture du christianisme... et qui lui parut un grand scélérateur... » (Ms., p. 42.)

3. Ce passage est peut-être ce qu'il y a de plus accentué dans la relation de Lemaître. L'opuscule dont il parle a pour titre exact : *Avis salutaires de la Bienheureuse Vierge Marie à ses dévots indiscrets*. Il a été publié à Gand en 1673. Ce petit livret anonyme, d'environ 20 pages, est d'un jurisconsulte allemand nommé Adam Windelfelts. Il a été traduit en plusieurs langues par les jansénistes, et en français notamment par le P. Gerberon. En revanche, les jésuites l'ont poursuivi avec acharnement, et l'ont fait censurer par l'Université de Mayence en 1674, par l'Inquisition d'Espagne et par trois décrets de Rome (1676). Ils ont aussi fait condamner les apologies qu'on en a faites (1675). Voir : *Bibliothèque janséniste*, etc., 2^e édition, 1731, par le P. de Colonia, jésuite, p. 26, 27. — Voir aussi la *Nouvième Provinciale* : De la fausse dévotion que les jésuites ont introduite à l'égard de la Sainte Vierge.

peut aussi appliquer à tous les vénérateurs indiscrets de la sainte Vierge, en disant d'eux : *De filii contumelia honorant matrem... »*.

Il ya encore un autre point de doctrine sur lequel il n'hésite pas à dire son sentiment. C'était dans la barque sur le canal de Bruxelles à Anvers. La conversation entre ses compagnons de route et lui tomba sur « les prétendus Jansénistes contre qui ils ne déclamèrent qu'au sujet de la sévérité de leur morale qui ne leur agréoit guères, se plaignant à moy que, s'il falloit la suivre, il y auroit très peu de personnes sauvées; et comme ils ne disoient en partie ces choses que pour me taster là dessus, je ne fis point difficulté de leur dire que si ces prétendus Jansénistes étoient répréhensibles là dessus, et qu'ils réduisissent le nombre des éluz à une si petite quantité, ils ne faisoient l'un et l'autre qu'après J.-C., qui avoit dit dans saint Mathieu *que la porte de la vie est petite, que le chemin qui y mène est étroit, et qu'il n'y en a que peu qui le trouvent*¹. »

Après avoir si hautement affiché ses opinions, pourquoi ne dit-il pas : « Oui je suis Janséniste », quand la question lui est posée? C'est qu'il était persécuté et poursuivi; c'est qu'il avait peur et qu'il regrettait l'imprudence qu'il avait commise. Il redoutait le danger, et le danger c'était la Bastille, et les galères sans rémission. Il n'y avait rien d'héroïque à le braver (et il ne se donne pas pour un héros). Il était de l'école de Néarque, ce chrétien sincère, mais sage, qui disait à Polyeucte, le néophyte :

Ménagez votre vie, à Dieu même elle importe,
Vivez, pour protéger les chrétiens en ces lieux².

Ainsi, à Amsterdam, dans un dîner, quand à la suite de l'inliscrétion d'un des convives qui le présentait comme « un grand Janséniste, et le meilleur amy de monsieur Arnauld », un carme qui se trouvait là lui dit : « Vous estes donc Janséniste, monsieur? » il se trouva très embarrassé. « Moy qui ne voulois point entrer dans ces sortes d'éclaircissemens, je me contentay de lui dire que je le priois de me donner la définition d'un Janséniste, pour le pouvoir satisfaire, parce qu'on en parloit si diversement, et que l'on faisoit consister le Jansénisme en tant de diverses manières, qu'à moins qu'il ne me fist entendre ce qu'il en pensoit le premier, je ne pourrois point luy donner le contentement qu'il attendoit de moy là dessus...; nous en demeurâmes là tous deux³. »

Mais, quand il était sûr des personnes avec qui il était, il parlait à cœur ouvert. Il était allé passer quelques jours au château de Sommerggen, à trois lieues de Gand, chez une dame qu'il ne nomme pas. L'entretien tomba une après-midi sur les religieuses de Port-Royal des Champs. « Cette dame [dit-il] me parloit d'elles avec des sentimens tout particuliers d'estime, étant ravie d'entendre beaucoup de choses singulières que je luy en disois, qui n'étoient pas encore venues à sa connoissance. Je luy fis mesmes lecture de quelques lettres que j'avois reçues de quelques unes depuis mon départ, lesquelles elle ne pouvoit assez admirer. Elle me parla aussi beaucoup des personnes qui étoient obligées de se cacher en France, pour éviter la persécution, à qui

1. Manuscrit, p. 68.

2. *Polyeucte*, 11, 6.

3. Manuscrit, p. 147, 148.

elle me témoigna généreusement qu'elle seroit ravie de donner retraite 1... »

Il nous a fait le résumé d'une conversation du même genre qu'il eut à Bruges avec le P. Eugène, capucin, bon dessinateur et ami du baron de Nevèle, le fougueux janséniste de Gand. « Il s'informa de moy de tout ce qui se passoit en France touchant le monastère de Port-Roïal, dont il avoit une estime bien particulière, aussi bien que de tous ceux qui étoient liez d'amitié et de sentimens avec ce monastère, auxquels il me témoigna qu'il compatissoit d'autant plus qu'il avoit sa part dans la persécution qui luy étoit commune avec eux *pour les mesmes vérités de la grâce et de la pénitence* qu'il sou-tenoit 2. »

Dans ces conditions, Lemaitre devoit un pèlerinage au tombeau de Jansénius à Ypres 3. « Je cherché d'abord le tombeau de M. Jansenius, ou au moins l'endroit où son corps avoit été inhumé, parce que je sçavois que les Jésuites avoient déjà fait enlever, par deux fois, sa tombe. Je n'eus point de peine à trouver cet endroit, qui est une place vacante, et couverte seulement d'un méchant carreau de terre, au milieu des tombes de tous les évêques défunts, depuis le règne de Philippe second, roy d'Espagne... L'endroit où est le corps de M. Jansenius est justement au milieu devant [le maistre] autel. Pour estre plus assuré,... je m'en informay à M. Staerts, théologal d'Ipres, et un de ceux qui avoient été députés à Rome les années dernières, par la faculté de Louvain, pour y faire condamner la morale des Jésuites par le pape Innocent XI, dont ils obtinrent la censure de soixante et cinq propositions 4... »

Il n'est pas étonnant qu'avec des opinions aussi ouvertement professées, il ait été, malgré son dévouement, violemment attaqué dans le ministère pastoral qu'il remplit par intérim à Jouaignes (du 9 septembre au 15 octobre 1681).

1. Manuscrit, p. 201.

2. Manuscrit, p. 231.

3. Jansénius est mort en 1638. On avait mis une épitaphe élogieuse sur sa tombe. En 1654, on fit courir le bruit que le pape avoit ordonné qu'on effaçât cet éloge, ce qui étoit faux. En 1655, M. de Robbes, évêque d'Ypres, à la suggestion des jésuites, déclara au chapitre (5 décembre) qu'il avait ordre du roi et du pape de renverser le tombeau de Jansénius. Les chanoines protestèrent, et l'évêque, dans la nuit de 10 décembre, enleva la pierre et l'épitaphe. Les protestations nouvelles des chanoines restèrent sans effet, grâce aux menées des Jésuites près de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas. En 1672, le siège d'Ypres étant vacant, M. Maes, chanoine, fit mettre, le 26 mars, une pierre de marbre au tombeau de Jansénius, avec une épitaphe beaucoup plus simple :

Hic jacet
Cornelius Jansenius
Septimus episcopus
Iprensis
Satis dixi.
Vixit annis quinquaginta duobus.
Obiit
VI Maii 1638
Requiescat in pace.

Les jésuites obtinrent de l'internonce (malgré l'opposition du chapitre) et du comte de Monterey, alors gouverneur des Pays-Bas, l'ordre d'enlever cette pierre, ce qui fut fait le 23 avril suivant.

Voir *Histoire générale du jansénisme*, par M. l'abbé *** (le P. Gerberon), in-16; Amsterdam, 1700, p. 267-270.

4. Manuscrit, p. 258.

On disait qu'il était excommunié, qu'on ne pouvait assister à sa messe sans encourir aussi l'excommunication, qu'il ne croyait pas au sacrement de l'extrême onction¹, etc. — L'époque du triomphe des jansénistes sur les jésuites n'était pas encore arrivée (1762), et ceux que Lemaitre appelait « les gens de bien » n'osaient paraître au grand jour.

1. Manuscrit, p. 291.

VIII

Admiration de Lemaître pour la grandeur du roi de France ; ses sentiments patriotiques ¹.

Cet homme qui avait tant à se plaindre de la persécution exercée contre ses amis de Port-Royal et contre lui, au nom du roi, n'en était pas moins un admirateur enthousiaste de Louis XIV, et ses sentiments patriotiques se révèlent à chaque instant. C'est que la querelle du Jansénisme qui, pendant plus d'un siècle, mit le trouble dans l'Église de France, n'était au fond qu'une lutte de doctrines théologiques. On se passionnait pour ou contre la question de la grâce et de la prédestination ; mais on était Français de cœur, et les jansénistes n'étaient pas encore une faction politique dans l'État. Cela explique la chaleur avec laquelle Lemaître s'exprime, chaque fois que la grandeur du roi et celle de la France se trouvent en cause.

A Mons, le libraire Migeot lui faisait visiter les fortifications, et lui désignait tout ce qu'il croyait rendre cette place imprenable. Ce pourrait être, disait Lemaître en lui-même, « s'il n'y avait pas de François pour assiéger² ».

Là, du moins, il se montrait réservé, parce qu'il ne voulait pas contrister son hôte chez lui. Mais avec ses compagnons de voyage, sur le canal de Bruxelles à Anvers, il gardait moins de ménagements. « Je voulus, dit-il, les mettre sur le discours des victoires de notre Roy, mais il n'y avait pas moyen de les faire mordre là-dessus. Quand ils se sentoient pourtant plus pressés qu'à l'ordinaire, ils en parloient, mais avec tant d'emportement qu'ils n'étoient point raisonnables, disant toujours que toutes les conquêtes qu'il avoit faites, *il ne les avoit faites que par trahison*. Ce qui me donna lieu de les railler agréablement, leur faisant l'énumération la plus exacte que je pus de toutes les prises de villes que le Roy avoit faites, de tous les sièges qu'il avoit fait lever, et de toutes les victoires qu'il avoit remportées : ajoutant à chaque grande action particulière qu'il avoit faite, qu'assurément c'étoit par trahison qu'il avoit réüssy : et concluant pourtant à la fin que ce qu'ils attribuoient à la trahison étoit une

1. Il rapporte, à propos du siège de Maëstricht, l'anecdote suivante, qui, je crois, est peu connue : « Quand nous voulusmes retourner à Bruxelles, nous passasmes par des bois assez beaux. On me dit que nostre Roy y avoit autrefois passé, en allant au siège de Maëstricht, et on m'apprit une chose... capable de faire dresser les cheveux à la teste, qui fut que deux pendants de paisans avoient dit qu'ils étoient dans ce bois quand Sa Majesté passa, et qu'ils avoient eu séparément la pensée de tirer sur Elle, et de se sauver ensuite dans l'épais des bois, comme ils se le découvrirent l'un à l'autre, incontinent après le passage de ce Prince : ce qui étoit une pensée détestable, et dont je donnerois avis à Sa Majesté, si j'avois l'honneur de l'approcher. » (Ms., p. 93.)

2. Manuscrit, p. 36.

petite consolation pour le peu de courage de leurs troupes, qui ne sçavoient pas si bien tirer l'épée que les François¹. »

Il semble que *cette question de trahison* fût à l'ordre du jour dans les Flandres, et cela divertissait beaucoup Lemaitre. Ce qui met le comble une fois à sa belle humeur, « c'est un jeune Espagnol de quatorze à quinze ans, qui disoit toutes les extravagances, sur cette matière, dont un jeune enfant né pour la rodomontade étoit capable. Il étoit alière dans une compagnie espagnole, qui étoit en garnison à Gand, et il promettoit de faire des merveilles dans son temps² ».

Il arrivait même que Lemaitre n'avait pas besoin de prendre la parole. Ainsi, à sa grande satisfaction, un flamand qui avait été autrefois au service du roi d'Espagne se chargea, à Bruges, de dire à six officiers espagnols « qu'il leur étoit *bien honteux d'avoir parmi eux tant de traistes*, qui livrassent ainsi tant de villes si considérables au Roy de France, et qui faisoient perdre à leur Roy tant de batailles d'une si grande importance qu'étoient celles où les François étoient demeurez victorieux³ ». — Dans le coche de Dunkerque à Mous, un gentilhomme anglais se concilia toutes ses sympathies par la haute estime qu'il lui témoigna pour le roi de France, « à cause de ses conquêtes si surprenantes, et aussi de ce qu'il railloit si agréablement les Flamands de nostre compagnie qui disoient sottement que toutes ces belles acquisitions de nostre Roy ne s'étoient faites que par intelligences et *par trahison*⁴ ».

Ce gentilhomme anglais n'étoit d'ailleurs pas moins surpris que Lemaitre d'entendre des habitants de Valenciennes, alors sujets du roi de France, parler « contre sa gloire, qu'ils diminoient avec autant d'opiniastreté qu'ils pouvoient faire dans le temps qu'ils tenoient le parti d'Espagne. Je les bouroy pourtant, tout autant que mon devoir le demandoit, et je leur fis entendre qu'ils devoient s'estimer heureux de vivre sous la puissance d'un Roy qui sçauroit beaucoup mieux les deffendre que celui qu'ils avoient eu autrefois et qui les avoit honteusement abandonnez⁵ ».

Ces sentiments patriotiques étoient d'ailleurs inspirés à Lemaitre par la comparaison et le contraste des deux pays. A Anvers, il avait trouvé la maison de la compagnie des Indes dans un état de délabrement pénible. Les Hollandais avaient ruiné le commerce de cette ville et l'avaient attiré à Rotterdam, à Middelbourg et à Flessingue; le roi d'Espagne avait « lâchement » laissé perdre celui d'Anvers, « ce qui est cause que les gros marchands souhaiteroient de voir les François chez eux, parce qu'ils savent que la puissance de nostre Roy les restablirait et les conserverait par son autorité dans leur ancien commerce ce que le roi d'Espagne est présentement incapable d'entreprendre⁶ ».

Admirateur sincère de la création de l'hôtel des Invalides, non encore achevé mais déjà inauguré depuis sept ans, il ajoutait : « Cette triste et abandonnée maison des Indes pourroit servir aujourd'hui à mettre les soldats invalides, si

1. Manuscrit, p. 68.

2. Manuscrit, p. 182.

3. Manuscrit, p. 235.

4. Manuscrit, p. 269.

5. Manuscrit, p. 265.

6. Manuscrit, p. 80.

le Roy d'Espagne avait autant de cœur et de magnificence que le Roy de France¹. »

Mais comment le roi d'Espagne aurait-il songé à secourir ses anciens soldats, quand ceux qui étaient alors à son service étaient obligés de voler ou de demander l'aumône pour vivre²? Aussi, ajoute-t-il, « il est bien facile de concevoir que l'état misérable de ces pauvres soldats me donnoit une étrange idée de la milice d'Espagne, qui ne pourroit jamais résister au Roy de France, quand il auroit résolu de l'attaquer ».

Par contre, il ne se fait pas faute de faire l'éloge des troupes françaises. A Dunkerque, il se trouve à une revue de la garnison³. « On ne peut voir de plus belles troupes et mieux vêtues qu'étoient celles-là. Nous les fismes remarquer à nos Ostendois qui ne pouvoient assez admirer toutes les compagnies qui étoient fournies de grands hommes d'un bon aage, qui paraissoient tous très bien faits et de bonne mine. Je ne manquay pas de leur demander si les troupes d'Espagne pouvoient approcher de celles-là, à quoy ils me répondirent aussi sincèrement qu'ils pouvoient le faire là-dessus⁴. »

Les observations un peu blessantes qu'il ne manquait jamais de faire sur ce sujet lui valurent un jour, il est vrai, une riposte assez vive. Un Gantois, piqué par une raillerie un peu trop forte, lui rappela la fameuse défaite des Français à Pavie, et se fit une joie de lui montrer un magnifique parement d'autel provenant du pillage de la tente de François I^{er}⁵. Mais Lemaître s'en consola : c'était une vieille histoire.

1. Manuscrit, p. 80.

2. « Je trouvay (à Vilvorde) des soldats qui me demandèrent l'aumosne, comme à toutes les personnes qui attendoient, aussi bien que moy, le départ de la barque, et cela avec tant d'importunité que je les rebutay très durement... Il se pourroit faire que j'eusse tort de traiter ainsi ces pauvres misérables qui n'étoient pas les seuls qui fissent cet exercice, puisqu'il n'y en avoit aucun de leur profession qui ne fust dans une pareille pratique de demander la charité dans toutes les villes et sur les chemins, à quoy la nécessité les contraignoit, parce qu'on ne les payoit point : ce qui faisoit qu'ils étoient obligez de chercher du pain par toutes les voies, les uns en volant sur les grandes routes, et les autres en gueusant honteusement. » (Manuscrit, p. 90.) — *Même observation à Mons* (Ms., p. 270) *et ailleurs*.

3. Il assista aussi à une revue des gardes à pied et à cheval du prince d'Orange, à La Haye, et en fut très content. « Ce prince, dit-il, fit marcher sa cavallerie et son infanterie en escadron et en bataillon, après quoy il les fit défilier par deux fois en sa présence... Ces troupes étoient fort lestes, et aussi bien habillées que celles de France, avec lesquelles on les auroit peut estre confondus, n'étoit que beaucoup de compagnies avoient à leur teste des capitaines dont la grosse bedaine holandoise les faisoit parfaitement connoître. » (Manuscrit, p. 158.)

4. Manuscrit, p. 245, 246.

5. Manuscrit, p. 195, 196.

IX

Observations sur la célébration des exercices du culte. Les chanoinesses. — Les béguines, etc.

Pendant toute la durée de son voyage, Lemaître accomplit toujours rigoureusement ses devoirs de prêtre, récitant son bréviaire, disant la messe (souvent chez les jésuites, pour les voir de plus près), allant aux offices, aux sermons, visitant les églises, les couvents d'hommes et de femmes, et observant tout avec le plus grand soin.

Dès le début de sa Relation, il résume sévèrement ses appréciations : « La manière dont j'ai vu faire le divin office en Flandres m'a confirmé dans la pensée que j'ay toujours eüe au retour de mes voïages d'Allemagne, de Hongrie, d'Italie et de Roussillon, qui est que, s'il y a de la religion dans l'Europe, elle est uniquement en France, quoy qu'elle n'y soit pas bien considérable parmi la plupart des François¹. »

Lui qui, à La Fère, avait été si scandalisé d'avoir pour servent de messe un jeune homme d'environ dix-sept à dix-huit ans²; lui qui, à Chavignon, en allant de Soissons à Laon, voyait avec stupéfaction le *magister* du village chanter les vêpres et dire les oraisons à la place du curé qui était allé se divertir dans les environs³, il devait trouver en Flandre bien d'autres choses choquantes pour la décence qui convient aux exercices du culte.

Dans la célèbre collégiale de Saint-Pierre de Lille, dont toutes les prébendes étaient d'un revenu considérable, il trouve que les chanoines, semblables à ceux dont parle Boileau,

..... laissaient en leur lieu
À des chantres gagés le soin de louer Dieu⁴,

« ce qui n'est pas rare dans les chapitres ».

En allant de Mons à Bruxelles, un prétendu aumônier d'armée s'engageait à dire la messe en quelques minutes, pariait pour cela un déjeuner, et gagnait son pari, « étant bien vray de dire, en cette rencontre, ces paroles du Saint-Esprit : ...*Sicut populus, sic sacerdos*... »

A la collégiale de Sainte-Gudule (Bruxelles), « le service se fait comme partout ailleurs dans les chapitres, c'est-à-dire assez mal, par tous les chanoines

1. Manuscrit, p. 50.

2. Manuscrit, p. 8.

3. Manuscrit, p. 25.

4. *Lutrin*, ch. 1, v. 23, 24.

5. Manuscrit, p. 43-45.

en particulier qui y paroissent et y chantent avec une grande négligence. Tous les ecclésiastiques de ces païs là portent les cheveux fort longs et fort mal peignez, et paroissent ainsi à l'autel dans une grande indécence. La plupart y disent la messe d'une manière qui n'est point édifiante, parce qu'ils la disent avec beaucoup de précipitation, et presque sans aucune application... On ne voit point des prêtres revêtus de leurs chapes pour régler le chant du chœur, comme en France. On n'y fait ny offrande ny pain béni¹... Quant aux vespres, on les dit en ces païs là comme ailleurs, mais personne n'y assiste... Tous les peuples réservent leur dévotion pour un Salut qui se dit ensuite de vespres, avec une musique aussi pitoïable que celle qui se chante à la messe.. Ainsi on peut dire que la piété des Flamands, en ce point là, est toute pour ce qui est de conseil, en négligeant ce que l'on peut regarder estre de précepte, par rapport à la sanctification des dimanches, qui exige des chrétiens l'assistance aux offices de l'Église....

« Tout ce que je viens de dire des prestres et des églises est égal chez les moines comme chez les autres ecclésiastiques. La piété extérieure des uns n'est pas plus grande chez les autres. Je pourrois rapporter plusieurs preuves de ce que j'avance, mais il suffira d'en produire une seule prise d'une gageure que quatre moines augustins firent pendant mon séjour à Bruxelles, contre quatre de leurs confrères, contre qui ils gagèrent de dire tous quatre la messe à un mesme autel dans une heure de temps... Je ne parleray point de leur boisson qui est excessive, et qui est cause qu'après midy on les voit tous, comme le reste des autres hommes, les yeux pleins de feu et tout pétillans²... »

Un jour (c'était le 23 juillet), Lemaitre va à la messe dans la chapelle des filles de la Madeleine : « Je m'y en allay, dit-il, avec quantité d'autres personnes, parce qu'il y estoit feste ;... nous fusmes obligez d'attendre une grosse demi-heure avant que l'on commençast... Ce retardement fut causé faute d'un prestre que l'on attendoit incessamment ; après quoy il parut un homme vestu en habit court, avec des cheveux très longs et très gras, sans estre peignez, qui, dans le moment qu'il se présenta à la sacristie, s'y habilla sans aucune cérémonie ny préparation, et monta aussitost à l'autel dans ce bel équipage, ... où il dit la messe... fort brusquement, et avec une précipitation inouïe³... »

À la cathédrale Saint-Donat de Bruges les choses se passaient de la même façon, cependant c'était le jour de l'Assomption⁴. « Je ne vis point là de chanoines dont l'extérieur fust bien édifiant. Ils avoient tous les cheveux fort longs,

1. Manuscrit, p. 50. Il revient sur la question du pain béni établi à Dunkerque par un curé français, et qui fut supprimé parce que les grands vicaires d'Ypres trouvèrent cette institution très mauvaise, et conforme à la cène des Calvinistes. (Ms., p. 245.)

2. Manuscrit, p. 51, 52.

3. Manuscrit, p. 178.

4. « Ce même jour, il nous dit qu'il visita à Bruges une petite église dans laquelle il y a une sainte hostie miraculeuse, qui étoit exposée ce jour à l'adoration de tout le monde. Nous eûmes le bonheur de la baiser comme tous les autres, et le prestre qui la donnoit à baiser dans le reliquaire où elle est enfermée me donna, avec bien de l'honnesteté, tout le loisir que je voulus prendre pour la considérer. Je la regardé avec toute l'application qui me fut possible, et j'y remarquay une couleur de sang dans l'endroit où on m'avoit dit qu'elle avoit été frappée... » (Ms., p. 284.) La mémoire de Lemaitre, ordinairement si lidèle, l'a-t-elle trompé ? C'est à Bruxelles et non à Bruges qu'il a dû voir l'hostie (ou les hosties miraculeuses), dans la collégiale de Sainte-Hergoul. Il en parle d'ailleurs incidemment à propos de la procession solennelle à laquelle

et se mettoient peu en peine, aussi bien que les chanoines de France, de chanter l'office... ; nous sortismes assez mécontents de cette cathédrale¹... »

A Amsterdam, le culte n'était pas public ; il se faisait en cachette, avec une certaine tolérance de la part des protestants. Mais si le peuple avait de la dévotion, les prêtres n'avaient pas une tenue convenable. La messe se disait dans une maison particulière. « Nous trouvâmes à l'entrée un pauvre homme catholique, caché derrière la porte, qui nous dit qu'il falloit monter par l'escalier pour entrer dans une grande chambre où étoit la chapelle.... Nous vîmes parer l'autel par de bonnes femmes qui sont les sacristines ordinaires dans la Hollande... Le soin qu'elles prennent des ornemens, des autels et de tout ce qui en dépend fait que toutes choses sont fort nettes... Avant que de commencer la messe, je fus fort surpris de voir le P. jésuite donner la communion à un grand nombre de bonnes gens. Il la donna avec une grande perruque et son manteau court, n'ayant pris rien davantage pour cela qu'une étole à son cou... ce qui me surprit, car... immédiatement après avoir donné la communion, il prit les habits sacerdotaux, l'amiet, l'aube, l'étole et la chasuble, qu'il pouvoit prendre, ce me semble, un peu plus tost, pour donner la communion avec un peu plus de décence... »

« L'on chanta [la messe] avec une misérable musique de quelques méchantes voix et de semblables violons meslez ensemble qui ne font pas moins de pitié qu'ailleurs.... Il n'y a en tout cela qu'une chose de supportable, c'est de voir que les catholiques faisant connoître, par cette musique, le lieu de cette assemblée, les Hollandois ne les molestent pas dans l'exercice de leur religion. On en use ainsi dans toutes les autres églises qui sont dans Amsterdam, qui sont conduites par des jésuites, des jacobins, des augustins, des carmes et des cordeliers... On donnoit autrefois la mesme conduite aux capucins et aux récollets et aux autres moines déchaussez, mais on leur a osté depuis que l'on a vu que depuis qu'on leur avoit donné permission de se chausser, il n'y avoit plus moyen de leur faire reprendre leurs sandales². »

En Flandre, il est surtout frappé de la propreté des églises, du soin excessif que l'on met à les parer les jours de fête, et de la pompe extérieure de certaines cérémonies. « ...On ajoute une espèce de décoration que l'on ne voit point en France ; ...on fait de la nef des églises comme un jardin, parce qu'on y apporte une quantité de caisses fort grandes de diverses plantes, et principalement des lauriers³. »

Toutes ces remarques sont pleines de justesse. Il a raison de trouver étrange, à Malines, qu'on célèbre un mariage dans la sacristie, toutes les portes fermées, quand l'Église veut que cette cérémonie se fasse en lieu public, et la seule raison qu'on lui donne de cette anomalie, c'est que c'était l'usage⁴.

Les détails sur quelques habitudes relatives aux inhumations ne sont pas

assista le prince de Parme (Ms., p. 58). — Voir Regnard, Du Fossé, *Mém.*, t. III, p. 195, 196 ; Rohault, p. 117-119. Les hosties miraculeuses de Sainte-Illegoul de Bruxelles ont disparu ; mais le souvenir en est resté dans des tapisseries de haute lisse exposées dans le chœur à certains jours de fête.

1. Manuscrit, p. 233, 234.

2. Manuscrit, p. 133, 134.

3. Manuscrit, p. 58.

4. Manuscrit, p. 86.

moins curieux. A Mons, il trouve dans une église une certaine quantité de paille répandue par terre. « Je m'informay au sieur Migeot ¹ à quel sujet cela se faisoit ; et il me dit que c'étoit la coutume chez eux de jeter de la paille sous le cercueil des personnes que l'on alloit enterrer ; qu'on mettoit davantage de paille pour ceux qui étoient plus accommodez que les autres ; qu'à ceux qui étoient plus accommodez, on faisoit une traînée de paille depuis la porte de l'église jusqu'au lieu du sépulchre ; pour les personnes de qualité, on répandoit de la paille depuis la porte de leurs maisons, par toutes les rues où devoit passer le convoi....

« Quand une personne est morte, les héritiers font peindre ses armes dans un grand tableau... et le font poser au devant du logis.... Ce tableau se pose également, pour toutes sortes de personnes, sur une des pointes du quarré. ... Outre la peinture des armes des defunts sur l'écusson, on y met encore deux autres choses toujours en latin, l'une, l'année, le mois et le jour du décès que l'on marque en ces termes : *Obiit N. die mens. ann.* ; et l'autre est la devise que le defunt avoit prise de son vivant. La coutume est, dans les Païs-Bas, que chacun prenne une devise qu'il se rend propre... Cet écusson demeure ... attaché pendant un an sur les murailles de la maison ... dans la place la plus éminente. » Cette coutume, ajoute-t-il, s'observe dans toutes les villes de Flandre et de Hollande.

Les ordres religieux quels qu'ils soient n'échappent pas aux critiques de Lemaitre. Il ne peut supporter ni le peu de régularité des Bénédictins de Saint-Pierre de Gand, qui avaient si fort maltraité leur précédent abbé, homme de bien qui les voulait réformer, qu'il en était mort de chagrin ; ni le faste de l'abbé actuel, un abbé régulier cependant, qui ne valait pas mieux que les commandataires, et qui allait en carrosse, dans les rues, suivi de pages et de laquais ². Il n'est pas moins indigné des habitudes d'intempérance du prieur des chartreux de Gand, ni du luxe efféminé des mêmes chartreux, et aussi des bernardins et des bénédictins, qui se servaient de mouchoirs « si mignons qu'il y pendoit des glans aux quatre coins ³ ».

Les chanoinesses de Sainte-Valtrude de Mons (il dit *Sainte-Vantou*) ne lui inspirent pas une plus haute estime. Ses notes à leur sujet méritent d'être comparées à celles de Cl. Joly, de Boussingault, de Regnard et de Du Fossé ⁴. Sauf le premier, qui déclare « qu'elles servaient d'exemples à tous leurs ecclésiastiques », les trois autres se sont rencontrés avec Lemaitre, pour leur infliger un blâme ⁵. « Ces chanoinesses seroient entièrement louables, si elles

1. Manuscrit, p. 37. — On faisait quelquefois de grandes funérailles à des gens dont la condition ne sembleroit pas demander tant d'honneurs. « Nous vismes (à Ostende) toute l'église tendue de trois lez de drap noir. Ces grands préparatifs, et la fosse qui se faisoit dans le chœur nous firent croire que les obsèques que l'on dispoit de la sorte devoient estre de quelque personne des plus considérables parmi les officiers de la garnison. Nous apprismes que c'étoit un brasseur de bière. L'ouverture de la fosse causoit une si grande puanteur que nous fumes obligez de nous en éloigner fort promptement. » (Ms., p. 240).

2. Manuscrit, p. 190.

3. Manuscrit, p. 187 et 188.

4. Cl. Joly, p. 298 ; — Boussingault, p. 309 ; — Regnard ; — Du Fossé, t. 3, p. 192.

5. C'étoit du reste la même chose à Maubeuge : « Je ne vis rien de considérable, si ce n'est le chapitre des filles chanoinesses, qui sont toutes nobles, ce qui les rend

étoient et plus diligentes à venir au chœur, et plus modestes à y demeurer. Elles sont si négligentes à s'y rendre que souvent je n'y en ay veu tout d'abord que deux dans le commencement de matines... Elles portent dans l'été un éventail à la main dans l'église, durant l'office, avec lequel elles badinent soitement tandis qu'elles chantent. Elles sçavent fort bien la note,... et celles d'entre elles qui n'en sont pas assez instruites n'ont point de séances dans les hautes chaires, auprès desquelles elles ne peuvent estre assises que sur leurs talons. ... Elles sont distinguées les unes des autres non seulement par cette situation au chœur, mais aussi par les habillemens différens et par les coëffures qu'elles portent diversement ¹ ».

L'édificatiou qu'il trouve dans une abbaye de religieuses près de Bruxelles n'est pas non plus bien grande : « Nous vismes toutes les religieuses dans la méditation, dans laquelle la plupart ne paroissent pas beaucoup échauffées, puisqu'un assez grand nombre dormoit, et que presque toutes les autres étoient assises sur leurs talons, d'une manière assez négligente : ce qui me confirma dans la pensée que j'ay eüe de tout temps touchant ces sortes de méditations réglées, et qui ne se font que par étude, lesquelles certainement n'attirent guères le Saint Esprit dans le cœur des gens qui les pratiquent de la sorte ². »

Ce qui le frappe, au convent de Liliendal à Malines, c'est que les religieuses n'ont point de chœur pour y chanter, comme cela se fait en France ; « mais, au lieu de cela, elles ont un magnifique jubé, qui occupe plus du tiers de cette église. Elles y sont là, quoyque fort élevées, tout à découvert : ce qui ne leur fait aucune peine, puisqu'elles vont et viennent sans se soucier aucunement si on les voit ou non ³. »

La seule institution qui obtienne ses suffrages est celle des Béguines, sur lesquelles il s'étend longuement et auxquelles il accorde les éloges que leur donnent aussi Regnard et Du Fossé ⁴. Il alla voir d'abord celles de Bruxelles, puis celles de Gaud. Tout ce qu'il rapporte est du plus haut intérêt, et ne fait pas double emploi avec ce que nous ont appris les autres voyageurs. « Je séjournay encore quelques jours à Bruxelles, et je me divertis à voir certains endroits de la ville et entre autres le Béguinage, qui est une espèce de monastère d'une grande étendue, où il y a quantité de maisons séparées, habitées par des filles dévotes, vêtues de noir d'une manière fort modeste, avec un grand voile de toile très blanche sur la teste, par dessus quoy elles en mettent un noir lorsqu'elles sortent en ville, seules si elles veulent, pour aller à leurs affaires, et pour acheter leurs provisions. Cette espèce de cloistre est ouvert à tout le monde durant le jour, pendant lequel chacun a la liberté de les aller voir, quand on les connoist. Elles demeurent ordinairement deux ou trois dans

aussi toutes fort vaines et fort superbes pour ce sujet. J'appris de gens d'honneur, sur les lieux, qui les connoissoient, que ces pauvres dames sont tellement infatuées de la grandeur de leur naissance, que jamais elles ne parlent d'autre chose dans leurs entretiens. On pourroit dire aussi que jamais elles ne pensent à autre chose, tant la vanité de la naissance, à des gens qui n'ont que cela de recommandable, est sottie et impertinente. » (Ms., p. 33.)

1. Manuscrit, p. 282.

2. Manuscrit, p. 94.

3. Manuscrit, p. 86.

4. Voir Regnard ; — Du Fossé, t. III, p. 198 et 199.

une mesme maison, où elles vivent ensemble ou séparément. Parmy ces maisons, il y en a quelques unes de plus grande étendue que les autres, et celles-là servent à y élever, comme dans une espèce de novitiat, les jeunes filles qui veulent estre Béguines. Elles sont là, quelquefois jusqu'au nombre de 25 ou 30, sous la conduite d'une ancienne, qui les forme à la vie de Béguines, dans un grand silence, et dans un travail continuel.

« Le travail auquel ces bonnes filles¹ sont occupées est, outre celuy de leur ménage, la fabrique des passemens de fil, n'y en ayant aucune qui n'ait son oreiller sur ses genoux, et qui ne remüe des fuscaux. Je m'informay de leur façon de nourriture, que chacune fait à sa fantaisie. Leur manger ordinaire est le hochepot. Ces filles en subsistent ordinairement pendant huit jours durant lesquels elles ont chacune un guichet dans une grande armoire, dans lequel elles enferment ce qui leur en reste, avec toutes les autres choses pour leur nourriture, comme du pain, du beurre et choses semblables.

« La manière de vivre de ces filles est si réglée que la plus grande médisance ne trouve jamais rien à y censurer, quoyqu'elles aillent librement seules partout, et qu'on les voie aussi tout de mesme. Elles ne font point de vœux de chasteté et elles ne se lient point aussi par aucun engagement. Cependant elles sont attachées si fortement à l'état dans lequel elles sont, qu'il est très rare d'en voir quelques unes qui l'abandonnent, quoyqu'elles soient dans le Béguinage de Bruxelles jusqu'au nombre de 800... Elles ont, au milieu de leur enclos, une très belle église... Elles y chantent le service sous la conduite de leur curé. Il n'y a que celles dont la voix est agréable qui soient employées à cela....

« Les autres Béguines, qui n'ont pas de voix... sont dans leurs places sur des bancs longs... On en trouve aussi quantité, à toute heure du jour, qui prient dans cette église, ce qui leur est libre de faire à toute heure qu'il leur plaist... *Je n'ay point vu de chose dans les Pais-Bas, en matière de piété, qui m'ait plus édifié que cette assemblée de filles, dans les Béguinages, dont l'institution me plaist très fort, principalement à cause de la liberté avec laquelle ces bonnes filles servent Dieu, aussi fidèlement, pour le moins, que celles qui sont renfermées dans des cloistres par les vœux publics qu'elles font pour toute leur vie².* »

L'estime particulière qu'il professe si hautement pour les Béguines l'engagea

1. On trouve dans le folio 177 du manuscrit 15972 (fonds latin), XII^e siècle, de la Bibliothèque nationale, ce curieux document sur les Béguines : « Vechi les XXXII proprietes de Beginage : Bouche orant; eul plourant; ceur desirant; petit aler; bas regardor; en haut penser; droite entention; douche paciense; ceur croissant; entendement cherubinal; sentement seraphinal; aler en seant; parler en taisant; plourer en riant; estre fors en enslevant; riche en apouriant; sage en taisant; pensees coulees; paroles enmielees; euvres ordenees; foi enluminee; esperanche eslevee; amour embrasee; angelique entendement; courtoisie esprituel; devins sentemens; dormir en vellant; vellier en durmant; morir en vivant; vivre en morant; pryer en maignant; maigner en pryant. »

Ces mêmes propriétés des béguines sont également mentionnées au folio 166 du manuscrit 193 de Laon (XIII^e siècle), mais avec quelques variantes, et des gloses latines très curieuses. On y trouve, entre autres, cette note : *Episcopus parisiensis quesivit a beguina : « Fuiſtis hodie in inferno ? » Respondit illa : « Deus me servet. — Non, ait episcopus, non est bonus contemplativus qui non est quovis die ad minus, semel in inferno, et semel in paradiso. »*

2. Manuscrit, p. 179 et 181.

à aller voir celles de Gand, qui étoient au nombre de 1500, dans deux maisons séparées et qui ne différaient des premières que par la coiffure 1.

Tous ces détails, si minimes qu'ils soient, ont une importance qui ne peut échapper à quiconque s'intéresse à l'histoire du xvii^e siècle. Car ce n'est pas seulement une époque de grandeur, de victoires et de gloire militaire : c'est aussi une époque de querelles ardentes et passionnées pour les questions religieuses.

1. Manuscrit, p. 192 et 193.

Anecdotes : Le moine Récollet de la Villette. — Le fermier de Lagery. — Le manteau taché, à Leyde. — L'embrassade de l'aubergiste à Rotterdam. — Le toast au portrait du pape Innocent XI, à Gand. — Le comédien Brécourt. — Le P. Marc d'Aviano, capucin thaumaturge. — Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et les Jésuites. — La danse du Jésuite à Amsterdam. — Processions des Jésuites à Bruges. — M. Staërts, théologal d'Ypres, et les Jésuites. — Les Bénédictins de Saint-Denis-lès-Mons et les Jésuites. — L'établissement du collège des Jésuites à Mons. — Le catéchisme des Jésuites chez les Ursulines de Mons.

L'analyse de cette Relation serait incomplète si je laissais de côté les anecdotes dont elle est parsemée, et qui lui donnent un caractère tout à fait spécial. Elles sont de nature très diverse; mais les plus piquantes, sauf une, qui a un caractère personnel, sont empreintes d'un sentiment d'antagonisme bien accusé contre les abus dont Lemaitre était le témoin, ou dont ses amis lui avaient fait le récit authentique¹.

Il était en train de sortir secrètement de Paris, le 23 mai. A cinq heures du matin il arrivait au couvent des récollets et y entra un instant. « En sortant..., dit-il, je m'amusay à considérer une espèce de sentinelle, ou plutôt de bureau de péage que je n'avois pas encore vu. C'était un jeune récollet qui avoit été mis en faction pour arrêter toutes les pauvres paisannes qui portoient du lait ou des œufs, dont elles venoient païer le tribut en passant par devant ce monastère. Il falloit, là, baisser le pavillon, c'est-à-dire mettre le pot au lait à terre, que le bon frère prenoit la peine de lever de dessus la teste des femmes, et de le mettre à terre, après quoy il prenoit le tribut qu'il versoit dans de grands pots de grais proche de luy, et cela estant fait, il remettoit le pot sur la teste des femmes, sans oublier de prendre aussi des œufs frais qu'elles portoient dans un petit panier à leurs bras. Il passa bien un cent de femmes, tandis que j'étois là, qui païèrent toutes dévotement leur

1. Voir : *L'histoire d'un déjeuner où, pour des écrevisses, on avait servi des langoustes* (Ms., p. 45); — *L'histoire d'une promenade et d'un bain de pieds aux dunes de Middelbourg, et l'aventure du baron de Pouché, qui fut pendu comme pirate* (Ms., p. 219-222); — *La ruse d'un marchand de Dunkerque qui, pour pouvoir entrer à Nieuport, se fit passer pour un novice de l'ordre des Carmes* (Ms., p. 236, 237); — *La captivité à Dunkerque du capitaine d'un vaisseau turc, réduit à servir de cuisinier* (Ms., p. 248, 249), etc., etc.

passage, sans qu'aucune pust s'en exemter. Il n'en cousta à ce moine qu'un coup de froc à chacune ¹. »

Le récit de sa fuite précipitée à Lagery (diocèse de Reims), dans une ferme appartenant à la belle-sœur du seigneur de Jouaignes, n'est pas moins amusant. Après avoir eu beaucoup de peine à trouver la fermière qui était à la fontaine à laver la lessive, il resta seul jusqu'au soir. Enfin le fermier revint de la charrue. « Ce bon homme me reçut le moins mal qu'il put... Après que eusmes soupé ensemble, avec la femme, quatre enfans et des vaillets, il fallut songer à me coucher. On prépara pour cela un grenier plein d'avoine, dans lequel il y avoit un méchant bois de lit couvert de paille, sur le quel on jetta des draps dont les fils auroient pu servir... à faire de la petite fiscelle. On me donna pour lumière une très vilaine lampe pleine d'huile fort püante... Je ne trouvay pas seulement une méchante chaise pour me seoir, ny pour poser mes habits, que je mis sur un tonneau à gueule bée, dans lequel il y avoit mille petits haillons qui le remplissoient jusqu'en haut... »

« Avant que j'allasse à la messe le [lendemain] dimanche... mon hoste voulut se satisfaire et apprendre de moy quelles étoient les affaires qui m'avoient amené chez luy. J'aurois été bien fort emesché de le luy dire, si luy-mesme ne m'avoit donné la plus belle ouverture du monde... Il me demanda si je n'étois pas venu à Lagery pour acheter la ferme qu'il tenoit... Je ne laissay pas échapper cette demande... luy témoignant que la chose pourroit peut-estre bien se faire, après que j'aurois sceu de luy le nombre et les qualités des différentes terres qui étoient de la dépendance de la ferme et aussi ce qu'il payoit d'argent ou de grains, blé et avoine... »

« Ce bon homme me parut fort content de ce que je luy disois... Il me fit aussitôt un détail exact de toutes les dépendances de la ferme, et il me promit mesme qu'après les vespres il me feroit voir la plupart des terres chargées de grains, comme il fit effectivement. Il me regardoit déjà si bien [comme] le maistre de la ferme qu'il me prioit de vouloir faire des réparations qu'il prétendoit nécessaires, ajoutant... qu'il espéroit de moy que je ne le mettrois point dehors de ce lieu qu'il cultivoit depuis si longtemps. Je ne manquay pas de l'assurer que je le considérerois particulièrement et que je luy donneroie toujours la préférence, ce qui le contenta merveilleusement. »

« Après cette conférence... nous allasmes de compagnie à la grande messe, après quoy, M. le curé, qui m'avoit aperceu, ne manqua pas de demander au fermier qui j'étois et ce que je venois faire dans le village. Il luy fit réponse que je venois visiter la ferme où j'étois dans le dessein de l'acheter... »

« Mon prétendu fermier me ramena au logis, avec toute l'honnesteté qu'il luy fut possible; j'y trouvay le disné tout préparé, ce bon homme ayant fait tuer un agneau pour me régaler en qualité de son futur maistre... Un peu après que le disné fut achevé, tous, hormis moy, allèrent à vespres... M. le curé... me fit faire tout de nouveau des civilitez par le fermier qui me prit sur le soir pour me faire voir les blés qu'il avoit semés... »

« [Pendant ce temps] j'étois perpétuellement occupé de la pensée de

1. Manuscrit, p. 6.

ce garde du Roy que l'on m'avoit dit avoir ordre de m'arrester. J'étois d'autant plus chagrin là-dessus que l'on voulut le soir me faire souper avec deux païsans et leurs femmes de surcroist, outre toute la famille, à qui le fils aîné de la famille païoit sa feste. Je me dispensé de ce festin¹. »

Une aventure plaisante d'un autre genre lui arriva à Leyde, en attendant la barque pour aller à La Haye². Il était allé s'adosser contre les planches fraîchement peintes, et tacha du haut en bas son manteau, et cela au grand divertissement de gens qui se reposaient à l'ombre d'une maison voisine. Une âme charitable lui conseilla de frotter les taches avec de la mie de pain : il fallait trouver un boulanger, descendre une longue rue et essayer les quolibets des passants. Inutile de dire combien il était mortifié, d'autant plus que la mie de pain ne produisit aucun effet. On lui dit alors d'employer le savon noir ; mais quand on voyage on ne fait pas tout ce qu'on veut. Il attendit deux jours³ ; le résultat fut déplorable. Au lieu de disparaître, les taches s'agrandirent : enfin, à force de frotter elles s'en allèrent et furent remplacées par des trous ! Et ce manteau n'était pas à lui : on le lui avait prêté à Bruxelles pour aller en Hollande ; il n'osait le rendre, il voulait le payer : on s'y refusa.

Toutefois c'était un de ces mille petits désagréments qui arrivent quand on est en route. Mais il y a des choses auxquelles on ne s'attend pas. Le jour où il quittait Rotterdam, pour aller à Nordcich, il laissait ses amis à l'hôtellerie de la place royale, tenue par trois sœurs, dont l'aînée avait été mariée à un Français. Ces dames avaient mis la plus grande complaisance pour lui faire voir ce qu'il y avait de curieux à Rotterdam. Quand il fut sur le point de partir, dit-il, « à la porte en dehors de la rue, deux de mes hostesses me vinrent dire à Dieu, et l'aînée des deux, m'ayant sauté au cou, me dit qu'il falloit bien qu'elle me baisast, ce qu'elle fit effectivement, puisque j'étois le seul qui m'en allois. Jamais homme ne fut plus interdy que moy à ce compliment, qui s'exécuta dans le temps mesme qu'il fut fait, en présence de tous les passans qui en furent spectateurs⁴. » — Il est bon d'ajouter que, par prudence, il ne portait pas alors le costume ecclésiastique, mais l'habit gris et la perruque.

Une originalité d'un genre tout particulier est celle du baron de Nevèle, le fougueux jauséniste de Gand, qui n'admet pas qu'on entre dans une église de jésuites, qui éconduit sans pitié tout visiteur suspect d'avoir des attaches avec eux et qui force ses convives à boire plusieurs coups de vin pur à la santé du pape Innocent XI. « Si tost que l'on se met à table, il donne l'ordre à son valet de tirer d'un buffet le portrait du Pape⁵, et de le mettre en évidence sur un autre buffet, afin de le salüer, le verre à la main... On l'exposa ainsi à mes yeux, après quoy on m'apporta un verre de vin avec lequel mon hoste prétendit que je salüerais Sa Sainteté dont il rehaussoit le mérite, principalement

1. Manuscrit, p. 13-16.

2. Manuscrit, p. 156.

3. Manuscrit, p. 178, 179.

4. Manuscrit, p. 166.

5. Dans une pièce satirique (1688) intitulée : *la Petite Fronde*, Innocent XI est appelé le *Saint-Père du Jansenisme* (*Nouveau Siècle de Louis XIV, ou Choix de chansons historiques et satiriques*; Paris, in-12, Garnier, 1857, p. 125).

pour la censure qu'il avoit faite nouvellement de soixante cinq propositions, tirées presque toutes des livres des Jésuites. J'eus beau dire à mon hoste que je ne buvois jamais de vin pur, et que je ne prétendois pas encore en boire ce coup là, il ne voulut point m'écouter là dessus. Il me dit que personne ne se dispensoit chez luy de cette obligation, à laquelle mesme il avoit fait soumettre M. son Prêlat, qui étoit son voisin¹. »

Une véritable comédie en deux actes, c'est le récit de sa rencontre avec *Brécourt*². Si jamais cet acteur qui, au dire de Louis XIV, « aurait fait rire des pierres », obtint un succès, ce fut celui-là. Il joua son rôle avec un grand sang-froid dans cette saynette inédite qu'il aurait dû écrire et intituler : *Le Janséniste dupé*. En tous cas c'est un épisode à ajouter à sa biographie.

La rencontre se fit à Nordeich. Lemaitre, et l'*ami* qui était venu le rejoindre, étaient incertains de savoir s'ils iroient à Rotterdam ou à Dordrecht. « Un gentilhomme, qui avoit passé dans la mesme barque que nous, nous sollicita fort d'aller de compagnie dans cette dernière ville, et un autre soy disant gentilhomme du prince d'Orange nous invita d'aller dans cette première, dans laquelle il nous donna parole qu'il nous feroit coucher, quelqu'heure qu'il fust. Nous inclinâmes plutôt pour ce dernier que pour l'autre, parce que c'étoit le plus court pour nous rendre où nous voulions aller. Nous prîmes donc le parti d'aller à Rotterdam d'autant plus volontiers que le quatriesme, qui se joignit à nous, sçavoit bien les langues françoise et hollandoise, ce qui n'étoit pas d'un petit secours pour nous.

« Le soy disant gentilhomme, qui nous accompagnoit, lequel je ferois connaître dans la suite, ne fit que nous entretenir dans le chemin de la beauté et des avantages du païs, qu'il faisoit valoir extrêmement, principalement pour la politesse des maisons, pour la sureté des chemins et pour la bonté des peuples, qui ne laissent pourtant pas de rançonner les passans pour un grand nombre de barrières qui sont sur les chemins, où ils les arrestent incessamment pour en tirer des droits prétendus des étrangers qui voyagent en ces quartiers là. Nous nous en sauvâmes, à la vérité, par le moyen de ce gentilhomme qui leur parloit hollandois avec beaucoup de fierté, ce qui ne nous fut pas inutile, parce que cela nous épargna de l'argent et nous fit gagner du temps que nous aurions été obligez d'arrester pour satisfaire à leurs exactions...

« Dans le premier village que nous trouvâmes sur nostre route... je commençay à voir un des ragousts du païs, lorsque nostre prétendu gentilhomme fit arrester le charriot, pour y boire à un cabaret dans lequel on faisoit encore arrester plus de bruit que l'on ne fait en ceux de France... Avant de sortir de ce village, nostre gentilhomme nous fit remarquer certaines maisons avec des croix blanches de chaux sur les murailles, par lesquelles les catholiques ont le courage de se faire reconnoître, et se distinguent des calvinistes.

1. Manuscrit, p. 184. — Ce prélat était M. de Neercassel.

2. Guillaume Marcoureau, sieur de Brécourt, d'origine hollandaise, mort en 1685, qui, en 1664, est qualifié de comédien de Monsieur, frère unique du Roi, duc d'Orléans, avait épousé Etienne des Urlis, sœur de Jean et de Catherine, qui faisaient partie de la troupe de Molière. Lui-même en avait fait partie en 1658. Il a composé six comédies, presque toutes en vers. — Le poète dut ses succès à l'acteur.

« Cette observation que nous fit faire cet homme nous prépara assez à nous faire croire, ce qu'il nous dit ensuite, qu'il étoit catholique; qu'il venoit ce jour là mesme de Bréda d'où on avoit chassé les Jésuites qui servoient les catholiques, et où, nous ajouta-t-il, on avoit aussi défendu si rigoureusement de dire la messe, qu'il n'avoit pu l'entendre le dimanche précédent. Il nous fit connoître que l'on n'y avoit fait ces défenses que pour se venger des mauvais traitemens que les Hollandois prétendoient que le Roy faisoit aux calvinistes de son royaume.

« Quand nous eumes une fois entamé les matières de la religion, et qu'il nous eut dit que souvent il disputoit contre les hérétiques du païs, nous luy demandasmes s'il ne se servoit pas utilement contre eux des livres *De la Perpétuité de la foy*, — *du Renversement de la morale de J.-G. par les calvinistes*, et de quelques autres semblables, dont il nous parut n'avoir aucune connoissance, ce qui fit que nous nous engageâmes à luy faire présent de l'un de ceux-là, et que nous le priâmes mesme de le vouloir traduire en hollandois, ce qu'il s'engagea de faire. Ensuite de cette conférence, nous luy parlâmes du mérite de Mons^r Pévesque de Hollande, dont nous nous persuadions bien qu'il seroit fort connu, ce qui ne se trouva pourtant pas, et ce qui fit que nous ne pouvions concevoir quelle espèce de catholique étoit celuy avec qui nous nous entretenions...

« Nous arrivâmes heureusement au bord de la grande rivière de la Meuse, qui est d'une vaste étendue auprès de Rotterdam... il étoit une heure après minuit. J'avois envie de coucher sur le bord de la rivière; mais nostre gentilhomme conducteur s'étant fait fort de nous faire entrer dans la ville à quelque heure que ce fust, nous tombâmes tous d'accord de passer l'eau... On éveilla donc le passager que l'on eut assez de peine à tirer de son lit...

« Nous arrivâmes heureusement à la porte de Rotterdam¹. Nostre marinier, nous recommanda alors de ne pas faire de bruit, parce qu'il se falloit bien donner de garde que les bourgeois qui étoient en faction nous entendissent. Quant à luy, il nous dit qu'il alloit éveiller le portier, son amy, qui nous ouvrirait un guichet sur l'eau, duquel il avoit la clef; qu'il en usoit ainsi tous les jours, ou pour mieux dire toutes les nuits qu'il passoit du monde, prenant son prétexte de l'arrivée du courrier dont il falloit faire passer les lettres.

« Nous fîmes un grand trajet tout au travers de la ville... pour venir à l'hôtellerie que le prétendu gentilhomme du prince d'Orange nous avoit indiquée, et où il vint aussi loger avec nous²... »

Le lendemain ils partirent ensemble pour Delft, où ils se séparèrent, le prétendu gentilhomme ayant reçu l'ordre de se rendre à La Haye le lendemain matin³. Huit jours après, Lemaitre le retrouva, dans cette ville, à l'hôtellerie où il étoit descendu. « Nous nous préparions, dit-il, à souper avec luy, mais les grandes affaires qu'il avoit ce soir-là et le lendemain, ne luy permirent pas de souper avec nous. Les affaires qui l'occupaient si fort étoient une comédie

1. Regnard, lui aussi, étoit entré de nuit à Rotterdam, ce qu'il nous raconte ainsi : « Nous arrivâmes à minuit à Rotterdam, et nous fûmes obligés de passer par dessus les murailles pour entrer dans la ville, dont les portes étoient fermées. »

2. Manuscrit, p. 114-121.

3. Manuscrit, p. 123.

françoise, laquelle il préparoit par ordre du prince d'Orange, pour Mme la comtesse de Soissons, qui étoit alors à La Haye. Ce prétendu gentilhomme, qui étoit un véritable comédien, comme nous l'apprîmes quand je repassay par Rotterdam, dispoisoit le luminaire pour la comédie du lendemain, lequel devoit estre tout de cire blanche, au lieu qu'ordinairement on n'emploïoit pour le théâtre que de la chandelle 1. »

Les soupçons que Lemaître avoit conçus s'éclaircissaient, mais un peu tard. Il vouloit en avoir le cœur net, et il raconte sa déconvenue d'une manière assez piteuse. La maîtresse de l'hôtellerie de Rotterdam « me dit qu'à m'entendre parler de ce prétendu gentilhomme, je ne le connoissois pas; que sa qualité étoit celle de comédien, et qu'il n'en avoit point d'autre dans la maison du prince d'Orange, chez qui il montoit sur le théâtre. C'est ce qui me fut confirmé depuis par des François, qui me dirent que ce prétendu gentilhomme faisoit le mesme mestier de comédien en France, d'où il avoit été obligé de fuir de peur de la corde, à cause des meurtres qu'il avoit fait, pour lesquels il avoit obtenu grâce du Roy, lequel ayant été informé du dernier, qui étoit horrible, ayant tué à Fontainebleau un misérable cocher 2, de sang froid, Sa Majesté avoit ordonné que l'on fist le procès à cet homme sanguinaire, qui se nomme Brécourt.

« Quand nous eusmes appris cette belle histoire... nous ne voulusmes plus songer à exécuter la promesse que nous avions faite à cet homme travesty, à qui nous nous étions engagés à faire présent du livre de La Morale de J.-C. corrompue par les Calvinistes, afin qu'il le traduisist en flamand... 3. »

En revanche, Lemaître ne se laissa pas aller à l'engouement qui s'était emparé de tous les Flamands pour les prétendus miracles du fameux capucin, le P. Marc d'Aviano 4. Les détails qu'il nous donne sur les agissements et sur la popularité étrange de ce singulier personnage sont une satire amère de la crédulité des peuples. Ils méritent d'être conservés en entier.

« Tandis que je fus à Mons, j'entendis parler pour la première fois d'un capucin tout miraculeux, nommé le P. Marc d'Aviano, italien. Sa réputation étoit si grande pour les miracles que l'on prétendoit qu'il faisoit, que tous les

1. Manuscrit, p. 157.

2. « Brécourt, ayant eu le malheur de tuer un cocher sur la route de Fontainebleau, fut obligé de se sauver, et il se retira en Hollande, où il s'engagea dans une troupe française, qui appartenait au prince d'Orange. Pendant le séjour de Brécourt dans ce pays, le hasard voulut que la Cour de France, pour certaines raisons d'Etat, vouloit faire enlever un particulier qui s'était réfugié en Hollande. Brécourt qui ne cherchait que les occasions qui pouvaient lui faciliter son retour dans sa patrie, s'offrit et promit d'exécuter ce qu'on lui demandait. Mais cette entreprise ayant manqué, Brécourt jugea bien que sa vie n'était pas en sûreté, et sur-le-champ il revint en France. Le Roi, informé de sa bonne volonté, lui accorda sa grâce, et lui permit de rentrer dans la troupe de Molière qu'il quitta vers l'année 1664, pour passer dans celle de l'Hôtel de Bourgogne. En 1680, lors de la réunion des troupes, Brécourt fut conservé et continua de jouer sur le théâtre de Guénégaud, encore environ cinq années. » *Histoire du Théâtre français* (par les Frères Parfaict), 1746, t. 8, p. 406.

3. Manuscrit, p. 165, 166.

4. Cette anecdote est à ajouter aux deux libelles suivants, qui parurent trois ans après son voyage : *la Marmite rétablie*, par les miracles du P. Marc d'Aviano, religieux capucin. Cologne, chez Louis le Sincère (à la Sphère), 1684. — *Journal des miracles du P. Marc d'Aviano*, pour le rétablissement de la marmite des capucins. Cologne (à la Sphère), 1684.

peuples accouroient de toutes parts pour recevoir sa bénédiction. La prétendue guérison miraculeuse qu'il auroit faite, disoit-on, du duc d'Archoſt, prince d'Aremberg, gouverneur de Mons, qui étoit abandonné des médecins, luy donna une grande réputation, laquelle étoit aussi appuïée par les discours avantageux que la comtesse de Vaudemont publioit sur sa sainteté... Ce bon Père donna, dans la ville de Mons, sa bénédiction à plus de trente mille personnes qui faisoient merveilleusement bien valoir les prétendus miracles de ce bonhomme, dont les Flamands furent toujours les admirateurs, quoyque le duc d'Arſchot, qu'on avoit publié guéry par la bénédiction de ce capucin, mourut environ huit jours après le recouvrement prétendu de sa santé.

« Ceux qui voulurent excuser ce coup qui avoit manqué en la personne du duc d'Arſchot, disent qu'il étoit retombé en sa maladie pour avoir conservé ses premiers médecins. Mais je ne vois pas bien pourquoy il auroit consulté ses médecins, s'il avoit été guéry...

« Si les prétendus miracles du Père capucin ne firent pas tous les effets que l'on publioit de tous costez dans le païs, au moins procurèrent-ils la sureté des grands chemins, qui étoit auparavant fort dangereuse... Tous les chemins étoient couverts de ceux qui alloient pour le voir, ou qui revenoient après l'avoir vu...¹ »

Le P. Marc d'Aviano faisoit sa tournée par toutes les Flandres. Lemaître le retrouva à Bruxelles, sur la grande place où étoit réunie une foule incroyable venue pour recevoir sa bénédiction, ecclésiastiques, religieux, séculiers, hommes et femmes, grands et petits, « hormis les Jésuites, dont il n'en parut aucun²... Nous attendîmes tous fort longtemps le Père capucin, à qui on avoit préparé place sur une plateforme de l'hostel de ville, sur l'appuy de laquelle on avoit jetté un tapis rouge bordé d'une frange verte, d'où il devoit donner sa bénédiction... Il n'y avoit guères de ces gens-là qui n'eussent apporté, les uns des bouteilles d'eau, et les autres des bouteilles d'huile, pour les faire bénir par ce bon Père. Il y en avoit une si prodigieuse quantité, et la presse étoit si grande, que beaucoup de ces bouteilles se cassaient, ce qui causoit d'étranges désordres... La grande place regorgeoit de monde, outre qu'il y en avoit encore aux fenestres et sur les toits des maisons, où chacun l'attendit pendant plusieurs heures...

« Comme j'étois avantagement placé, je le considérai fort à mon aise.. Il me parut un homme fort simple et qui avoit quelque zèle. D'abord qu'il se fit voir sur la plateforme de l'hostel de ville... je vis quantité de personnes de la première qualité, et des premiers magistrats de Flandres, qui s'étoient rangés sur cette plateforme, se prosterner humblement à ses piés, pour recevoir sa bénédiction, qu'il leur donnoit bonnement et avec bien de la simplicité...

« Ce n'étoit partout que de publiques acclamations, assez semblables à celles que le peuple juif donna au Sauveur, quand il entra triomphalement, le jour des Rameaux, dans la ville de Jérusalem... Tous, après avoir mis bas le chapeau, joignirent les mains, pour entendre ce que ce bonhomme avoit à leur dire. Le discours qu'il leur fit ne fut pas long, car il finit presque aussitôt

1. Manuscrit, p. 40, 41.

2. Manuscrit, p. 61.

qu'il l'eut commencé. D'abord qu'il fut en place, il éleva les yeux au ciel, et ayant croisé par plusieurs fois ses bras... et prononcé plusieurs fois Jésus, Marie, il excita tous les assistans à se convertir à Dieu, et à avoir la foy, sans laquelle ils ne pouvoient guérir de leurs infirmités, et cela dit, il donnoit sa bénédiction et se retiroit aussitost.

« A ce moment, quelques zélés sectateurs de ce bon Père crioient que tous les estropiez eussent à quitter leurs bastons et leurs potences, et que les autres qui étoient rompus tirassent leurs bandages, et qu'ils les donnassent de main en main, ce qui s'exécutoit à l'heure mesme..., de sorte que l'on ne voyoit passer que potences, que bastons et que bandages par dessus la teste des uns et des autres,... afin de les mettre à l'hostel de ville, où un officier... les recevoit... J'admirois, quant à moy, la crédulité de ces pauvres peuples, qui s'imaginoient que c'étoit assez, pour avoir la foy, que de se priver des choses qui leur servoient, pour estre guéris. Ils ne demeuroient guères longtems dans cette pensée, puisque beaucoup de ces personnes retournoient, dès le jour mesme ou au plus tard le lendemain, pour reprendre, les uns leurs potences, et les autres leurs bandages...

« Ces rencontres qui étoient assez ordinaires, ne faisoient rien perdre à la réputation du capucin dont les miracles paroissoient indubitables presque à tout le monde... Je ne sçais si le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, voulut rendre sa milice un peu plus habile qu'elle n'avoit paru dans le mestier de la guerre contre les François, qui l'ont si maltraitée dans toutes les rencontres. Mais je sçais bien que, pendant mon séjour à Bruxelles, il pria le Père capucin de vouloir donner la bénédiction à toute la cavallerie et à l'infanterie qui étoient en garnison dans cette ville...

« J'aurois été scandalisé de voir marcher toujours en carrosse le P. Marc d'Aviano, si je n'avois sçu qu'il étoit obligé d'en user ainsi, et pour empescher l'abord du grand peuple qui l'accabloit quand il marchoit à pié dans les rues, et pour oster à ce peuple le moyen de couper des lambeaux de son manteau et de sa robe, impitoyablement de tous costez. Ces deux raisons obligèrent la comtesse de Vaudemont, qui avoit mis en crédit les prétendus miracles de ce capucin, de luy donner un carrosse toutes les fois qu'il étoit obligé de sortir de son couvent, où on alloit encore l'accabler perpétuellement. Il est pourtant vrai que si les monastères, où se rencontroit le Père, étoient incommodés par l'affluence du peuple qui y venoit, ils en recevoient aussi des douceurs, et le réfectoire en alloit beaucoup mieux par les présents de viandes, de pain, de beurre, de bière, de vin et de toutes autres choses que l'on y apportoit de toutes parts 1... »

Il sembloit que Bruxelles fût la ville que le P. Marc d'Aviano affectionnoit le plus; il y revint après avoir été à Anvers, à Ruremonde, à Gand, à Bruges et ailleurs, et la foule étoit la même que la première fois. On y accourait de quatorze à quinze lieues à la ronde. « Pendant tout le temps qu'il séjourna à Bruxelles, on ne voyoit autre chose par toutes les églises que des confessions et des communions, principalement pendant trois jours particuliers que l'on avoit fait courir le bruit que tous ceux qui auroient reçu la bénédiction du

1. Manuscrit, p. 61, 65.

bon Père devoient mourir : ce qui excita si fortement la crédulité de tous les habitans de Bruxelles qu'ils se pressèrent en foule d'aller à confesse et de recevoir l'Eucharistie, ce qui se fit avec autant de concours que l'on en voit, tous les ans, le jour de Pasques. Cette grande affluence de peuple paroissoit principalement dans l'église des Capucins, dans laquelle on avoit toutes les peines du monde d'entrer ¹. »

Quelques semaines plus tard, Lemaitre put constater par lui-même combien était grand l'aveuglement des personnes même éclairées et appartenant à la bonne société. La châtelaine de Sommerghen, qui portait un si vif intérêt aux solitaires et aux religieuses de Port-Royal, avait aussi une foi complète dans les prétendus miracles du P. Marc d'Aviano, « et voyant que je n'étois pas si persuadé qu'étoit le vulgaire, aussi bien qu'elle,... elle dit qu'elle m'en vouloit convaincre, en me faisant voir une pauvre fille de sa terre de Sommerghen, qu'elle avoit fait mener sur le bord du canal, pour y recevoir, avec quantité d'autres personnes, saines et malades, la bénédiction que ce bon capucin donnoit à tout le monde de dessus la barque qui le conduisoit à Bruges...

« J'accompagnay volontiers la dame, qui me mena dans la maison d'un de ses paisans, père de la fille prétendue guérie, laquelle effectivement elle me fit voir... Elle me dit qu'elle étoit paralytique, qu'elle ne pouvoit pas se remuer dans son lit sans d'extremes douleurs : que dans cet état, elle l'avoit fait porter sur le bord du canal de Gand à Bruges pour y recevoir en passant la bénédiction du P. capucin... après quoy cette fille avoit commencé à marcher de la manière qu'elle la fit marcher en ma présence.

« J'observay le plus exactement que je pus ses démarches, et je les trouvay si faibles et si chancelantes, que je ne pus m'empescher de dire que je n'étois pas encore convaincu,... et la raison que j'en avois étoit que, quand Dieu faisoit opérer des miracles à ses serviteurs, il ne les faisoit jamais à demy, mais d'une manière parfaite et achevée, laquelle ne paroissoit pas dans cette fille qui ne marchoit que très faiblement, et en tombant presque du costé droit. Outre cela, je remarquay encore que cette fille étant aveugle, avant la bénédiction du P. capucin, elle étoit encore demeurée aveugle après l'avoir reçue : ce qui me donnoit grand fondement de croire qu'il ne s'étoit point fait de miracle dans cette fille... ². »

Ce qui me reste à signaler, dans ce genre, est relatif non plus à telle ou telle personne, mais à une corporation entière, aux jésuites, dans la conduite desquels Lemaitre relève avec une bonhomie ironique tous les écarts qu'il peut rencontrer.

Une des premières fois qu'il en parle, c'est à propos d'une mesure prise contre eux par l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, fils cadet du chancelier, et ami de Bossuet ³, un des ennemis des jésuites, et un adversaire déclaré des doctrines ultramontaines.

C'étoit à Malines : un bénédictin de Saint-Pierre de Corbie étoit venu pour une question de temporel concernant son abbaye. « Ce bon Père, que nous

1. Manuscrit, p. 97, 98.

2. Manuscrit, p. 201, 202.

3. Cet archevêque avoit des goûts très mondains, et disoit « qu'on ne peut être honnête

entretinsmes, fut le premier qui nous apprit ce qu'avoit fait nouvellement M. l'archevêque de Reims contre la congrégation de la maison des Jésuites de sa ville, dont il avoit réduit les assemblées à un seul jour dans le mois, dans lequel encore il leur fixoit l'heure de s'y trouver, qui étoit à quatre heures après midy, lorsque tout le service des paroisses étoit achevé...

« Il nous apprit [en outre] que ce prélat ayant sçu que les Jésuites avoient soutenu des sentimens contraires à l'obligation qu'ont tous les Fidèles d'aimer Dieu dans le sacrement de pénitence, il leur avoit ordonné de renoncer à cela et de soutenir la doctrine opposée, dans des thèses publiques, ainsi qu'ils firent. Cette soumission m'auroit, dans la vérité, très fort édifié si elle avoit été universelle dans ce grand corps qui paroît avoir ailleurs des pensées toutes différentes sur ce sujet, et dont les particuliers laissent accroire que leur doctrine s'accommode toujours au temps auquel on peut dire qu'ils se conforment parfaitement ¹. »

Là, notre auteur s'attaque à l'institut tout entier; dans les faits qui vont suivre, il s'en prend à des individus ou à une partie seulement de la corporation.

A Amsterdam, son hôtesse, la fille de la veuve Schippe, « qui pratiquait assez familièrement avec les Jésuites, » lui raconta, « avec beaucoup de simplicité, une chose assez rare, qui fut, dit-il, que s'étant présenté une occasion de danser chez un de ces RR. PP., elle l'avoit vu dans cet exercice, avec deux de ses dévotes, lesquelles, par modestie, n'osant pas lui prendre la main, s'étoient réduites à le tenir chacune par une des manches de sa robe, et qu'en cet état ils avoient dansé tous trois ensemble une courante. Cette action nous parut si dévote et si singulière que, pour nous en imprimer plus fortement l'idée, un de nostre compagnie, sachant que cette demoiselle, qui nous racontait si ingénument cette belle histoire, sçavoit craïonner, la pria d'en vouloir un peu dessigner les postures du Père et de ses deux dévotes, lorsqu'elles dansoient avec luy : ce qu'elle fit bien honnement.

« Il est facile de croire que cette histoire si particulière, dont cette demoiselle avoit été témoin, ne nous surprit pas peu, quand elle nous la raconta presque sans y penser.... Chacun de nous fit ses réflexions là-dessus, telles qu'il voulut, et nous tombâmes tous ensemble d'accord que les personnes qui sont particulièrement destinées pour gaingner des âmes à Dieu, ou pour entretenir à son service celles qui y sont déjà attachées, ont droit de faire des choses toutes singulières pour réussir dans leurs desseins, et pour les pousser aussi loin qu'ils peuvent aller dans certaines rencontres extraordinaires ².... »

L'histoire suivante n'est pas moins étrange. Un bourgeois de Paris, qu'il connais-

homme, si l'on n'a dix mille livres de rente. » C'est de lui qu'il est question dans la fameuse lettre de Mme de Sévigné (5 février 1674) : « L'archevêque de Reims revenoit bien fort vite de Saint-Germain : c'étoit comme un tourbillon : il croit être un grand seigneur, mais ses gens le croient encore plus que lui. Ils passoient au travers de Nanterre, *tra, tra, tra*; ils rencontrent un homme à cheval, *gare, gare...* »

1. Manuscrit, p. 85. — Voir la *X^e Provinciale* : Adoucissement que les jésuites ont apporté au sacrement de pénitence par leurs maximes touchant la confession, la satisfaction, l'absolution, les occasions prochaines de pécher, la contrition et l'amour de Dieu. « C'est ainsi que nos Pères ont déchargé les hommes de l'obligation pénible d'aimer Dieu actuellement, etc. »

2. Manuscrit, p. 141.

sait beaucoup, et qu'il avait rencontré à Bruges, lui avait donné des détails sur une procession qu'il avait vue dans cette ville, le 10 août. Cela lui parut tellement extravagant que, malgré les assurances les plus formelles de son interlocuteur, il refusa d'y croire. Mais il dut bientôt se rendre à l'évidence par suite de ce qu'il vit de ses propres yeux. C'était le 15 août¹, fête de l'Assomption. « Nous aperçusmes de loin, dit-il, une procession qui alloit descendre dans une rue voisine de celle où nous étions. Mon compagnon de voyage me pressa d'avancer, me disant qu'elle seroit peut estre semblable à celle dont il m'avoit parlé.... D'abord il parut à la teste de cette procession un jeune homme aagé de 17 à 18 ans, monté à cheval, qui portoit un fort grand guidon de taffetas blanc, qui étoit de quatre ou cinq aunes de long, sur lequel étoit peinte une image de la Vierge de près de trois piés de haut. Ce jeune homme étoit suivi d'une douzaine et plus de petits enfans de 13 à 14 ans, dont le visage étoit entièrement barbouillé d'encre, et qui étoient vêtus d'une toile noire, dont les habits étoient faits en pantalon. Ces jeunes enfans ne faisoient autre chose que des gambades ridicules et extravagantes.

« Ensuite de cette troupe de diabolins, en venoient deux autres mieux en forme, parce qu'ils avoient chacun un laid masque avec des cornes, et un habit semblable à celui des diabolins. Ces deux derniers tenoient enlassée dans une longue pièce de toile, qui auroit pu passer pour une écharpe des plus grandes, une belle jeune fille bien ajustée, qui avoit quinze à seize ans. Ces deux diables tenoient chacun un bout de l'écharpe qui entouroit cette fille, auprès de laquelle ils faisoient sans cesse d'impertinentes et badines cabrioles, en la regardant sous le nez assez souvent, et d'une manière fort immodeste. Je ne manquay pas de m'informer de ce que cette jeune fille représentoit, et on me répondit que c'étoit une vierge qui avoit autrefois été martyrisée dans le païs.

« La dévotte comédie n'en demeura pas là, car ces deux troupes de petits diables... étant passez, il en parut une troisieme, semblable à la première... Elle servoit de cortège à une autre jeune fille de 18 ans, fort parée et fort bien faite, qui étoit montée sur un asne, laquelle avoit entre ses bras une grande poupée en cire, qui représentoit un petit enfant, à qui elle feignoit de donner à têter: et cette jeune fille, avec cet enfant de cire, s'appelloient la Sainte-Vierge et l'enfant Jésus. Tout cela étoit accompagné de violons et de trompettes, qui précédoient immédiatement les prestres, dont le premier avoit, avec son surplis, une cravate au cou...

1. « Le jour de la feste de Saint-Laurent, les Jésuites de Bruges ayant entrepris d'en faire une solennité recommandable, l'exécutèrent par une magnifique procession à laquelle ils firent assister tous leurs écoliers, dans un équipage tout singulier. Ces bons Pères leur firent prendre à tous l'épée au costé et un mousqueton sur l'épaule, et afin d'accommoder leur visage à leur habillement de guerre, ils les obligèrent tous, depuis le plus grand jusqu'aux plus petits, à se faire une barbe tortillée à l'espagnole avec de l'encre. Tous ces enfans parurent en cet équipage fanfaron et burlesque, dans l'église des Jésuites, où ils allèrent ainsi à confesse, et depuis à la communion; ensuite de quoy, ils parurent dans ce beau cortège à la procession où ils marchèrent deux à deux, et sur le milieu on voyoit un Saint-Laurent, avec un gril auprès de luy, vêtu en Jésuite, porté sur les épaules de certaines gens, à la manière que l'on porte icy les reliques dans de pareilles cérémonies. Cette fanfare spirituelle étoit fermée par un spectacle tout semblable: je veux dire par un Saint-François Xavier, qui avoit un crucifix à la main, et que l'on portoit tout de mesme sur les épaules. » (Ms., p. 230.)

« Cette extravagante procession étant passée, nous nous retirâmes tous deux, furieusement scandalisés d'une pareille sottise, qui tenoit quelque chose de l'impiété¹... »

Après les processions viennent les pénitences imposées à la confession. A Ypres, M. Staërts, théologal de la cathédrale « m'entretint d'une dispute qu'il avoit faite à une thèse de Jésuites qui railloient dans leurs positions ceux qui imosoient de trop sévères satisfactions dans le sacrement de pénitence.

« Il me dit qu'il les avoit voulu obliger de dire devant tout le monde quelles étoient ces satisfactions, et pour quels crimes on les imosoit, ce qu'ils n'avoient jamais osé faire, ces bons Pères ne pouvant se résoudre à dire en public les sottises qu'ils débitoient en particulier d'un confesseur imaginaire, qui avoit ordonné à une femme de laver sa chemise en hyver, et de la mettre toute mouillée sur son corps : ce qui étoit un conte ridicule que ce théologal leur reprocha en présence de toute l'assemblée, devant qui ils n'osèrent jamais produire aucune de ces pénitences trop sévères par rapport aux crimes pour lesquels elles s'imosoient²... »

D'autres faits sont encore mis à la charge des jésuites. A l'abbaye bénédictine de Saint-Denis-lès-Mons, un moine lui raconta un procès que son couvent venait de gagner contre les jésuites de Bruxelles. « Dans le temps que ces Pères furent établis à Bruxelles par l'archiduc Albert, se voyant sans bien, ils demandèrent à ce prince de leur assigner quelques rentes pour leur subsistance, ce qu'il fit fort volontiers, quand principalement ces bons Pères luy eurent fait entendre que, pour leur faire un fond, il n'avoit qu'à taxer les bonnes abbayes du païs à leur donner un certain revenu : que sur ce projet, l'abbaye de Saint-Denis avoit été taxée à leur païer, tous les ans, trois cens livres de rente : à quoy l'abbé et les moines s'étant opposez, il fut arrêté, pour accommoder cette affaire, que l'abbaye de Saint-Denis ne paieroit cette somme aux Pères Jésuites que jusqu'à ce qu'ils fussent suffisamment fondez d'ailleurs...

« Or, quoyqu'ils eussent acquis des fonds considérables, par des donations et autrement, ils ne voulurent jamais rien relascher de cette somme... Ainsi il en fallut plaider, ce qui se fit à l'avantage de l'abbaye de Saint-Denis... parce qu'après avoir pressé ces Pères de montrer le dénombrement de leur bien... il étoit facile de connoître qu'ils étoient déchus de la concession qui leur avoit été faite....

« Les religieux de Saint-Denis se crurent bien en repos après cet arrest. Mais comme il ne plaisoit pas aux Pères Jésuites, un de leurs frères coadjuteurs qui avoit soutenu le procès, et qui étoit... un des meilleurs chicaneurs du monde, leur vint faire insulte chez eux, et leur dire qu'ils étoient des voleurs, qu'ils leur retenoient trois cens livres de rentes qui leur appartenoient³... »

Cet esprit d'envahissement se manifeste surtout dans l'histoire de l'établissement de leur collège à Mons. Elle semble avoir un cachet spécial d'actualité,

1. Manuscrit, p. 232, 233.

2. Manuscrit, p. 258, 259.

3. Manuscrit, p. 278.

vu la manière dont les jésuites prouvèrent dès lors comment ils entendaient la liberté de l'enseignement. Elle fut racontée à Lemaitre par le prêtre ami de M. de Buzenval, qui avait été chassé du diocèse de Beauvais, et elle lui fut confirmée par M. Robert et ses frères, qui étaient des principaux magistrats de Mons.

« Une des plus remarquables histoires que j'appris de ces Messieurs, fut l'établissement du collège de ces Pères dans la ville [de Mons], où tout d'abord on fit beaucoup de difficulté de les recevoir, parce qu'il y avait déjà un collège dans ce lieu, et que l'on trouvoit qu'il étoit plus que suffisant pour l'instruction de la jeunesse, vu que la ville n'est pas fort grande.

« Néanmoins, les Pères Jésuites ayant représenté que, s'il y avait deux collèges dans Mons, cela donneroit de l'émulation aux écoliers, et qu'ils étudieroyent mieux à l'envy les uns des autres, on eut égard à la requête qu'ils présentèrent sur ce sujet, et ils furent reçus pour cette considération. Ainsi, les deux collèges, l'un des prestres séculiers, et l'autre des Jésuites, enseignèrent les humanitez aux enfans. Cela se fit assez pacifiquement jusqu'à ce que les Jésuites étant bien fondez et bien bastis, entreprirent de ruiner le collège des prestres séculiers, alléguant pour cela que la multiplicité des collèges formoit et entretenoit une division parmi les écoliers : et que, pour y obvier, il seroit bon de supprimer le collège de ceux-là et laisser subsister celui de leur compagnie. Quelques magistrats des plus anciens, se souvenant de la requête qu'avoient autrefois présentée les Jésuites pour avoir un collège dans Mons, et que la cause qu'ils en apportoient étoit celle de l'émulation des écoliers, à laquelle ils n'avoient plus pour lors aucun égard, mais seulement à la division que cela causoit, leur dirent que, puisque les Jésuites trouvoient maintenant à propos de n'y avoir plus qu'un collège dans la ville de Mons, ils étoient aussi de leur sentiment, et qu'ainsi, le collège de ces Pères étant le dernier étably, il falloit le supprimer, pour conserver celui des prestres séculiers : ce qui n'accommodoit ces Jésuites lesquels, depuis ce temps-là, ne parlèrent plus de suppression, de peur qu'elle ne tombast uniquement sur leur collège¹. »

Comme il faut toujours que Lemaitre, étant donné son caractère, termine par quelque chose de plaisant et de satirique, il ne résiste pas à la tentation de nous parler d'une certaine explication du catéchisme, à propos des *Équivoques*². Il s'agit d'un catéchisme que « ces mesmes Pères avoient fait, quelque temps auparavant, dans la chapelle de la mesme ville de Mons³, où celui qui le

1. Manuscrit, p. 279.

2. Manuscrit, p. 280. — Voir la *IX^e Provinciale*. « Je veux maintenant vous parler des facilités que nous avons apportées pour éviter les péchés dans les conversations et dans les intrigues du monde. Une chose des plus embarrassantes qui s'y trouve, est d'éviter le mensonge, et surtout quand on voudrait bien faire accroire une chose fausse. C'est à quoi sert admirablement notre doctrine des équivoques, par laquelle il est permis d'user de termes ambigus, en les faisant entendre en un autre sens qu'on ne les entend soi-même, comme dit Sanchez, *op. mor. p. 2, l. 3, c. 6, n^o 13, etc.* »

3. Pascal, dans la *XVII^e Provinciale* (23 janvier 1657) avait déjà rendu célèbres les catéchismes des jésuites faits à l'église Saint-Louis par le Père Jacques Lambert, mort à la mai-son professe (aujourd'hui le lycée Charlemagne) le 21 mai 1670. — M. Gazier a publié dans la *Revue internationale de l'enseignement* (n^o du 15 juin 1888) une lettre inédite de Racine, alors élève de philosophie au collège d'Harcourt, adressée

faisoit entreprit particulièrement de faire voir aux pensionnaires de ces religieuses qu'on pouvoit se servir d'équivoques dans les occasions : ce qu'il prouva par la fable la plus agréable du monde, qu'il raconta pieusement à son auditoire en ces termes :

« Un jour, leur dit-il, un loup rencontra un chien qu'il voulut manger. Le pauvre chien, surpris de fraïeur, pria instamment le loup de le laisser vivre encore trois ou quatre jours, et qu'il n'y perdrait, parce qu'après ce terme là, il seroit plus gras, d'autant que son maistre devant faire la noce d'un de ses enfans, il y auroit de bons os, accampagnés de viande à ronger ; qu'ainsi il s'engraisseroit à cette occasion ; après quoy il se présenteroit à luy, le loup, pour estre sa curée. — Cette proposition, dit le Père, ayant semblé avantageuse au loup, il laissa le chien dans l'espérance de le trouver, après les noces, à jour nommé, qu'il se présenta dans le lieu mesme où il avoit trouvé le chien qui ne comparut qu'à la fenestre du grenier de son maistre, d'où il eut conférence avec le loup, qui le somma de la parole qu'il luy avoit donnée...

« Le chien répondit au loup du haut en bas, et il luy dit qu'il étoit vray qu'il luy avoit promis qu'il se laisseroit manger par le loup, après les noces faites, mais que la promesse qu'il luy avoit faite n'étoit qu'en cas qu'il se trouvast dans le lieu mesme où il l'avoit trouvé la première fois. Mais que, n'y étant plus, il étoit dégagé de sa parole, ... et que le loup n'avoit point du tout à se plaindre de luy¹.

« Cette histoire, racontée éloquemment par le Père, causa beaucoup d'admiration à son auditoire, principalement quand on vit qu'il en tiroit toute sa preuve en faveur des équivoques, et que de là il prenoit occasion de faire des demandes aux filles qu'il instruisoit, à qui il disoit : Hé, n'est il pas vray que le chien ne mentit pas au loup, puisqu'il avoit une veüe tout autre que celui-là n'avoit pas ? — Rien, certainement, ne concluoit mieux en faveur des équivoques... Ces sortes d'histoires ne peuvent qu'elles ne donnent bien du crédit dans un monastère de filles qui adorent ces bons Pères, comme font les Ursulines de Mons²... »

A M. Dandilly (26 décembre 1659), qui mériterait de figurer à la suite des dix-huit *Petites Lettres*. Il y est question, depuis le commencement jusqu'à la fin, d'un *catéchisme* étonnant fait à Saint-Louis par les jésuites, à l'occasion des fêtes de Noël. Racine, sorti de Port-Royal depuis trois mois à peine, étoit allé assister à cette petite fête en compagnie de son ami Thomas Du Fossé. Sa lettre est vive, alerte, malicieuse ; elle laisse pressentir l'auteur des *Plaideurs*. « Disciple de Pascal, il est suffoqué par le rire à la vue d'un jésuite à figure d'Escobar, et il rapporte avec la plus franche gaité le *boniment* du Père catéchiste qui fait un peu de réclame pour un livre de sa composition. (A. Gazier)

1. C'est la fable *le Loup et le Chien maigre* (La Fontaine, IX, 10).

2. Manuscrit, p. 280, 281.

Plaisanteries et bons mots : Les livrées de M. du Harlay, archevêque de Paris. — Sermon de P. Gabriélis. — Le bréviaire des cordeliers. — Plaisante aventure de M. du Hornet, évêque de Gand. — Confessionnaires des Jésuites d'Anvers, etc.

Le caractère caustique de Lemaitre, on a déjà pu s'en convaincre, ne lui permet pas de laisser passer une occasion de faire une observation ironique et mordante. C'était certainement chez lui un besoin passé à l'état d'habitude. Cela, joint à ses opinions jansénistes, avait dû lui attirer (bien qu'il s'en défende) l'animosité de M. du Harlay, dont il se moque dès le début, parce que le commis du coche de Laon à Vervins était « vestu d'un juste au corps des livrées de M. l'archevêque de Paris, comme un de ses officiers qui me conduisoit dans mon voiage ¹ ».

Cette envie de rire intempestive, quelque embarrassée que fût sa situation, il ne peut la réprimer à Marles, quand il voit les gens du pays, plongés à mi-jambe dans la rivière, remplir « leurs tonneaux comme les Danaïdes : c'est-à-dire qu'ils avoient des vaisseaux percez par le bas, dont ils ne s'apercevoient pas, qui rendoient autant d'eau qu'on y en mettoit ². »

Le P. Gabriélis lui-même, dont cependant il appréciait les doctrines contre la morale corrompue, n'échappe pas à une plaisanterie, parce qu'un jour, dans un de ses sermons à Bruxelles, « il fit le panégyrique de Saint-Joseph, qu'il dit estre le patron des Innocens, et pour cela, en ce point (ajoute malignement Lemaitre), le patron de son Roy ³ ».

Si les moines sont l'objet de son divertissement, même pour la moindre chose, comme lorsqu'il arrive à deux dominicains de prendre par erreur la barque d'Anvers pour celle de Bruxelles ⁴ (il est vrai qu'ils eurent le tort de se fâcher contre les bateliers qui n'en étaient pas cause), il a un rire sardonique contre les cordeliers à propos de l'institution de l'*indulgence de la Portioncule*. C'est qu'il avait lu dans un ancien bréviaire des religieux de

1. Manuscrit, p. 26.

2. Manuscrit, *ibid.*

3. Manuscrit, p. 95.

4. Manuscrit, p. 102. — Il s'amuse, en véritable enfant, des petites mésaventures de ses compagnons. Ainsi, dans la barque de Gand, « le vent emporta le chapeau d'un homme qui prenoit du tabac... Cet homme se fit mettre à terre, et, ayant pris un croc du batelier, il alla pescher son chapeau, qu'il mit sur la pointe du croc; après quoy, il courut sans cesser pour attraper la barque, qui alloit toujours son train. La course de cet homme donna du divertissement à tout le monde, quand on le vit rapporter son chapeau tout mouillé, au bout du croc qui en perça la teste, et passa ainsi au travers. » (Ms., p. 227.) — Il ne tarit pas sur la pusillanimité d'un autre de ses compagnons qui, à Dunkerque, n'ose passer un bras de mer « qui n'est pas plus étendu que la Seine, à Paris, du quay des Orfèvres aux Grands-Augustins ». (Ms., p. 246.)

cet ordre cette phrase extravagante : « *Hæ indulgentiæ conscriptæ fuerunt notario Christo, et teste Beata Virgine* ; c'est-à-dire : Jésus-Christ a écrit luy-mesme, en qualité de notaire, ces indulgences (de la Portioncule), et la Sainte Vierge luy a servi de témoin. Ce qui n'a pu, si la chose a été ainsi, que relever merveilleusement le mérite et la vertu de ces sortes d'indulgences, dont il semble que l'on ait voulu faire l'honneur à Jésus-Christ de l'en rendre le scribe, et à la Sainte Vierge, de la recevoir pour témoin de la vérité du fait, ce qui ne se peut sans une injure véritable à son fils¹ ».

Il est beaucoup plus gai, quand il nous raconte la plaisante histoire « de M. du Hornet, évêque de Gand, lequel n'étant encore que chanoine, du temps du siège², s'enfuit de son lit, en chemise et caleçon, dans sa cave, implorant le secours de sa servante, après avoir entendu tirer un seul coup de canon, dont le boulet avoit approché de sa maison ».

Or, ce chanoine si peu aguerri devint évêque de Gand, et « ayant conféré avec les bons Pères Jésuites, dont il est l'intime ami, de la devise qu'il devoit prendre pour l'ornement de ses armes, ils lui conseillèrent de se servir pour cela de ces paroles de Jérémie : *Paveant illi*, par lesquelles les prétendus jansénistes, que l'on nomme en Flandre les gens du haut sens, apprirent qu'ils avoient tous les sujets possibles de l'appréhender, parce qu'il seroit leur fléau.

« Cette formidable devise ne fit pourtant pas l'effet que ce bon prélat et ses amis et conseillers en attendoient, puisqu'au lieu d'épouvanter, elle ne fit qu'exciter à rire toute la ville de Gand³ ».

C'est surtout quand il a à parler des jésuites, qu'il appelle toujours « ces bons pères », que sa verve est intarissable. Les histoires bizarres qu'il a soin de recueillir sur leur compte montrent assez qu'il est (non pour le style, mais pour l'esprit) de l'école de l'auteur des *Provinciales*⁴. Il ne manque jamais de leur lancer un trait acéré. Je n'en rapporterai plus qu'un. Dans leur église d'Anvers, il est particulièrement frappé de la beauté des confessionnaux qui sont dans la chapelle de la Vierge, « ce qui me parut assez raisonnable étant bien juste que la chose qui a le plus contribué à la beauté de l'église et de cette chapelle en particulier, en ait aussi une qui luy soit propre, suivant cette belle maxime des philosophes qui disent : *Propter quod unum quodque tale, et illud est magis* : Ce qui donne la beauté aux choses en doit avoir encore davantage pour soy. C'est-à-dire, en bon françois, que comme les confessions qui se sont faites chez les bons PP. JJ. d'Anvers ont servi à la décoration de l'église, il étoit bien juste que l'endroit où elles se sont faites, qui sont les confessionnaux, eussent part à la riche politesse de ce lieu⁵. »

1. Manuscrit, p. 194.

2. Louis XIV s'en empara après cinq jours de siège (4-9 mars 1678); la citadelle se rendit le 12 mars.

3. Manuscrit, p. 191, 192.

4. Il y a une autre raison qui fait que Lemaitre poursuit les jésuites, c'est qu'il leur trouvoit un caractère anti-français. Ainsi à Bruges, il constate que « ces bons Pères avoient arboré à la porte [de leur chapelle] quatre grands drapeaux de taffetas blanc et rouge, aux armes de Bourgogne, quoique le Roy d'Espagne enst renoncé depuis peu au titre de duc de Bourgogne, parce que nostre Roy en possède présentement les terres... » (Ms., p. 235). La fête de saint Laurent, si étrangement solennisée à Bruges, par les jésuites, avoit au fond le même caractère.

5. Manuscrit, p. 141.

XII

Études de mœurs : Différentes manières de voyager. — La douane. — Manque de sécurité des chemins — Les hôtelleries. — La passion de boire. — Les repas. — L'ameublement. — Les horloges. — Les corporations. — Précautions contre l'incendie. — Le charbon de terre. — Les Juifs à Amsterdam.

Pendant ce voyage de quatre mois, Lemaître a eu largement le temps et les moyens d'observer les mœurs, les habitudes et les usages des populations des Pays-Bas : grâce à lui, nous pouvons pénétrer dans leur vie intime.

Il a employé plusieurs moyens de locomotion, tantôt le coche, tantôt les chariots, tantôt les barques. — Des trois systèmes, le coche est le moins incommode; mais il ne l'a eu à sa disposition que pour sortir de France et pour y rentrer. Dans celui de Paris à Mons, comme dans tous les autres, on ne trouvait pas toujours de place : il fallait quelquefois attendre trois ou quatre jours, surtout quand on ne le prenait pas à la tête du parcours¹. Une fois qu'on y était installé, on était sûr d'arriver à destination, avec une certaine régularité. Les seuls ennuis qu'on eût à essayer étaient l'entassement des voyageurs et les tracasseries de la douane.

A Vervins, en sortant de France, « le commis de la douanne, qui avoit son bureau dans la cour de l'hôtellerie, fit décharger les magasins du coche, et se fit apporter tout le bagage devant luy, où tout fut débalé et ouvert, non obstant les déclarations que les particuliers avoient faites de leurs hardes, auxquelles déclarations ce commis eut si peu d'égard qu'il les déchira toutes à proportion qu'on les luy présentoit. — Quand ce commis eut fait cette visite, il monta à nostre chambre, pour faire celle d'une valise et d'une cassette. La valise appartenoit à un marchand, qui en avoit retiré ce qui l'eust obligé à paier à la douanne; puis la cassette, qui étoit à deux damoiselles du coche. On la visita assez légèrement, ce qui leur fit bien plaisir, parce qu'elles y avoient dedans tout ce qu'elles avoient de plus beau en linge, en dentelles et en habits, pour faire les personnes de condition à la campagne, quoique la principale ne fut, comme je le conjecturay, qu'une femme de charge dans une grande maison. Cette visite leur causa assurément la fièvre, dans la crainte qu'on ne leur fist paier comme habits neufs ceux qu'elles n'avoient mis qu'une ou deux fois² ».

A Maubeuge, où se trouvait la première douane espagnole, il fallut attendre

1. Manuscrit, p. 20

2. Manuscrit, p. 28-29.

une bonne demi-heure, après quoi on partit. Le coche était à peine à cent pas du bureau, que le commis courut derrière ; les voyageurs déclarèrent n'avoir rien à payer : il s'en contenta, « ce que n'auroient pas fait les commis d'un bureau françois, qui n'auroient ainsi jamais abandonné leur poste, et qui ne se seroient point non plus si fort reposez sur la bonne foi de ceux qui disoient n'avoir rien pour la douanne¹ ».

En arrivant à Gand, Lemaitre fut même l'objet d'une gracieuseté spéciale : on examina les bagages de tous les voyageurs, on leur demanda où ils allaient, quelle était leur occupation : lui seul fut excepté, parce qu'il était *ecclésiastique*². Mais il fut autrement traité, et cela le surprit, en sortant de Dunkerque pour aller à Ypres. On l'arrêta pour fouiller dans le sac qu'il portait ; on n'y trouva que du linge et quelques livres, entre autres l'*Histoire de France*, de Mézeray, qu'il avait achetée à Amsterdam³.

Une aventure réellement comique est celle du douanier de La Capelle.

« A deux lieues de là, nous trouvâmes des douaniers à un passage de rivière, qui nous voulurent arrester et visiter nos hardes. Celui qui en fit la proposition étoit yvre, lequel voulut absolument que l'on déchargeast toute la marchandise, et visiter nos bagages : ce qui irrita si fort les officiers [qui étoient dans le coche] que, si je ne les eusse modérez, je crois qu'ils auroient tué le garde de la douanne... qui s'attira un bon soufflet de ces Messieurs, par lequel ils le renversèrent à terre, et luy donnèrent ensuite quelques coups de plat d'épées.

« La chute de cet homme attira tous les autres gardes, au nombre de huit ou dix, lesquels voulurent faire du bruit et prendre le parti de leur camarade ; mais les officiers leur parlèrent toujours avec la mesme hauteur qu'ils avoient fait à ce pauvre malheureux yvrogne... » La dispute s'échauffait de part et d'autre et les douaniers étaient en réalité dans leur droit et faisaient leur devoir. Ce poste était chargé de contrôler les visites faites à La Capelle ; aussi les douaniers, contraints de céder à la force, déclarèrent-ils qu'ils allaient dresser procès-verbal, et faire arrêter les voyageurs à Vervins. « Heureusement, continue Lemaitre, le garde qui avoit ému toute la querelle, dans son yvrognerie, nous suivit encore, disant toujours qu'il vouloit visiter nostre bagage. Les officiers... vouloient descendre tout de nouveau pour l'aller froter, mais je les retins le mieux qu'il me fut possible. Nous passâmes a petite rivière a gué, nostre yvrogne la passant aussi tout de mesme, par dessus une planche, entesté toujours de vouloir nous visiter. Mais il luy arriva un malheur... n'ayant pas le pié assez ferme, il tomba dans la rivière, qui n'avoit pas là plus de deux piés de profondeur, ce qui luy servit à mettre de l'eau dans son vin⁴... »

En Flandre, dans les chariots, c'était une autre série d'ennuis. De Mons à Bruxelles, ils étaient quatorze entassés dans la même voiture, assis sur de la paille, faute de sièges, exposés à tomber à chaque instant, parce que les rebords étaient extrêmement bas et qu'on était obligé de mettre des cordes

1. Manuscrit, p. 35.

2. Manuscrit, p. 182.

3. Manuscrit, p. 252.

4. Manuscrit, p. 285, 286.

pour garantir les voyageurs. Le véhicule allait d'ailleurs avec une lenteur désespérante et les charretiers étaient montés sur le bât de leurs chevaux, comme le sont encore aujourd'hui les cochers des tartanes à Valence (Espagne).

En outre les routes étaient peu sûres. En allant de Malines à Vilvorde, « nous nous vismes escortez, dit-il, par un cavalier de la garnison de cette [première] ville, qui nous accompagna avec ses armes, c'est-à-dire avec ses pistolets et son mousqueton jusqu'à Vilvorde. J'avois cru que ce cavalier venoit comme un voyageur de notre sorte, mais on me dit que ce n'étoit qu'un garde, pour empêcher que les troupes du païs, qui sont réduites à une extrême pauvreté, ne nous volassent, ou plutôt que ce cavalier venoit nous demander honnestement l'aumône, sous prétexte de nous accompagner. Il le fit en effet¹... »

Ailleurs, de Mons à Bruxelles, c'étaient des paysans riverains qui étaient chargés, sous leur responsabilité, d'assurer la sécurité des grands chemins, mais toujours aux dépens des voyageurs. Il y en avait un, entre autres, « qui étoit un petit bossu, qui avoit de l'esprit, mais qui étoit si importun, qu'il ne cessa de suivre notre chariot plus d'une demi lieue, pour nous demander de l'argent, en considération de ce que luy et deux autres de ses camarades veilloient continuellement à la garde des chemins²... »

D'Anvers à Nordeich, la distance est de treize lieues; il dut aller dans une lourde voiture, au milieu des marais et d'immenses prairies, où des enfants, garçons et filles, qui gardaient les troupeaux, se livraient à des gambades insensées pour attraper quelques sous des voyageurs³.

En Hollande, la marche des chariots étoit autrement rapide; on alloit bon train, mais le bruit de ces véhicules étoit assourdissant: la couverture étoit formée de plusieurs tringles plates, sur lesquelles on avoit étendu de la toile cirée et tout cela battait avec une violence extraordinaire. Là au moins on étoit assis sur des chaises, mais en revanche on étoit secoué d'importance⁴.

La partie la plus agréable de son voyage est, sans contredit, celle qu'il fit en barque, sur les canaux de Hollande, bordés presque partout de charmantes villas peintes de couleurs variées, et qui ressembloient à autant de petits châteaux de cartes. « On ne peut rien voir de plus poli ny de plus net que ces sortes de barques, qui ne sont que pour trente personnes. Elles ont environ quatre ou cinq toises de long et des bancs tout à l'entour et au milieu. On y observe des ordres tout à fait louables: 1^o pour le départ qui se fait exactement à l'heure, après que l'on a sonné une petite cloche, durant l'espace d'un *Pater* ou deux, tout au plus; 2^o il n'est permis à qui que ce soit de prendre du tabac (quoique ce soit l'occupation ordinaire des Hollandois) dans les barques; 3^o quand il y a plus de trente personnes dans une barque et que l'on s'y trouve incommodé, on a droit d'entrer dans une autre, et de la faire partir incessamment, fut on seul pour le voïage.

« On se donne dans ces barques tant et si peu de jour que l'on veut, par le moyen de certaines toiles cirées, qui sont doubles, soutenues au bord par

1. Manuscrit, p. 58.

2. Manuscrit, p. 41.

3. Manuscrit, p. 112.

4. Manuscrit, p. 114.

des bastons qui empeschent que le vent ne les lève quand elles sont abaissées, et qu'il ne les abbatte aussi quand elles sont levées... On ne met ordinairement qu'un cheval à chaque barque, avec quoy on ne laisse pas de faire une lieue par heure...

« Il n'y a point de barques publiques dans la voiture desquelles il ne se jette toujours un opérateur charlatan qui est chargé d'une bôeste pleine de différentes drogues pour la prétendüe guérison de tous les maux, et pour oster toutes sortes de taches sur les habits et mesme au visage...

« Les voituriers des barques ont grand soin des pauvres qui demandent sur leur route. Ils prennent deux certaines petites boëstes, faites comme des casse-noisettes, avec quoy ces mariniers vont à tous les passagers... leur demander, les uns après les autres, quelque chose pour les pauvres. Cela se fait sans importunité, et sitost qu'ils ont trouvé ce qu'on leur a donné ils referment la boëste avec un bouchon à visse, et la jettent au pauvre qui suit toujours la barque sur le bord... Ils demandent ensuite pour le conducteur du cheval qui tire la barque. Ce n'est ordinairement qu'un petit garçon de douze à treize ans...

« On ne peut rien voir de mieux entretenu que les routes par où passent les barques; on n'y trouve jamais aucun empeschement pour le passage, ny pour celuy aussi des chevaux. Tout est si commode et si favorable pour cela que, quand le canal fait un coude, on met là un tourniquet fort élevé, le long duquel la corde de la barque coule sans s'arrester le moins du monde. Il y a mesme sur le bord des canaux des pieux quarrez et peints, d'environ quatre piés de haut, qui sont chiffrez et plantez d'espace en espace, à mesme distance les uns des autres, qui ne servent qu'à marquer ce que l'on peut avoir fait de chemin ¹. »

Comme les trajets étaient quelquefois fort longs, les gens du pays mangeaient dans ces barques et à peu de frais... « Leur viande ordinaire est de manger des tartines et du poisson, l'un tout sec, et l'autre tout crud. Le poisson sec qu'ils mangent est une espèce de limande desséchée au soleil. Ils enlèvent doucement la peau avec l'ongle et tirent quelques aiguillettes de la chair, qui sent assez mauvais; l'autre poisson qu'ils mangent crud est du hareng... ² »

Pour les voyageurs d'un ordre plus élevé, il y avait à bord de certaines barques, en Flandre, une sorte de restaurant, où la cuisine se faisait très proprement. « On y servoit différentes viandes, telles qu'on les demande, comme mouton, veau, volailles, jambon, etc., avec du fromage de diverses sortes, et du beurre aussi, qui est inséparable de tous les repas, si petits soient-ils. On sert aussi du vin blanc et rouge, selon qu'on le demande, à quoy on joint encore les pipes de tabac dont on fait grand usage en ces pais-là ³. »

Il arrivait bien quelques petits désagrémens quand par exemple les voyageurs étaient trop nombreux et que la chaleur était accablante, quand la barque était goudronnée à neuf et que l'on ne savait où s'asseoir sans se tacher, où marcher sans rester cloué sur les planches du pont; quand le voyage du-

1. Manuscrit, p. 121-123.

2. Manuscrit, p. 127.

3. Manuscrit, p. 67.

rait trois ou quatre jours (pour aller en Zélande), et que les provisions manquaient, et qu'il n'y avait pas de restaurant ¹.

En compensation on trouvait certaines distractions, quand, à certains jours de fête les gens du peuple rentraient de promenade endimanchés, avec leurs femmes et leurs enfants, en chantant et en jouant du violon², ou quand (sur la rivière d'Anvers à Malines) on pouvait s'amuser à voir les marsouins s'ébattre à la surface de l'eau³.

Je ne parle pas des petites difficultés pour le payement, que Lemaitre éprouva souvent avec des voituriers ou des passeurs peu consciencieux ou trop exigeants : elles arrivent à tout le monde, et il ne nous en épargne pas le récit. Mais il savait se défendre contre les exactions ; il n'était pas novice en fait de voyages et il ne se laissait pas tondre et écorcher sans crier.

Mais il y a des ennuis qu'il ne pouvait éviter : ainsi pour entrer à Gand, il fallait attendre que le gouverneur, ou un officier délégué par lui, fût venu s'informer qui on était et où on allait. « Cette cérémonie s'observa à notre égard, après qu'on nous eut retenus entre quatre murailles près d'une petite demi heure⁴. » — En arrivant à Ostende il avait dû faire à pied un trajet long et pénible, dans la vase, et ensuite passer par trois corps de garde successifs, où il subit trois interrogatoires : en définitive un mousquetaire le conduisit chez le gouverneur qui lui imposa, ou à peu près, l'hôtellerie où il lui fallait descendre⁵.

Sans être délicat, Lemaitre (on le voit dans tout son récit) aimait ses aises, et n'était pas même très scrupuleux observateur de certains détails de *civilité* qui étaient cependant recommandés par l'auteur d'un *Nouveau Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*⁶. —

1. Manuscrit, p. 108.

2. Manuscrit, p. 91.

3. Manuscrit, p. 83.

4. Manuscrit, p. 226.

5. Manuscrit, p. 239.

6. « Le pavé est partout [en Hollande] si net que c'est une espèce de crime, ou, du moins, de malpropreté considérable que d'y cracher. Quand on le fait, on donne du déplaisir au maître du logis et à ses domestiques. La retenue qu'il faut avoir pour cela met à la gêne des personnes qui n'ont point une propreté scrupuleuse. C'est aussi ce qui me faisoit beaucoup de peine quand j'étois dans la Hollande, et ce qui me faisoit dire souvent à mes amis : *Quand serai-je en France, où l'on crache en liberté, et où l'on boit de la bonne eau autant qu'on veut?* Cette retenue pourtant dans laquelle il falloit estre, pour ne point cracher, ny dans les salles, ny mesme dans les allées des maisons, ne laissoit pas de nous divertir quand nous étions plusieurs Français ensemble, et que nous nous voyions obligés de faire de longs détours pour aller chercher ou la rue ou bien au cœur pour y cracher. » (Ms., p. 139.)

Voir le traité de *Civilité puérile*, composé par Erasme, vers 1530, pour l'éducation d'Henri de Bourgogne, qui a été étrangement défigurée par ses traducteurs et ses imitateurs. Un traducteur du XVII^e siècle dit : « Que s'il vouloit cracher, il doit détourner sa teste de costé, afin de ne pas cracher sur ses habits, puis marcher dessus, afin que cela ne fasse mal au cœur à personne. » L'auteur d'un *Nouveau Traité de la civilité qui se pratique en France, parmi les honnestes gens* (1671), dit : « Autrefois il étoit permis de cracher à terre devant des personnes de qualité, il suffisoit de mettre le pied dessus ; à présent c'est une indécence. » Et cependant, *la Civilité puérile et honnête*, imprimée au commencement du XIX^e siècle, dit : « Quand vous aurez besoin de cracher, tournez-vous le visage un peu de côté, mettez le pied dessus avant qu'il puisse être aperçu. » (*Menues études de civilisation comparée à propos de la civilité puérile et honnête*, par A. Joly, dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1875, pp. 402-530).

Il se plaint amèrement quelquefois des mauvaises hôtelleries qu'il rencontre. Il a surtout gardé rancune à certain hôtelier de Maubeuge.

« Je me souviendray toujours, dit-il, de la rustrerie du maistre de l'hostellerie où je mangeay dans cette ville de Maubeuge, qui me fit paroître la grossièreté flamande, sur la juste plainte que je luy fis touchant l'argent qu'il me demanda pour mon disné, dans lequel je puis dire que je n'avois presque ny bu, ny mangé, à la réserve d'un petit morceau de viande gros comme le pouce. Je coupé ce morceau de viande à une longe de veau qu'on me présenta : la coutume du país étant de présenter à tout venant une pièce de viande entamée ou entière, ou du fromage de mesme, jusqu'à ce que tout soit mangé... et d'en faire ainsi paier à chacun ce qu'ils ont mangé, le reste des premiers servant toujours aux derniers qui ne doivent pas estre fort satisfaits de manger ainsi le reste de gens qui, ordinairement, sont très malpropres ¹. »

A Amsterdam, ce fut autre chose : « On nous donna à chacun un lit dans une mesme chambre, dans lequel chacun de nous trouva de la vermine. Les draps que l'on nous y donna nous firent connoistre que le maistre du logis n'étoit pas fort à son aise, puisque n'en ayant pas suffisamment, on suppléa par des nappes œuvrées que l'on mit dans nos lits. Je ne diray pas que ces draps étoient si courts qu'ils n'alloient pas jusqu'aux piés, et qu'ils ne se renversoient pas par dessus la couverture, parce que ce défaut est général dans toutes les hostelleries des Païs Bas. Je remarquay une chose fort insupportable dans celle où nous étions, que les commoditez du logis étoient dans la cuisine, ce que j'ay vu encore en beaucoup d'autres endroits du país ². »

A Middelbourg, l'hôtellerie étoit confortablement installée, et cependant la literie laissait à désirer. Le service y étoit fait à peu près comme on l'entend de nos jours ³.

Je ne puis indiquer toutes les auberges par où il passa; mais il en est une qui mérite une mention spéciale; c'est celle qui étoit tenue par un voiturier de Lille à Valenciennes, tout près de Saint-Amand. C'étoit un bouge infect, dont la salle ne différait pas d'une étable à vaches, et au fond de laquelle il y avait une femme en couches. Pour souper, à peine put-il avoir des œufs de quinze jours, et quel pain! quelle bière! Et ce fut dans cette même salle qu'il lui fallut coucher, tout habillé, sur un peu de paille, entre un soldat et un flamand grossier et brutal, qui empestait le tabac. Il est vrai que le souper et le gîte ne lui coûtèrent que deux sous ⁴.

Une des choses qu'il a observées avec le plus de soin, aussi bien dans les

1. Manuscrit, p. 33.

2. Manuscrit, p. 132.

3. « On nous y servit assez proprement dans une des salles où on met le couvert. Il y en a cinq ou six destinées uniquement à cela, et aussi un pareil nombre de servantes, qui ont chacune leur emploi distingué les unes des autres. L'une n'est destinée que pour donner la bière et le vin; l'autre doit mettre et lever le couvert; une troisieme doit servir à table; une quatrieme a le soin de la cuisine; la cinquieme de nettoier au dedans et au dehors de la maison; la sixiesme de préparer les chambres et les lits qui sont de mesme parure et aussi incommodes pour des François qu'en Hollande. Tous les lieux du logis, salles et chambres, ont une sonnette pour faire venir les domestiques quand on a besoin de leur service. » (Ms., p. 211.)

4. Manuscrit, p. 263-266.

hôtelleries que dans les maisons particulières où il fut reçu, c'est l'intempérance des Flamands et des Hollandais.

« La passion pour boire démesurément est si violente et si générale, qu'il n'y a aucune condition et profession d'hommes et de femmes qui n'y soit sujette. Les prestres non seulement et les moines boivent à l'excès, mais aussi les femmes et les filles, et mesme les dévotes de profession, lesquelles boivent non seulement de la bière abondamment, mais encore du vin tout pur sans mélange d'eau ¹...»

Quant aux repas il nous en a donné deux ou trois descriptions qui ont leur cachet d'originalité. « La première malpropreté que je remarquay en ces païs là pour la table, est que tout le monde s'y met sans jamais laver ses mains... La seconde est que tout le monde boit dans un mesme verre, à quoy on ajoute toujours une autre saleté, qui est que celuy qui boit le premier laisse de son reste dans son verre, qu'il remplit par dessus, après quoy il le présente au plus honneste homme de la table. Cette saleté s'observe plus pour la boisson de la bière que pour celle du vin, pour lequel on donne à chacun son verre, dans lequel personne ne met jamais d'eau, que des étrangers, ce qui appreste à rire à ces messieurs les Flamands et les Hollandois, et ce qui m'est arrivé toutes les fois que j'ay bu et mangé avec eux...

« Jamais on n'entre dans une maison, que l'on ne présente à boire, et mesme avec empressement, d'autant que celuy qui présente à boire tient à affront lorsqu'on ne se rend point à sa semonce.

« L'on ne mange jamais de potage... Un plat de pois ou de febves tient lieu de ce mets; après quoy on apporte de la viande sur la table, où tout se sert l'un après l'autre, sans que deux plats se rencontrent jamais ensemble... Le plat de viande que l'on sert communément... est celuy que l'on nomme dans le païs le *hochepot*, qui est ordinairement une éclanche bouillie, qui passe pour une espèce de potage, que l'on ne salue presque pas du tout. On mange cette viande avec le bouillon dans lequel elle est cuite... elle se met sur la table, dans les familles bourgeoises durant toute la semaine : si bien que l'on ne met le pot-au-feu que le dimanche...

« Quand on se met à table, on sert des soupes de pain, minces comme un écu blanc, à toutes les personnes qui y sont. Ainsi le pain est toujours coupé et fort uni. On prend deux de ces soupes coupées délicatement, pour faire une *tartine*, ou autrement appellée dans le païs, une *botranne*. Cela se fait avec deux soupes, au milieu desquelles on met du beurre, et quand on veut les faire excellentes, on y ajoute encore du beurre, par dessus duquel on sursème du fromage de Hollande râclé fort menu, sur lequel on jette encore du jambon ou d'autre viande bien hachée... On ne présente point de viande rostie qu'avec du beurre...

« Le dessert consiste inmanquablement en du beurre, qui est toujours un mets indispensable en cette rencontre. On y sert aussi communément de l'anis sucré, avec du fort méchant fruit, du fromage blanc, et d'autre qui est vert. On joint encore à cela des raves fort noires, et d'un goust très fort et très piquant... à quoy on ajoute, dans les bonnes tables, de petits biscuits minces

1. Manuscrit, p. 153.

comme la langue d'un chat. Quand on a mis le dessert sur la table, les personnes qui y servent apportent une espèce de petit buffet... où elles mettent du vin et de la bière... Tout le vin qui se boit là est ordinairement blanc; on y en boit aussi du rouge, mais il couste au triple de l'autre. Ces vins blancs sont ou d'Anjou ou du Rhin. Chacun se boit dans des verres de forme différente. Celuy d'Anjou se boit dans des verres semblables aux nostres; mais celuy du Rhin on le boit dans des verres d'une couleur verte, lesquels n'ont point de pattes...

« Ce qui fait ordinairement que les repas durent beaucoup en ces païs là, est non seulement que l'on s'y donne la satisfaction de boire démesurément, en se provoquant les uns les autres par des santez multipliées ingénieusement pour satisfaire l'intempérance, qui est le vice dominant... mais aussi par ce qu'on y parle beaucoup, et que l'on s'y entretient de mille choses...

« Le pain ordinaire que l'on mange en Flandre et en Hollande, dans les meilleures maisons bourgeoises, est pitoïable;... on y laisse communément le son avec la farine... Cela est en partie cause que les plus misérables ne scauroient manger leur pain sec, sans avoir du beurre par dessus... A Malines, un valet d'hostellerie, qui nous servoit, nous dit qu'étant soldat dans les troupes du roi d'Espagne, il envioit, et ses compagnons aussi, le pain de munition que l'on donnoit aux troupes françaises... Il faut [donc] que les Flamands en mangent de bien mauvais, puisque le pain de munition des armées françaises, qui est toujours assez méchant, paroissoit d'un si bon goust à ces Flamands¹. »

A Amsterdam, un de ses parents le conduisit dans une maison particulière : là se trouvaient deux carmes, et des dévotes, jeunes et vieilles. La cause du festin étoit tout bonnement une captation de testament de l'une des vieilles. « Dieu sçait ce que l'on ne fit pas... pour la mettre en humeur et de quelle manière on la courtisa!... Si tost que l'on eut bu les deux coupes de bière... on en vint au vin,... et tout d'abord on but a la santé de la vieille... pour quy se faisoit la feste. Le repas commença à une heure après midy, et finit quand il plut à Dieu, si tant est mesme qu'il soit à présent finy, parce que, sur les six heures du soir que je sortis, on étoit encore à table, dans la disposition de bien faire... Les RR. PP. Carmes, qui étoient comme les sages modérateurs du festin, y buvoient si bien qu'ils engageoient les uns et les autres à boire à la santé des inclinations d'un jeune homme et d'une jeune demoiselle présents, qui devoient dans peu se marier...

« Je trouvay toute cette conduite fort dévote, mais elle me le parut bien davantage lorsqu'on se réduisit au seul vin du Rhin... On ne vit plus [alors] que des verres que l'on vidoit sans cesse et que sans cesse on remplissoit... Ce qui acheva de me désoler dans cette compagnie fut quand je vis que tous les conviez prirent en mesme leurs verres, et qu'ils les choquèrent ensemble, les moines aussi bien que les dévotes, faisant ainsi un cliquetis en charivari insupportable,... en passant les bras les uns sur les autres d'une manière peu retenüe.... Les plus intelligens en cela pousoient leurs verres contre d'autres, avec une adresse si bacchanale et si monacale, qu'en les choquant

1. Manuserit, p. 52-55.

ils faisoient rejaillir de leur vin dans celui qu'ils choquoient. Chacun essayoit bien de faire de mesme, mais peu y réussissoient comme les moines qui étoient merveilleusement adroits à ce manège. Ceux qui n'étoient pas expérimentez comme eux gasièrent tout en voulant les contrefaire... ils cassoient leurs verres, et tout le vin se répandoit sur le beau linge de la table¹... » C'étoit une véritable orgie : « Je demeuray presque sans boire tout le temps du disné, tandis que les autres conviez buvoient avec une si prodigieuse intempérance, que les moines et les dévotes burent bien chacun environ cinquante verres de vin. Ce qui me surprit... fut de voir que tant les femmes et les filles, que les moines et les autres, avoient la teste ferme n'y en ayant aucun en qui il parust aucune marque de cette grande intempérance, sinon dans les femmes et les filles dont les joues étoient colorées d'un vermillon tout extraordinaire². » Il y avait là de quoi fournir un beau sujet de tableau à Téniers.

Lemaître nous donne sur la vie intime des Flamands et des Hollandais un grand nombre d'autres renseignements pris sur le vif. Je ne puis les mentionner tous : je me contenterai de quelques-uns. — La première chose à noter ce sont les ameublements, qui, à Bruxelles, « ne sont pas d'une grande politesse, ny d'une commodité considérable. On n'a partout que des chaises de varhe de roussi, qui, outre qu'elles sentent très fort dans les salles, qui sont communément fort petites, c'est que ces chaises ne sont point rembourées que fort légèrement, ce qui les rend d'autant plus dures qu'elles sont fortement piquées partout, et clouées tout à l'entour par d'assez gros clous dorez... Les lits ne sont pas moins incommodés, non seulement parce qu'ils sont trop courts, mais aussi parce qu'ils sont si élevez qu'il faut souvent monter dedans par des degrez... ce qui se voit assez principalement chez les gens de médiocre condition, dont les lits ont encore cela de singulier qu'ils sont comme une armoire fermée de tous costez³ à la réserve seulement d'une ouverture d'environ une demie aune de long, et de trois quartiers de haut, par où on entre comme par une fenestre pour se mettre dans le lit. Ainsi, avec une aune d'étoffe, tout au plus, on fait tous les rideaux d'un lit.

« Ce qui est cause que les lits de ces quartiers-là sont si courts, est que les traversins de plumes en sont fort gros ; à quoy on ajoute encore deux ou trois gros oreillers de plume, dont on ne peut se servir que l'on ne soit à son séant dans ces lits, auxquels on proportionne les draps, qui sont si courts que jamais ils n'enveloppent le traversin et ne ferment point non plus le pié du lit, qu'à peine mesme ils approchent : si bien que pour peu que l'on s'y remüe, on entraîne tous les draps au milieu.

« ... Quoy que l'on fasse en Flandre une prodigieuse quantité de tapisseries de haute lice, cependant on ne s'en sert point du tout dans les maisons, qui sont toutes nûes au dedans, que l'on se contente de blanchir avec de la chaux, et de parer de quelques tableaux. Il est vray que les maisons les plus riches ont quelques tapisseries, mais elles ne sont que de cuir doré. Les cheminées des

1. Manuscrit, p. 148-150.

2. Manuscrit, p. 150.

3. On en voit encore de pareils aujourd'hui en basse Bretagne dans les environs de Quimper.

salles et des chambres sont si vastes que, dans les maisons accommodées on *en*... soutient le manteau par des colonnes de marbre d'environ huit piés à chaque bout. Comme on a reconnu depuis peu que ces ouvertures excessives, qui sont bien de douze piés de long et de huit ou neuf piés de haut, diminuoient beaucoup de l'ardeur du feu, quelques personnes se sont avisées déjà de faire élever une hotte, les uns de fer blanc, et les autres de cuivre...

« Quoy que ces païs aient réputation de travailler avec politesse, il est certain néanmoins que les ouvrages particulièrement de fer, comme sont les serrures et leurs clefs, sont extraordinairement grossières. Quant à la menuiserie, elle est aussi travaillée d'une manière fort commune, hormis celle des églises, qui est fort riche et fort polie¹.

Les horloges publiques excitent l'étonnement de Lemaitre. Elles sonnent l'heure deux fois : une première, à la demie qui précède, sur un timbre plus petit; une seconde, à l'heure, sur un timbre plus gros. Les carillons, qui se composent quelquefois de soixante petites cloches, jouent des airs agréables avant que l'heure sonne². Les cadrans sont multiples; il y en a souvent quatre.

Il nous donne aussi des renseignements sur les diverses corporations et en particulier sur celle des tireurs d'arquebuse et des tireurs d'arc, dont les membres assistaient en costume aux processions, ayant sur la manche gauche de leur robe, les uns une arquebuse d'orfèvrerie pas plus longue que la moitié du doigt, et les autres, un arc attaché avec une petite chaîne d'argent. « Ces arquebusiers et ces tireurs d'arc [à Bruxelles] ont chacun leur jardin, couvert de grands arbres, où ils s'exercent à tirer au blanc. Ces jardins ont de fort belles allées, dans l'une desquelles il y a une grosse butte de terre... et un rond de papier blanc au milieu, lequel sert de but. Ces gens font des parties les uns contre les autres, et ils s'occupent à cela pendant l'office divin de la grande messe et des vespres, que l'on néglige fort dans ces quartiers là... Cet exercice ne contribue pas peu à faire boire les Flamands, qui ne s'épargnent pas quand ils ont tiré, chacun à sa manière... Il y a certains temps dans l'année où on tire dans un tableau de toile peinte, dans lequel il y a différents ronds, les uns dans les autres, et celui qui met dans le plus petit³, qui n'est que de la largeur d'une pièce de trente sols, remporte le prix et ne manque pas de se faire honneur de son adresse, en rapportant toujours le tableau tout percé de coups, qu'il attache dans sa maison, à l'endroit le plus apparent, exposé aux yeux de tout le monde⁴. »

Une observation d'un autre genre est celle qu'il fit à Mons, où il remarqua, à un certain endroit, des cordes croisées les unes sur les autres, avec un bouquet au milieu. On lui dit que cela indiquait qu'on danserait dans cette place le dimanche suivant : « ce qui *lui* parut extraordinairement badin⁵. »

A Gand, ce qu'il remarqua tout spécialement, ce furent les précautions que l'on prenait contre les incendies⁶. « Il y a des surveillants dans tous les quar-

1. Manuscrit, p. 55, 56.

2. C'est encore la même chose aujourd'hui, dans beaucoup de villes du Nord de la France et de Belgique.

3. C'est le tir à la cible de nos jours.

4. Manuscrit, p. 59.

5. Manuscrit, p. 40.

6. [A Gand], « nous vismes dans la court [du couvent des Jacobins] une machine

tiers de la ville, au nombre de seize, qui rôdent incessamment pendant la nuit, dans celui qu'ils ont pour partage, afin de prendre bien garde au feu, et d'éveiller, pour cela, de temps en temps, les bourgeois, par le bruit de certaines crescelles, qui sont des instruments dont on se sert pour appeler aux ténèbres pendant la semaine sainte. Ces surveillants commencent à marcher, chacun dans leurs quartiers, sitôt que la nuit est fermée, et ils ne se retirent qu'au jour. Ils sont établis dans cet exercice par les prévôts, qui sont des notables bourgeois préposés dans les différents quartiers pour ordonner tout ce qui regarde la commodité du public.^{1.} »

Aujourd'hui, le service des pompes à incendie est si bien organisé partout, qu'on a peine à comprendre l'étonnement de notre auteur pour une précaution qui semble si naturelle. Ce qu'il nous dit des mines de charbon de terre a une apparence tout aussi préhistorique. « Durant le temps que je demuroy à Mons, je vis avec compassion de pauvres paisannes de toutes sortes d'âges, jusqu'à des vieilles décrépites, et des petites filles de dix à douze ans, venir à la ville chargées de houil², qui est un gros charbon de terre, dont on consume une grande quantité dans Mons. Je vis³, dis-je, toutes ces pauvres femmes et filles venir chargées de deux lieues loin, pendant les plus grands chauds, de cette vile marchandise, dans des hottes faites à jour, dont les plus grandes ne se vendent pas plus de dix sols. L'on m'apprit que le village, dans le territoire duquel sont ces carrières, ne subsiste que de ce trafic⁴. »

Il ne me reste plus à relever qu'un fait qui n'a aucun rapport à ce qui précède, mais qui ne manque pas d'originalité en soi, et qui nous révèle en outre un côté spécial du caractère de Lemaitre qui, s'il se défend maladroitement d'être janséniste, n'hésite pas à montrer qu'il est franchement antisémite. « Je ne sçay point, dit-il, quelle étoit la rue où nous logions, et je ne la connois point autrement, sinon par la demeure qu'y font une si grande quantité de juifs, qu'à la réserve de la maison où nous étions, et peut-estre une ou deux autres tout au plus, ces misérables juifs l'occupaient toute entière, comme il me parut toutes les fois que j'y ay passé et repassé, où je ne voyois que ces sortes de gens, qui sont les plus connoissables du monde, par je ne sçais quoy d'horrible qu'ils portent tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand dans les yeux et dans le visage.

« Le premier jour..., qui étoit un dimanche, nous vîmes de nos fenestres un combat opiniastre à coups de pierres, qui dura plus de quatre heures, entre

extraordinaire, composée de deux pompes et d'un long tuyau, qui sert pour jeter de l'eau pendant les embrasemens, jusqu'en haut des plus hautes maisons, et pour éteindre le feu. » (*Mém. de Th. Du Fossé*, t. III, p. 210.) — Les pompes à incendie étaient inconnues en France. En 1671, on n'en voit pas dans l'incendie de l'hôtel Guitaut, si bien décrit par Mme de Sévigné. Les pompes portatives furent établies en 1699. (*Note de l'éditeur de Th. Du Fossé*.)

1. Manuscrit, p. 197.

2. L'usage de la houille ne se répandit en France qu'au commencement du XVIII^e siècle.

3. Namur « est aussi le país de la houille, qui continue jusqu'au delà de Liège. Ce sont des pierres noires, ou plutôt des charbons de pierre, que les Allemands appellent *Steenkolen* et que les Grecs appelaient *λίθινάρακες*, dont l'invention est par conséquent plus ancienne que vers l'an 1198, comme aucuns disent. Orthelius écrit que la nature de ces pierres est telle qu'elles s'allument avec de l'eau et s'esteignent avec de l'huile ». (Cl. Joly, *Voyage de Munster, etc.*, 1646, p. 53.)

4. Manuscrit, p. 284.

es chrétiens et entre les juifs, sur un pont qui traversoit le canal, qui passoit au pié de nostre maison... Ces chrétiens et ces juifs s'y battirent... avec une fureur inconcevable. Les uns et les autres jettoient des moitiés de briques avec une violence si grande que la quantité qui en tomboit sur le pont, ou qui donnoit contre les garde fous, qui sont de gros fer, faisoit comme un bruit d'artillerie.

« La gloire de ce beau combat consistoit à gaingner le pont, dont les uns et les autres devenoient successivement les maistres, en sorte que ceux qui l'avoient gaingné le perdoient aussitost qu'ils n'avoient plus de pierres à jeter, mais ils le regainnoient un peu après... Ce que j'admiroy dans ce combat de trois ou quatre heures, fut qu'avec quelque violence qu'il se fit, il n'y eut personne de blessé, quoy que mesme beaucoup de gens eussent assez de témérité de passer sur le pont, où les pierres tomboient comme la grêle.

« Je fus d'autant plus surpris de ce combat, que l'on m'assura qu'il se faisoit ainsi tous les dimanches..., et qu'une ville comme Amsterdam, qui a la réputation d'estre si bien policée, n'apportoit point d'ordres pour *les réprimer...*¹ »

Tel est, dans son ensemble, ce voyage qui peut être considéré à la fois comme un portrait auto-biographique de l'auteur et comme une page de tout un côté intime de l'histoire de la fin du XVII^e siècle.

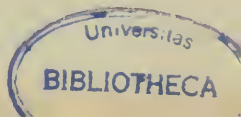
Le caractère de l'homme s'y montre en entier. C'était un observateur curieux et attentif; un prêtre sévère et rigide dans ses mœurs et dans ses opinions religieuses; un janséniste convaincu, mécontent des abus du clergé et adversaire déclaré des jésuites. Son esprit mordant et caustique se révèle à chaque instant; mais en même temps il est ardemment épris de la gloire et de la grandeur de la France, et tout ce qu'il voit en Flandre augmente encore son enthousiasme pour Louis XIV.

Les Flandres et la Hollande sont étudiées à tous les points de vue dans sa relation, et ses descriptions sont d'un intérêt vivant. Il n'y a pas jusqu'aux anecdotes qu'il raconte qui ne soient dignes de l'attention du lecteur. — Il est regrettable qu'il ait écrit dans un style lourd, traînant et plein de répétitions. Mais souvent aussi il se relève par la bonhomie maligne et piquante de certains traits qu'il décoche, comme sans en avoir l'air. Si son livre ne mérite pas d'être publié en entier, du moins est-il nécessaire de le faire connaître en partie et par extraits. C'est ce que j'ai essayé de faire dans ce travail où j'ai multiplié à dessein les citations textuelles.

1. Manuscrit, p. 136.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
I. Nom de l'auteur; essai biographique.....	5
II. Les différents voyages en Flandre et en Hollande, faits au XVII ^e siècle; leurs causes. — Ch. Lemaitre y va pas peur de la Bastille. Le rendez-vous chez Van-Bont, où il faillit être arrêté.....	8
III. Comparaison de l'itinéraire suivi par Lemaitre, par Du Fossé et par Regnard.	13
IV. Description des monuments les plus remarquables des villes par où il passe.	16
V. Imprudences commises par Lemaitre, malgré le soin qu'il prend de se cacher.	26
VI. Les visites faites par Lemaitre; ses hôtes.....	29
VII. Opinions jansénistes de Lemaitre.....	34
VIII. Son admiration pour la grandeur du roi de France; ses sentiments patriotiques.....	38
IX. Observations sur la célébration des offices religieux. Les chanoinesses; — les béguines.....	42
X. <i>Anecdotes</i> : Le moine Récollet de la Villette; — Le fermier de Lagery; — Le manteau taché à Leyde; — L'embrassade de l'aubergiste à Rotterdam; — Le toast au portrait du pape Innocent XI à Gand; — Le comédien Brécourt; — Le P. Marc d'Aviano, capucin thaumaturge; — Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et les Jésuites; — La danse du jésuite à Amsterdam; — Processions des jésuites à Bruges; — M. Staërts, théologal d'Ypres et les jésuites; — Les bénédictins de Saint-Denis-lès-Mons et les jésuites; — L'établissement du collège des jésuites à Mons; — Le catéchisme des jésuites à Mons, chez les ursulines de Mons.....	49
XI. <i>Plaisanteries et bons mots</i> . — Les livrées de M. du Harlay, archevêque de Paris; — Sermon du P. Gabriëlis; — Le bréviaire des cordeliers; — Plaisante aventure de M. du Hornet, évêque de Gand; — Confessionnaux des jésuites d'Anvers.....	63
XII. <i>Études de mœurs</i> : Différentes manières de voyager. — La douane; — Manque de sécurité des chemins; Les hôtelleries; — La passion de boire; — Les repas; — L'ameublement; — Les horloges; — Les corporations; — Précautions contre l'incendie; — Le charbon de terre; — Les juifs à Amsterdam.....	65



74

2979 4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

--	--	--



a39003 001623692b

B X 4 7 3 5 . L 4 4 F 5 1 8 8 9
F I E R V I L L E , C H A R L E S .
V O Y A G E A N O N Y M E E T I N E D

CE BX 4735
.L44F5 1889
C00 FIERVILLE, C VOYAGE AND
ACC# 1424061

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	04	02	05	12	06	4